

COM-  
PTE  
ADMI-  
NIS-  
TRATIF  
2018

Rapport du maire



# SOM- MAIRE

## 1.

### Équilibre budgétaire

Section de fonctionnement	7
Section d'investissement	19
Gestion active de la dette	21

## 2.

### Ressources

Ressources humaines	33
Garage	38
Construction	39
Immobilier	40
Gestion technique des bâtiments	41
Assemblées	42
Systèmes d'information et de télécommunications	43

## 3.

### Relations à l'usager

Lyon en direct	45
Service des mairies d'arrondissement	46

## 4.

### Relations publiques, communication et évènementiel

Logistique et festivités	48
Évènements et animations	49
Communication externe	50
Cabinet du Maire	51

## 5.

### Sécurité et prévention des risques

Supervision globale	53
Prévention sécurité	54
Écologie urbaine	55
Police municipale	56
Régulation urbaine	57

## 6.

### Culture et patrimoine

Directions des Affaires Culturelles	59
Musée des Beaux-Arts	60
Musées d'histoire & de sociétés	61
L'Auditorium-Orchestre National de Lyon	63
Archives municipales	64
Service Archéologie	65
Évènements et animations	66
Bibliothèques	67

## 6.

### Culture et patrimoine (suite)

Musée d'Art Contemporain	68
Théâtre des Célestins	69
Les Subsistances	70
Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation	71
Opéra de Lyon	72

## 7.

### Petite enfance

Petite enfance	74
----------------	----

## 8.

### Éducation

Éducation	76
-----------	----

## 9.

### Sports

Sports	78
Évènements et animations	79

## 10.

### Solidarités

Action sociale	81
Développement territorial	82

## 11.

### Espaces publics

Cimetières	84
Déplacements urbains	85
Cadre de vie	86
Éclairage urbain	87
Espaces verts	88
Aménagement urbain	89

## 12.

### Développement économique et rayonnement international

Université, recherche	91
Économie, commerce et artisanat	92
Relations internationales	93
Développement territorial	94
Halles Paul Bocuse	95

### Conclusion

96
----

1

# Équilibre budgétaire



**Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres financiers tels qu'ils ressortent au compte administratif 2018, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice 2017.**

**Les recettes et dépenses de gestion ont été retraitées afin de permettre des comparaisons à périmètre constant entre ces deux exercices.**

**Le détail des retraitements apparaît dans les tableaux relatifs aux dépenses et recettes de fonctionnement de la Ville.**

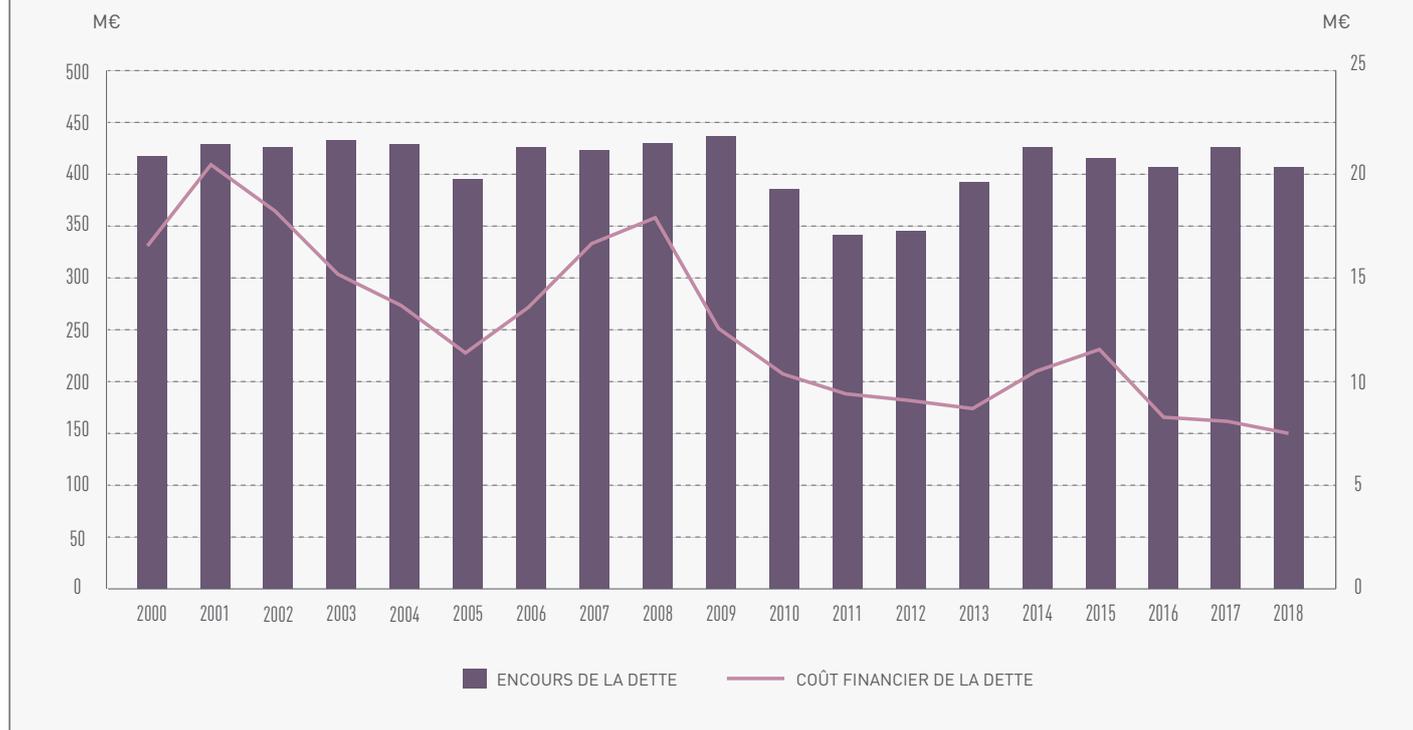
Les recettes de gestion retraitées s'établissent à **668,5 M€**. Elles enregistrent, par rapport à 2017, une évolution soutenue de **+ 2,9 %**, qui trouve principalement sa source dans la dynamique observée sur deux recettes en particulier : les redevances de stationnement (effet bénéfique de la dépenalisation du stationnement de surface) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (liée à la forte activité du marché immobilier lyonnais). Cette évolution très favorable ne doit pour autant pas masquer une nouvelle baisse en 2018, à hauteur de **-1,5 M€**, de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, dont **-0,7 M€** au titre de la dotation de solidarité urbaine (DSU), pour laquelle il est prévu une sortie lissée sur 4 ans. Celle-ci passe ainsi de **4,3 M€** en 2017 à **3,6 M€** en 2018 et disparaîtra totalement à l'horizon 2020, sauf si la ville redevenait éligible.

Les dépenses de gestion retraitées s'élèvent à **564,9 M€** ; elles affichent un repli significatif de **-0,4 %** (**567,4 M€** au CA 2017) qui s'inscrit parfaitement dans la logique de la nouvelle contrainte imposée à la Ville en termes d'évolution des dépenses de fonctionnement.

Cette logique s'impose depuis juin 2018, date à laquelle la Ville s'est engagée dans un dispositif de contractualisation avec l'État visant à la maîtrise des dépenses publiques locales. Pour la Ville de Lyon, cette contractualisation s'est traduite par l'engagement à respecter un taux d'évolution annuelle maximale de ses dépenses réelles de fonctionnement de **+ 1,15 %**, dès l'année 2018 et jusqu'en 2020 inclus.

DÉTERMINATION DE L'ÉPARGNE BRUTE	CA 2017	CA 2018	ÉVOLUTION
	M€	M€	%
Recettes de gestion	656,9	679,6	3,5
<b>RECETTES DE GESTION RETRAITÉES</b>	<b>649,5</b>	<b>668,5</b>	<b>2,9</b>
Dépenses de gestion	569,4	565,3	-0,7
<b>DÉPENSES DE GESTION RETRAITÉES</b>	<b>567,4</b>	<b>564,9</b>	<b>-0,4</b>
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>87,5</b>	<b>114,3</b>	<b>30,6</b>
<b>ÉPARGNE DE GESTION RETRAITÉE</b>	<b>82,1</b>	<b>103,6</b>	<b>26,1</b>
Produits financiers	0,9	0,7	-15,9
Charges financières	9,1	7,7	-15,9
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-8,3</b>	<b>-6,9</b>	<b>-15,9</b>
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>79,3</b>	<b>107,3</b>	<b>35,4</b>
<b>ÉPARGNE BRUTE RETRAITÉE</b>	<b>73,9</b>	<b>96,6</b>	<b>30,8</b>
Capital de la dette	52,7	43,4	-17,6
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>26,6</b>	<b>63,9</b>	<b>140,2</b>
<b>EPARGNE NETTE RETRAITÉE</b>	<b>21,2</b>	<b>53,2</b>	<b>150,8</b>
Dépenses réelles d'équipement	101,1	84,7	-16,2
Autres dépenses d'investissement	7,1	13,2	86,5
Recettes exceptionnelles	2,7	1,4	-46,2
Recettes réelles d'investissement hors emprunts (y/c produit des cessions et droits d'entrée dans les BEA)	24,9	32,6	30,9
<b>EMPRUNTS MOBILISÉS SUR L'EXERCICE</b>	<b>70,0</b>	<b>35,0</b>	<b>-50,0</b>

## ÉVOLUTION DE LA DETTE DE LA VILLE DE LYON ET DE SON COÛT FINANCIER



Avec un taux d'évolution de -1% en 2018 sur les dépenses de fonctionnement prises pour référence dans le cadre du contrat conclu (soit **561 M€** de dépenses réalisées pour un plafond à **573,1 M€**), la ville a ainsi largement atteint l'objectif qui lui était fixé, en dépit même d'un contrat conclu à mi-année (soit avec une exécution budgétaire largement entamée) et applicable qui plus est sur un budget primitif non soumis initialement à cette contrainte d'évolution.

Plusieurs éléments sont à l'origine de ce résultat, dont principalement :

- La capacité de la Ville à ajuster le pilotage de l'exécution budgétaire dans un temps restreint. Grâce à un processus budgétaire maîtrisé et réactif, la Ville a pu ramener les inscriptions budgétaires 2018 au niveau plafond autorisé des dépenses dans le cadre de la contractualisation ;
- Les efforts de gestion importants initiés par la ville, depuis plusieurs années, dans le cadre du « plan marges de manœuvre », lui permettent d'afficher une situation financière saine. L'ensemble des actions mises en œuvre dans la première moitié du mandat ont compensé la contribution de la Ville au redressement des finances publiques, et contribuent maintenant au respect de l'objectif contractualisé 2018. Ces efforts de gestions ont concerné l'ensemble des postes de dépenses que sont les charges à caractère général, les subventions et participations aux personnes de droit privé et aux organismes de droit public, et les charges de personnel (dont les évolutions sont détaillées plus loin), ils ont trouvé leur pleine expression sur l'exercice écoulé.

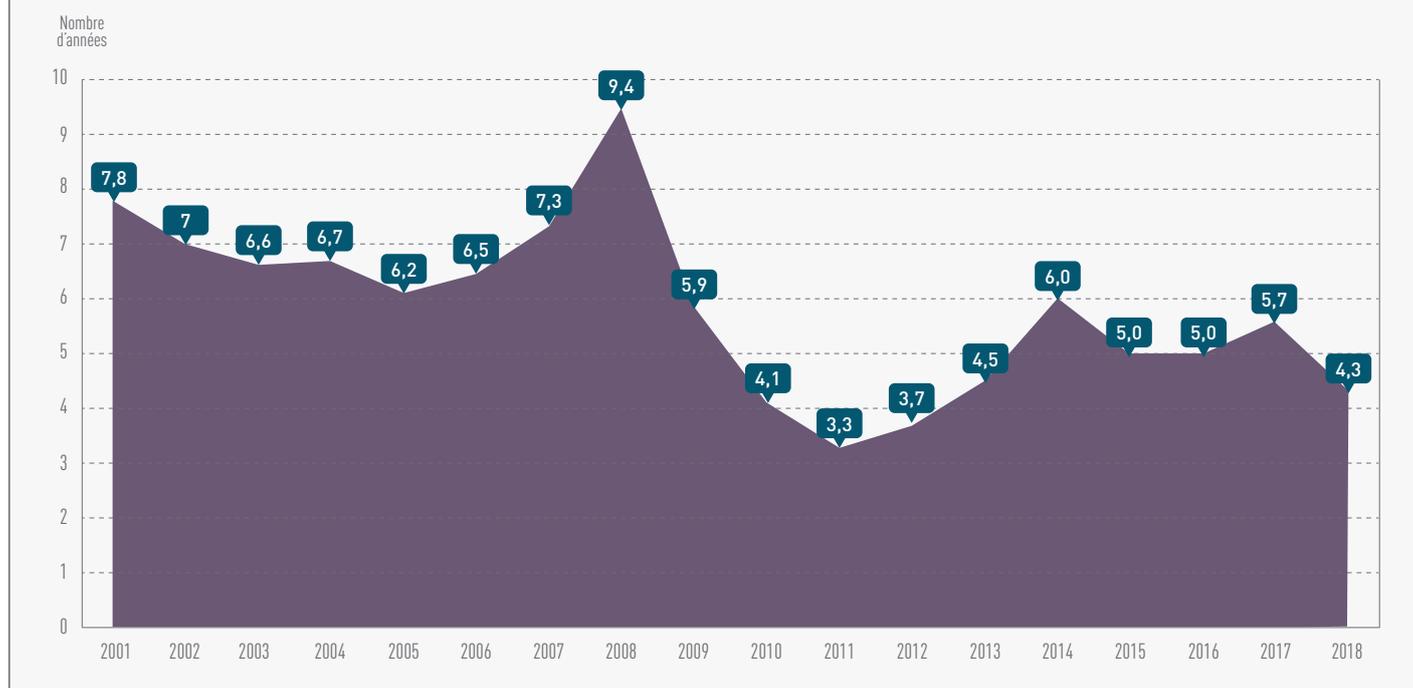
Au-delà de ce contexte, l'année 2018 peut être considérée comme une année relativement propice en termes d'évolution de certaines dépenses :

- La masse salariale (soit **57,7 %** des dépenses réelles de fonctionnement) ne progresse entre 2017 et 2018 que de **+ 0,04 %** (évolution retraitée), pour une variation annuelle moyenne maximum fixée à **+ 2 %** sur le mandat. Elle a notamment pu bénéficier en 2018 de l'absence d'élections, du report sur 2019 du RIFSEEP et de la nouvelle étape du PPCR et de la mise en œuvre du jour de carence,
- Le montant du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales), qui est monté très rapidement en puissance entre 2012 et 2017, passant de **0,7 M€** à **6,6 M€**, se réduit pour la toute 1ère fois de **207 k€** entre 2017 et 2018, grâce au gel de l'enveloppe nationale à hauteur de **1 Md€**.

Traduction des évolutions qui viennent d'être relatées (dynamique des recettes de gestion, repli des dépenses de gestion), l'épargne de gestion 2018 retraitée est en forte augmentation de **21,4 M€**. Elle s'établit à **103,6 M€** contre **82,1 M€** en 2017.

Le résultat financier s'améliore également, à la faveur de charges financières qui diminuent globalement de **1,5 M€** entre 2017 et 2018 : ce sont essentiellement les indemnités de remboursement anticipé liées aux opérations de gestion active de la dette (**- 0,6 M€**) et les frais bancaires (**- 0,6 M€**) qui ont été moins importants qu'en 2017.

## ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



L'épargne brute, enfin, bénéficie pleinement de ces évolutions très favorables, elle progresse de + **30,8 %** par rapport à 2017 pour atteindre **96,6 M€**.

Au cours de l'année 2018, la Ville a levé deux emprunts obligataires pour un montant total de **35 M€** afin de contribuer au financement de ses dépenses d'équipement dont le niveau s'est établi légèrement en retrait par rapport aux premières années du mandat, phénomène observé assez couramment au cours de chaque mandat.

Elle a, parallèlement, amorti le capital de ses emprunts en place à hauteur de **43,4 M€**, ce qui porte in fine l'encours de dette à **410,3 M€** au 31 décembre 2018.

La ville s'est en conséquence désendettée en 2018 de près de **9 M€** par rapport au 31 décembre 2017 (**419 M€**) et même de plus de **12 M€** en considérant un encours 2017 (**422,4 M€**) majoré du solde de l'avance de la Caisse des Dépôts et Consignations consentie en 2015 à la Ville, sur le FCTVA à percevoir en 2017. Ce préfinancement était comptablement enregistré comme une dotation, il s'analysait toutefois comme un prêt à taux zéro ; il a été remboursé pour moitié sur l'exercice 2017 (**3,5 M€**) et pour moitié sur l'exercice 2018 (**3,5 M€**).

À l'issue de l'exercice 2018, l'encours de dette de la ville s'inscrit ainsi notablement en deçà de son niveau pivot de **430 M€**.

Le reflux de l'encours de dette entre 2017 et 2018, combiné à la forte progression de l'épargne brute entraîne une nette amélioration de la capacité de désendettement qui s'établit en 2018 à 4,3 ans. Elle se place ainsi sur un niveau très modeste attestant à la fois de la bonne santé financière de la Ville et de ses excellentes performances budgétaires dans un contexte de forte contrainte sur les dépenses.

# I. Section de fonctionnement

## A. Evolution des principales recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2017 (€)	CA 2018 (€)	ÉVOLUTION (%)
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	46815421	70800107	51,2
	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE RETRAITÉS <sup>(1)</sup>	62360181	70264960	12,7
73	IMPÔTS & TAXES	472534733	469889587	-0,6
	Dont contributions directes	352069374	357546847	1,6
	Dont attribution de compensation	48871423	48522157	-0,7
	Dont dotation solidarité communautaire	2973647	2973647	0,0
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	35105074	41336386	17,8
	Autres taxes indirectes	33515214	19510550	-41,8
	IMPÔTS ET TAXES RETRAITÉS <sup>(2)</sup>	455955289	469889587	3,1
74	DOTATIONS & SUBVENTIONS	123195222	121338800	-1,5
	Dont dotation forfaitaire	64636983	63946813	-1,1
	Dont DNP	2470381	2428801	-1,7
	Dont dotation de solidarité urbaine	4315725	3596438	-16,7
	Dont compensations taxes d'habitation et foncières	10958534	11392193	4,0
	Dont dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCS-TP)	175645	0	-100,0
	Dont autres participations	40637954	39974555	-1,6
	DOTATIONS & SUBVENTIONS RETRAITÉES <sup>(3)</sup>	117956008	115584800	-2,0
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11127359	15322539	37,7
	Dont revenus des immeubles	10763100	14947110	38,9
	Dont revenus des immeubles retraités	10396144	10481110	0,8
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE RETRAITÉS <sup>(4)</sup>	10760403	10856539	0,9
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	1515184	726972	-52,0
	Recettes de mécénats - parrainages (constatées au chapitre 77)	1759940	1555134	-11,6
	RECETTES DE MÉCÉNATS - PARRAINAGES RETRAITÉES <sup>(5)</sup> (CONSTATÉES AU CHAPITRE 77)	999940	1142047	14,2
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION</b>		<b>656947858</b>	<b>679633140</b>	<b>3,5</b>
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION RETRAITÉES</b>		<b>649547004</b>	<b>668464906</b>	<b>2,9</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	883168	742508	-15,9
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11475108	14197037	23,7
	PRODUITS EXCEPTIONNELS HORS RECETTES DE MÉCÉNATS-PARRAINAGES	9715168	12641903	30,1
	Dont cessions foncières	6250228	7551088	20,8
	Dont recettes exceptionnelle Villages d'entreprise	0	3339000	
	Dont autres cessions	786624	311208	-60,4
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>667546194</b>	<b>693017551</b>	<b>3,8</b>
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES</b>		<b>660145340</b>	<b>681849317</b>	<b>3,3</b>

(1) Produits des services et du domaine retraités:

- Du produit des concessions des cimetières reversé au CCAS traité hors budget depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017 (302 k€ au CA 2017),
- Des subventions politique de la Ville reçues en 2017 au titre des années antérieures (155 k€),
- Des Recettes de stationnement qui sont passées du chapitre 73 au chapitre 70 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (réalisé 2017 = 16,6 M€, réalisé 2018 = 24,4 M€),
- De la fin de la refacturation des titres restaurant au CCAS qui les prend en charge directement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- De la régularisation du remboursement des taxes foncières non titrées sur les exercices antérieurs pour les 3 villages d'entreprise (de 2015 à 2017, soit 198 k€) et pour les sites de la fourrière (de 2013 à 2017, soit 337 k€).

(2) Impôts et taxes retraités:

- Des Recettes de stationnement qui sont passées du chapitre 73 au chapitre 70 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (réalisé 2017 = 16,6 M€, réalisé 2018 = 24,4 M€).

(3) Dotations et subventions retraitées:

- Des subventions «politique de la Ville» reçues en 2017 au titre des années antérieures (1,2 M€),
- De la recette CAF PSEJ Education titré en 2018 pour l'année 2017 (1 M€),
- Des recettes de subvention CAF à stabiliser sur les rythmes scolaires.

(4) Autres produits de gestion courante retraités:

- De la part variable de la redevance de DSP de la Halle Tony Garnier encaissée en 2017 au titre de 2015 et 2016 (367 k€),
- Des droits d'entrée sur les BEA pour les immeubles «Victor Hugo» (2 504 k€) et «Jarente» (1 962 k€) dans le cadre des legs Clot et Denuzières, lesquels ont été réinvestis sur l'exercice dans l'acquisition d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT).

(5) Recettes de mécénat - parrainage retraitées des écritures liées au mécénat en nature qui ne sont plus retracées budgétairement.

## 1. Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) enregistrent une hausse très importante de **51,2%** en 2018 par rapport au compte administratif 2017, mais il convient de retraiter cette évolution d'un élément significatif: les recettes de stationnement, celles-ci étaient imputées au chapitre 73 (impôts et taxes) jusqu'en 2017, et sont dorénavant comptabilisées au sein du chapitre 70. En 2017, ces recettes ont représenté un montant de **16,6 M€**, elles sont réintégrées sur cet exercice au chapitre 70 afin de pouvoir ramener la comparaison à périmètre constant.

En dehors des recettes de stationnement, d'autres éléments exceptionnels ou non récurrents doivent être également retraités; il s'agit:

- Du produit des concessions des cimetières reversé au CCAS, traité hors budget depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017 (**302 k€** au CA 2017),
- Des subventions «politique de la Ville» reçues en 2017 au titre des années antérieures (**155 k€**),
- De la fin de la refacturation des titres restaurant au CCAS qui les prend en charge directement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Et enfin, de la régularisation du remboursement des taxes foncières non titrées sur les exercices antérieurs pour les 3 villages d'entreprise (de 2015 à 2017, soit **198 k€**) et pour les sites de la fourrière (de 2013 à 2017, soit **337 k€**).

Une fois retraité, ce chapitre s'établit à **70,3 M€**, soit une progression économique réelle de **+12,7%** par rapport à un CA 2017 retraité à près de **62,4 M€**. L'ensemble des recettes tirées de l'activité des services et du domaine ont ainsi augmenté de plus de **7,9 M€** entre 2017 et 2018.

Cette dynamique ressort en premier lieu des recettes de stationnement qui, sous l'effet vertueux de la mise en œuvre du forfait post-stationnement (FPS), sont passées de **16,6 M€** en 2017 à **24,4 M€** en 2018, soit une progression de **46,9%** (+ **7,8 M€**).

La deuxième évolution notable tient aux recettes de la restauration scolaire qui sont en hausse de **835 k€**. Elle est due à l'augmentation des effectifs, et à une hausse de la fréquentation le vendredi midi, conséquence directe de la mise en œuvre en septembre 2018 des Nouveaux Temps de l'Enfant (NTE) et du retour dans ce cadre à la semaine de 4 jours.

Enfin, cette dynamique a été également constatée dans différents domaines d'activité, tels que:

- Les redevances d'occupation du domaine public induites par les nombreux chantiers de construction ou de réhabilitation sur le territoire de la Ville, elles représentent une évolution de **+213 k€** entre les deux exercices,
- Les recettes de billetterie dans le secteur du sport, où l'on constate une majoration des entrées dans les patinoires (+263 k€), dans les piscines d'hiver (+ **40 k€**) et principalement au CNTB, et dans les piscines d'été (+ **161 k€**).

À l'inverse, certaines recettes des services et du domaine ont pu être moins favorables en 2018, dont en particulier:

- Les recettes liées aux chantiers de fouilles archéologiques qui affichent une nette diminution (- **305 k€**) en lien avec la finalisation de la majorité des interventions sur le chantier de la reconversion de l'Hôtel Dieu,
- Les recettes de participation des familles dans le cadre des activités périscolaires sont en baisse de **423 k€**, conséquence cohérente des nouveaux schémas d'organisation retenus dans le cadre des NTE (voir développement plus bas dans la partie « dépenses »),
- Les recettes de participation des familles au titre des crèches municipales affichent également une diminution (- **346 k€**): les heures

facturées sont en baisse de **4,8%** entre 2017 et 2018, soit 160 000 heures en moins; quant au tarif moyen il est stable, voire légèrement en baisse,

- Après une année exceptionnelle en 2017 (exposition Matisse), les recettes de billetterie du Musée des Beaux-Arts sont en repli de **425 k€**, en corrélation avec les cycles de programmation qui font fluctuer d'une année sur l'autre les niveaux de recettes comme de dépenses.

## 2. Recettes fiscales

### a. La «recette consolidée» de fiscalité directe: **414,05 M€**

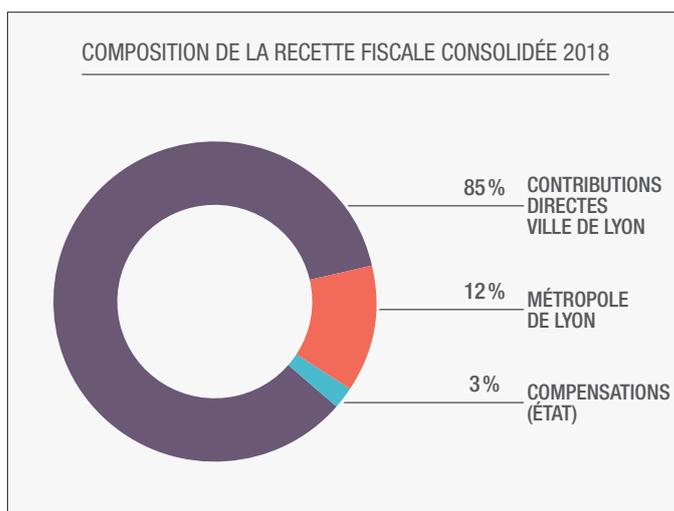
Depuis le passage en taxe professionnelle unique (TPU) en 2003, la ville de Lyon ne perçoit que le produit fiscal dit des «impôts ménages»: la taxe d'habitation et les taxes foncières ainsi que l'intégralité des allocations compensatrices d'exonérations portant sur ces taxes.

Corrélativement, le Grand Lyon perçoit la totalité des recettes liées à la taxe professionnelle devenue, en 2010, la contribution économique territoriale (CET).

Deux nouvelles recettes ont été créées lors du passage en TPU: l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Par souci de cohérence, le produit de fiscalité directe doit être analysé sous la forme d'une recette consolidée qui comprend les trois postes suivants:

- Les contributions directes (produit fiscal),
- Les 2 dotations provenant de la métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- Les allocations compensatrices d'exonérations fiscales versées par l'Etat. La partie de dotation de compensation spécifique à la taxe professionnelle que perçoit la ville de Lyon n'est pas prise en compte dans cette consolidation. En effet, cette dotation a perdu son caractère d'allocation compensatrice, à telle enseigne qu'elle reste dans le budget communal après le passage en TPU.



La recette fiscale consolidée est minorée du reversement que la ville effectue au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), fonds en vigueur depuis 2012.

Le tableau page suivante, qui permet de constater une hausse globale de **1,4%** de cette recette consolidée, détaille le contenu de chaque poste. Le produit fiscal proprement dit représente **85%** de la recette totale brute, avant prélèvement du FPIC.

RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE	2017	2018	CROISSANCE	
	M€	M€	M€	%
<b>1. Contributions directes (produit fiscal)</b>	<b>345,48</b>	<b>351,16</b>	<b>5,68</b>	<b>1,6</b>
Taxe d'habitation	184,30	186,30	2,00	1,1
Taxe foncière sur les propriétés bâties	167,47	170,95	3,48	2,1
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,30	0,29	-0,01	-2,8
Prélèvement FPIC	-6,60	-6,39	0,21	-3,1
<b>2. Allocations compensatrices versées par l'Etat</b>	<b>10,96</b>	<b>11,39</b>	<b>0,43</b>	<b>4,0</b>
Taxe d'habitation	10,30	10,70	0,41	3,9
Taxes foncières	0,66	0,69	0,03	4,3
<b>3. Reversements provenant du Grand Lyon</b>	<b>51,85</b>	<b>51,50</b>	<b>-0,35</b>	<b>-0,7</b>
Attribution de compensation	48,87	48,52	-0,35	-0,7
Dotation de solidarité communautaire	2,97	2,97	0,00	0,0
<b>TOTAL RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE</b>	<b>408,28</b>	<b>414,05</b>	<b>5,76</b>	<b>1,4</b>

#### • Les contributions directes nettes : 351,2 M€

La recette brute des contributions directes, hors FPIC, qui s'élève à **357,5 M€**, enregistre une croissance de **1,6%** par rapport à celle constatée au compte administratif 2017, soit une augmentation de près de **5,5 M€**.

Elle comprend :

- Le produit issu des rôles généraux, c'est-à-dire les rôles émis au titre de l'année en cours,
- Le produit issu des rôles complémentaires, relatifs à l'année en cours mais émis postérieurement aux rôles généraux,
- Le produit issu des rôles supplémentaires, rôles rectificatifs émis par les services fiscaux qui portent en règle générale sur les années antérieures,
- La majoration de **20%** du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, entrée en vigueur en 2016.

Le prélèvement de la ville au titre du FPIC, soit **6,39 M€** en 2018, a diminué de **3,1%** par rapport à 2017 (- **0,21 M€**). Cette baisse résulte du maintien de l'enveloppe nationale à 1Md€, de la stabilisation des périmètres des ensembles intercommunaux en 2018 et du relèvement du plafonnement du prélèvement de **13** à **13,5%**, qui a surtout impacté à la hausse le Grand Paris et conduit, mécaniquement, à une baisse des prélèvements des autres ensembles intercommunaux comme la Métropole de Lyon.

La recette nette, après déduction du prélèvement au titre du FPIC, est de **351,2 M€**, en hausse de **1,6%** par rapport à 2017.

#### • Les rôles généraux

##### › Stabilité des taux d'imposition en 2018

Les taux sont restés stables en 2018. Conformément aux engagements pris par la municipalité, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition jusqu'à la fin du mandat.

##### › Revalorisation générale des bases de 1,2%

L'article 99 de la loi de finances pour 2017 prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des propriétés non bâties et des propriétés bâties à usage d'habitation et industrielles est désormais liée au dernier taux d'inflation annuelle constaté, au lieu du taux d'inflation annuelle prévisionnel. Ainsi, au titre de l'exercice 2018, les valeurs locatives des propriétés sont revalorisées forfaitairement par application d'un coefficient de **1,012** (soit + **1,2%**).

S'agissant des locaux professionnels, l'évolution devait reposer, à compter de 2018, sur un système de mise à jour permanente des ta-

rifs, en fonction de l'évolution des loyers réellement pratiqués. Afin de préparer au mieux la révision enclenchée en 2017, cette première mise à jour a été différée en 2019. Pour 2018, les valeurs locatives ont donc été majorées, comme pour les autres locaux, par l'application du coefficient forfaitaire fixé à **1,012**.

##### › La base de taxe d'habitation

	2017	2018	CROISSANCE
	M€	M€	%
<b>Base brute</b>	<b>1 096,58</b>	<b>1 110,09</b>	<b>1,2</b>
Abattements (à déduire)	206,56	208,29	0,8
Exonérations (à déduire)	74,68	78,08	4,6
<b>Base nette</b>	<b>815,34</b>	<b>823,72</b>	<b>1,0</b>

La base brute de taxe d'habitation est formée par l'ensemble des valeurs locatives des locaux soumis à la taxe : locaux d'habitation et locaux d'activités non soumis à la contribution économique territoriale. En 2018, elle affiche une croissance très modérée de **1,2%**. Dans le même temps, la base nette imposable (c'est-à-dire après déduction des abattements et des exonérations) évolue dans des proportions quasi similaires, pour s'établir à + **1,0%**.

L'évolution des bases nettes résulte, pour 2018, de l'effet combiné de l'application du coefficient de majoration forfaitaire fixé à + **1,2%** et d'une variation physique constatée à la baisse (- **0,17%**).

Pour la 2<sup>e</sup> fois en 3 ans, la ville constate une évolution négative de ses bases nettes imposables, hors effet CMF. En 2016, cette baisse s'était établie à - **0,93%**, et pouvait trouver son explication par le retour de l'exonération dite de la « ½ part des veuves-veufs », abandonnée l'année précédente. Sur 2017 et 2018, le contexte semble toutefois différent puisque cette exonération, qui aurait dû effectivement être supprimée au profit de l'allègement de la réforme « MACRON »<sup>(1)</sup>, a été prolongée par les parlementaires en lois de finances.

Dès lors, le maintien de cette mesure aurait dû tout au mieux ralentir la dynamique des bases résultant des constructions neuves (+ **2 000** logements en 2018), sans pour autant conduire à une diminution de bases imposables.

À la demande de la Ville, cette situation fera l'objet d'une analyse approfondie par l'administration fiscale.

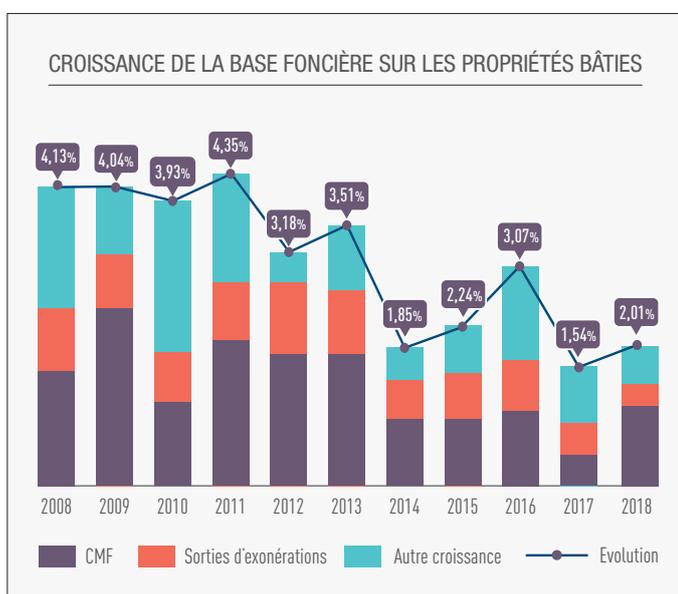
<sup>(1)</sup> Réforme qui vise à exonérer de taxe d'habitation 80% des foyers fiscaux à horizon 2020

### ► La base de taxe foncière sur les propriétés bâties

La croissance des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties, qui s'est élevée à **2,01%** entre 2017 et 2018, se décompose comme suit :

- **+1,2%** au titre de l'application du coefficient de majoration forfaitaire (CMF),
- **+0,8%** au titre de la variation physique, constituée de l'imposition pour la première fois de locaux existants arrivés en fin de période d'exonération (**+0,24%**) et de l'enrichissement du reste du bâti (**+0,57%**).

En 2016, la ville de Lyon a décidé, dans le cadre de son plan de marge de manœuvre, de supprimer partiellement l'exonération de 2 ans accordée aux habitations neuves. Les 2 premières années de cette mesure (2016 et 2017) ont ainsi permis l'imposition immédiate des nouveaux locaux d'habitation, combinée à l'intégration de locaux plus anciens bénéficiant encore de l'ancien dispositif d'exonération. L'année 2018, quant à elle, est marquée par la fin de ces intégrations, et voit donc un repli de l'évolution physique de ses bases, compensée malgré tout par un coefficient de majoration forfaitaire en forte progression (**+1,2%** en 2018 contre **+0,4%** en 2017).



### • Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux : 11,39 M€

Ces dotations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes en raison des mesures d'allègements fiscaux décidées par l'Etat au profit des contribuables. Cependant, leur mode de calcul tend souvent à les éloigner des pertes réelles de produit fiscal qu'elles ont vocation à compenser :

- Par l'application d'un taux figé à l'année précédant la mesure d'allègement,
- Par la prise en compte des bases exonérées l'année précédant le versement de la dotation,
- Par le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée que jouent depuis plusieurs années les dotations de compensation des taxes foncières.

### ► La dotation de compensation de taxe d'habitation : 10,70 M€

Elle vise à compenser les exonérations en faveur des personnes de condition modeste et est calculée en appliquant à la base exonérée de l'année précédente (bases 2017 pour la dotation octroyée en 2018), le total des taux de taxe d'habitation de la Ville de Lyon, des syndicats lyonnais et du Grand Lyon appliqués en 1991.

Cette compensation passe de **10,3 M€** en 2017 à **10,7 M€** en 2018 (soit **+4%**), en lien avec la prorogation en 2017, sous forme d'exonération, de la dispense de TH accordée aux contribuables ayant perdu le bénéfice de leur 1/2 part fiscale.

### ► Les dotations de compensation de taxe foncière : 0,69 M€

Trois allègements de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont pris en compte :

- Les exonérations en faveur des personnes de condition modeste : **0,05 M€**. Le mode de calcul de la compensation est identique à celui de la taxe d'habitation,
- Les abattements sur valeur locative accordés à certains locaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : **0,42 M€**. La compensation est calculée en appliquant à la base exonérée de l'année en cours (soit 2018) le taux de foncier bâti communal et syndical de l'année précédente (soit 2017),
- Les exonérations de longue durée concernant certains logements sociaux et des constructions financées au moyen de prêts aidés par l'Etat : **0,22 M€**.

En fin de calcul de leur montant, en tant que variables d'ajustement de l'enveloppe normée, ces dotations de compensation font l'objet d'une réfaction automatique, figée sur les niveaux ci-dessous depuis la loi de finances pour 2018, soit :

- **93%**, pour ce qui concerne la compensation des exonérations en faveur des personnes de conditions modeste et les logements sociaux,
- **60%** pour ce qui concerne la compensation de l'abattement de 30% de foncier bâti pour les logements situés dans les quartiers classés en politique de la ville.

### • Les dotations versées par la métropole : 51,5 M€

#### ► L'attribution de compensation : 48,5 M€

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2018 (M€)
<b>1. Passage en TPU : montants perçus au titre de 2002</b>	
Recette de taxe professionnelle perçue par Lyon	135,95
A déduire : recette d'impôts ménages perçue par le Grand Lyon	-85,90
<b>Solde neutralisation du passage en TPU</b>	<b>50,05</b>
<b>2. Transfert de compétences</b>	
Biennales (à compter de 2005)	-1,47
Logement (à compter de 2006)	0,02
Tourisme (à compter de 2010)	0,28
Immeubles menaçant Ruine (à compter de 2018)	-0,12
Autorisation de stationnement des Taxis (à compter de 2018)	-0,19
Défense extérieure contre l'incendie (à compter de 2018)	-0,04
<b>A déduire au titre des transferts de charges</b>	<b>-1,53</b>
<b>MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION RELATIVE À 2018</b>	<b>48,52</b>
<b>3. Régularisation sur les années antérieures des rôles supplémentaires</b>	
	0
<b>RECETTE 2018</b>	<b>48,52</b>

Cette dotation vise à neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la commune et la métropole. Elle est le résultat de 2 démarches : la neutralisation du passage en TPU de la communauté urbaine en 2003 et la compensation de transferts de compétences de la ville vers le Grand Lyon (désormais Métropole) :

**1. Neutralisation du passage en TPU en 2003 :** la dotation est égale à la différence entre le produit consolidé (produit fiscal + allocations compensatrices) de taxe professionnelle perçue par Lyon (fiscalité communale et fiscalité syndicale) au titre de 2002, et les produits

consolidés de taxe d'habitation et de taxes foncières (impôts ménages) perçus par la communauté urbaine au titre du même exercice, sur le territoire de Lyon. Ce calcul aboutit à un solde positif (recette) pour la ville de Lyon.

**2. Neutralisation des transferts de charges :** c'est la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), composée de représentants de la métropole et des communes membres, qui détermine les modalités d'appréciation du coût de ces transferts.

Les montants ainsi déterminés ne sont soumis à aucune révision, sauf sous certaines conditions issues de la réforme de la taxe professionnelle. Une évolution de l'AC ne peut donc se produire qu'en cas de nouveaux transferts de charges entre la ville et la métropole.

L'attribution de compensation de 2018 est minorée de **0,35 M€**, correspondant aux charges nettes évaluées par la CLETC pour les nouveaux transferts de charge opérés vers la Métropole (pouvoirs de police sur les immeubles menaçant ruine, gestion des autorisations de stationnement pour les taxis, défense extérieure contre l'incendie ...).

► **La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 3,0 M€**

Les communautés urbaines adoptant le régime de la TPU avaient l'obligation de mettre en place cette dotation qui a pour objectif de redistribuer une part de la croissance de la taxe professionnelle (devenue contribution économique territoriale) aux communes-membres de la communauté urbaine.

Les critères et les règles de répartition, ainsi que le montant total à répartir sont déterminés par le conseil métropolitain.

En 2013, la DSC de l'agglomération lyonnaise était composée de quatre enveloppes :

- La fraction « solidarité intercommunale » tenait compte du potentiel financier, du revenu médian par habitant, d'un minimum de ressources, du logement social et de l'effort fiscal,
- La fraction « intéressement au développement économique » qui tendait à encourager l'accueil, le développement ou le maintien des activités économiques sur le territoire de la commune après le passage en taxe professionnelle unique ne pouvait plus, depuis 2012, être calculée comme les années précédentes en raison de la réforme de la taxe professionnelle. Elle avait été revalorisée de 15% en 2012 et était stabilisée en 2013,
- Une troisième fraction tenait compte de la population des communes membres,
- La garantie globale d'évolution était telle qu'en 2013, la dotation perçue par chaque commune ne pouvait augmenter ou diminuer à un rythme supérieur à celui de l'enveloppe globale. Cette dernière augmentant de **2,32%**, la DSC de Lyon, hors prélèvement gens du voyage, diminuait du même pourcentage.

Enfin, un prélèvement égal à **0,20 €** par habitant était opéré sur la DSC afin de contribuer au financement de la compétence « gens du voyage ».

Depuis 2014, la DSC est maintenue à son niveau de 2013, sans décomposition des différentes fractions.

**b. Autres recettes fiscales**

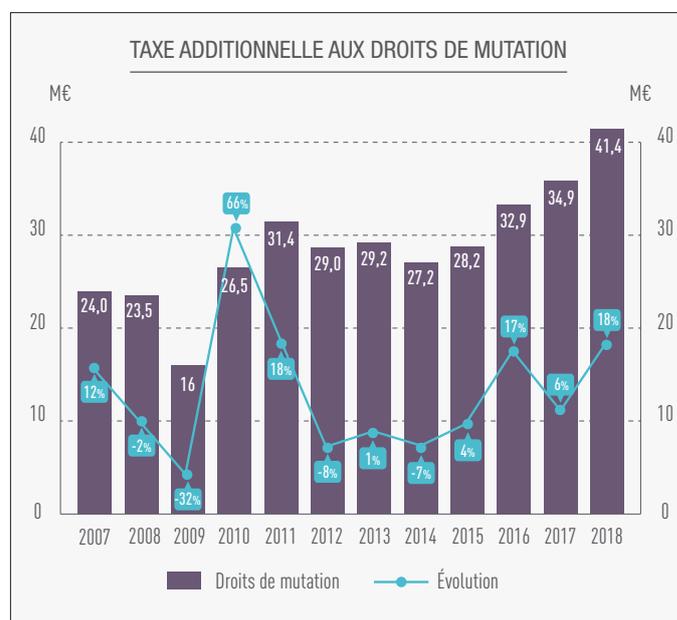
• **Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation : 41,4 M€**

Cet impôt qui concerne les mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit et dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'État, est corrélé à l'activité du marché immobilier.

Le produit a atteint **41,4 M€** en 2018. Ce niveau exceptionnel reflète un nombre élevé de transactions immobilières, soutenu par le maintien de taux d'intérêt historiquement bas.

La progression des recettes de DMTO, qui s'établit à **18%** en 2018, est l'une des plus fortes observées depuis 2006. Elle pourrait cependant être éventuellement un peu relativisée au regard du référé de la Cour des Comptes du 18 octobre 2018. La Cour relève en effet une anomalie grave de la comptabilité des droits de mutation par l'État, qui se traduit principalement par une sous-évaluation des recettes de 2017 et une amélioration « artificielle » de même montant du résultat constaté en 2018.

A la date de rédaction de ce document, la Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes, alertée sur ce point, n'a pas précisé si la ville de Lyon était concernée par cette anomalie. Dans l'affirmative, la progression des recettes de 2017 pourrait être légèrement supérieure aux **6%** constatés au compte administratif, ce qui conduirait mécaniquement à une minoration de la progression de **18%** établie en 2018.



• **La taxe sur la consommation finale d'électricité : 9,97 M€**

La loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a transféré la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » à la métropole de Lyon ainsi que la taxe sur la consommation finale d'électricité.

La métropole de Lyon a décidé, par délibération du 21 septembre 2015, de reverser l'intégralité du produit de la part communale de cette taxe perçue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 sur le territoire de la ville de Lyon, à cette dernière.

La ville de Lyon a pour sa part, par délibération du 28 septembre 2015, accepté ce reversement, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs.

Le produit encaissé en 2018 au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité atteint **9,97 M€**. L'augmentation constatée de **31%** est essentiellement liée au réajustement des modalités de versements avec la Métropole, qui induit un retour à la normale du nombre de versements en 2018 (4 trimestres civils, contre 3 en 2017). En dehors de l'impact de ce réajustement, le produit moyen de TCFE, établi à **9,52 M€**, reste plutôt constant depuis 2010.

• **Prélèvements sur les produits des jeux: 4,94 M€**

Les prélèvements sont effectués sur 75 % du produit brut des jeux des casinos. Le produit revenant à la ville de Lyon est composé :

- D'un prélèvement de 15 %,
- Et du reversement de 10 % du prélèvement effectué par l'Etat.

Depuis 2011, conformément à la loi du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, la ville de Lyon bénéficie de surcroît du reversement d'une partie du nouveau prélèvement effectué par l'Etat sur les jeux de cercle en ligne.

Le reversement du produit des jeux de cercle en ligne est de **0,15 M€** en 2018, en baisse de 2 % par rapport à 2017.

Le total du prélèvement opéré sur le produit brut des jeux des casinos au bénéfice de la ville atteint **4,98 M€** en 2018, en hausse de 5,1 % par rapport à 2017.

La Ville a effectué en 2018 un reversement de **0,18 M€** au profit du casino dans le cadre de son action de financement des biennales.

Le produit net de la taxe s'établit de ce fait à **4,94 M€**, en progression de 5,1 % par rapport à 2017.

• **Taxe locale sur la publicité extérieure: 2,3 M€**

Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure s'établit en 2018 à près de **2,3 M€**, soit **102 k€** en moins par rapport à 2017.

Cette baisse s'explique notamment par l'important travail mené sur la qualité des devantures commerciales et traduit, avec un nombre de dossiers instruits resté identique, une réduction de la pollution visuelle.

### 3. Dotations de l'État

Les collectivités locales participent activement, depuis plusieurs années, à l'effort de redressement des comptes publics.

Ainsi, dès 2014, conformément au Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'État et les collectivités territoriales le 16 juillet 2013, la loi de finances prévoyait une diminution en valeur des concours financiers de l'État, hors FCTVA et dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, de **1,5 Mds€**.

À compter de 2015, dans le respect du programme de stabilité 2014-2017 du 23 avril 2014, lequel prévoyait une contribution supplémentaire des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics de **11 Mds€** jusqu'en 2017, la diminution en valeur des concours financiers de l'État était portée à **3,67 Mds€ / an**.

Sur cette période, la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques (CRFP) a ainsi été répartie entre les niveaux de collectivités à proportion de leurs recettes totales, soit **2071 M€** pour les communes et intercommunalités, **1 148 M€** pour les départements et **451 M€** pour les régions.

Depuis 2018, cet effort est désormais porté sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités, dépenses qui ne pourront progresser de plus de **1,2 %** par an d'ici 2022, inflation comprise, ainsi que sur leur capacité de désendettement.

Les dotations versées par l'Etat ne sont donc plus minorées par la contribution au redressement des finances publiques, comme elles l'ont pu l'être entre 2014 à 2017.

### a. Dotation Globale de Fonctionnement

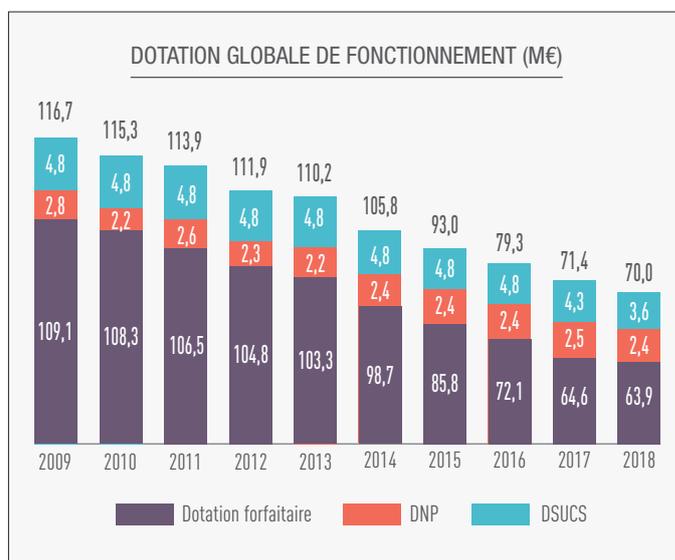
La DGF de la ville de Lyon est composée de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation nationale de péréquation (DNP) et, depuis 2009, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

Elle diminue chaque année depuis 2010, avec une accentuation entre 2014 et 2017, du fait de la mise en œuvre de la contribution au redressement des finances publiques.

BAISSE DE LA DGF (%)								
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
-1,30	-1,20	-1,80	-1,40	-4,00	-12,20	-14,70	-9,90	-2,00

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	2017	2018	ÉCART	
	M€	M€	M€	%
DGF - dotation forfaitaire	64,64	63,95	-0,7	-1,1
DNP	2,47	2,43	0,0	-1,7
DSUCS	4,32	3,60	-0,7	-16,7
<b>TOTAL DGF</b>	<b>71,43</b>	<b>69,97</b>	<b>-1,5</b>	<b>-2,0</b>

Depuis 2009, la DGF de la ville de Lyon a donc baissé de **40 %**, soit une perte de **46,8 M€**, dont plus de **40 M€** depuis le début de la contribution au redressement des finances publiques en 2014. Sa décroissance se modère toutefois considérablement à compter de 2018.



• **La dotation forfaitaire: 63,9 M€**

En 2015, la loi de finances initiale a simplifié l'architecture de la dotation forfaitaire des communes en regroupant les différentes parts en une dotation forfaitaire unique qui progresse, par rapport à la dotation perçue l'année précédente, en fonction de l'évolution de la population.

Elle subit par ailleurs un écrêtement, applicable aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant, et plafonné jusqu'en 2017 à 3 % de la dotation

forfaitaire perçue l'année précédente. Depuis 2018, cet écrêtement péréqué est désormais limité à hauteur de **1 %** des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

Jusqu'en 2017, la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques était prioritairement portée sur cette dotation forfaitaire.

DOTATION FORFAITAIRE NOTIFIÉE	2017	2018	ÉCART	
	M€	M€	M€	%
Dotation N-1	72,08	64,64	-7,44	-10,3
Part dynamique population	0,78	0,97	0,19	24,8
Ecrêtement	-2,19	-1,66	0,52	-24,0
Contribution au redressement des finances publiques	-6,03	0,00	-6,03	-100,0
<b>TOTAL DOTATION FORFAITAIRE NOTIFIÉE</b>	<b>64,64</b>	<b>63,95</b>	<b>-0,69</b>	<b>-1,1</b>

La bonne croissance démographique de la ville de Lyon en 2018 (+7 550 hab. contre **5 100** en moyenne depuis 2010) conduit à une évolution de **25 %** de la part « dynamique de population » (soit **0,97 M€**), ce qui fait progresser d'autant la dotation forfaitaire de la ville.

Celle-ci se trouve néanmoins écrêtée en 2018 à hauteur de **1,66 M€**, montant en repli de **24 %** par rapport à 2017.

L'effet combiné de ces facteurs d'évolution impacte la dotation forfaitaire à hauteur de **-0,69 M€**. Celle-ci s'établit ainsi à **63,95 M€** en 2018, en repli de **1,1 %**.

• **La dotation nationale de péréquation: 2,4 M€**

Le montant par habitant de l'enveloppe attribuée aux communes de plus de 200 000 habitants est gelé sur la base du montant distribué en 1994.

La variation de la répartition entre chacune de ces communes traduit désormais les écarts d'évolution des potentiels financiers et les évolutions de population.

La DNP lyonnaise a très légèrement diminué en 2018 (- **1,7 %**), passant de **2,47 M€** à **2,43 M€**.

• **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale: 3,6 M€**

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est versée aux communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Sont pris en compte pour le calcul de l'indice synthétique servant à déterminer l'attribution de cette dotation, les quatre critères suivants: le potentiel financier par habitant, la part de logements sociaux dans le parc total de logements, la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement dans le nombre total de logements de la commune et le revenu moyen par habitant.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2017, la DSUCS a été réformée avec comme suit:

- Un recentrage de son attribution sur les deux premiers tiers et non plus les 3 premiers quarts des communes de plus de 10 000 habitants,
- Une modification de la pondération de chacun des quatre critères constitutifs de l'indice synthétique de ressources et de charges qui sert au classement des communes,
- La suppression des communes dites « DSU cibles », qui autorise désormais une progression annuelle de DSU pour toutes les communes éligibles et non plus seulement pour les 250 premières.

La ville de Lyon a perçu entre 2009 et 2016 un montant annuel de **4,8 M€** au titre de la DSUCS. La réforme de 2017 l'a rendue inéligible au dispositif de cette dotation, tout en lui octroyant la garantie d'une sortie progressive sur 4 ans, avec l'application d'une réfaction croissante sur le montant annuel initial. La ville a ainsi perçu **90 %** de ce montant en 2017 et **75 %** en 2018; elle en percevra **50 %** en 2019 puis **0 %** à compter de 2020 si cette inéligibilité était reconduite. Le montant de DCUSC perçu en 2018 s'élève ainsi à **3,6 M€** (soit **75 %** de **4,8 M€**).

**b. La dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCS-TP)**

Cette dotation, dont la vocation à l'origine était de compenser certains allègements de taxe professionnelle décidés par l'Etat, est rapidement devenue une variable d'ajustement historique de l'enveloppe normée, prenant ainsi davantage les caractéristiques d'une dotation que d'une allocation compensatrice.



Cette dotation a subi pendant de nombreuses années des ajustements importants qui ont conduit à sa disparition totale en 2018. Le montant perçu par la Ville en 2017, soit **176 k€**, a ainsi été ramené à zéro en 2018.

### c. Le fonds métropolitain de péréquation pour la taxe professionnelle (FDPTP) : 0,30 M€

Institué en 1975, le FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation pour la Taxe Professionnelle) avait pour objectif de mettre en œuvre une certaine péréquation horizontale du produit de l'ancienne taxe professionnelle de certains établissements au niveau départemental ou interdépartemental. Ce fonds est alimenté principalement par l'écrêtement du produit fiscal des établissements dits « exceptionnels » du fait de l'importance de leurs bases.

La Ville est éligible à ce dispositif depuis 2016, sur la base de modalités de calcul établies par la métropole de Lyon, agissant en lieu et place du département. Ainsi en 2015, le conseil de la métropole a fixé par délibération les modalités de répartition du fonds comme suit :

- Éligibilité des communes en fonction d'un indice synthétique similaire à celui qui est utilisé dans la répartition de la dotation de

solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS). Les 40 premières communes de la Métropole, classées dans l'ordre décroissant de leur indice synthétique, sont éligibles aux attributions du fonds.

- Attribution du FDPTP pour chacune des communes éligibles par transposition des modalités utilisées pour la DSUCS.

En 2018, la ville de Lyon a perçu **0,30 M€** au titre du FDPTP, en baisse de **14%** par rapport à 2017. Ce fonds fait désormais partie des variables d'ajustement de l'enveloppe normée, et subit à ce titre, une réfaction supplémentaire chaque année, qui devrait conduire à sa fin dès 2019. Au global, le bilan de la participation de la ville au redressement des finances publiques et au renforcement de la péréquation s'établit comme suit depuis 2013 :

CONTRIBUTION DIRECTE AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES (M€)											
	2013	2014	Effort 2014	2015	Effort 2015	2016	Effort 2016	2017	Effort 2017	2018	Effort 2018
<b>Dotation forfaitaire</b>	<b>103,3</b>	<b>98,6</b>		<b>85,8</b>		<b>72,1</b>		<b>64,6</b>		<b>63,9</b>	
Dont part population	-	-	-	0,7	-	0,6	-	0,8	-	1,0	-
Dont écrêtement	-	-	-	-2,1	-	-2,6	-	-2,2	-	-1,7	-
Dont CRFP	-	-	-	-11,5	-	-11,7	-	-6,0	-	0,0	-
<b>Effort dotation forfaitaire (a)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-4,7</b>	<b>-</b>	<b>-12,8</b>	<b>-</b>	<b>-13,7</b>	<b>-</b>	<b>-7,4</b>	<b>-</b>	<b>-0,7</b>

CONTRIBUTION AU RENFORCEMENT DE LA PÉRÉQUATION INDUIT PAR LA BAISSÉ DES DOTATIONS											
	2013	2014	Effort 2014	2015	Effort 2015	2016	Effort 2016	2017	Effort 2017	2018	Effort 2018
<b>DSUCS</b>	<b>4,8</b>	<b>4,8</b>	<b>-</b>	<b>4,8</b>	<b>-</b>	<b>4,8</b>	<b>-</b>	<b>4,3</b>	<b>-</b>	<b>3,6</b>	<b>-</b>
Effort DSUCS (b)	-	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	-0,5	-	-0,7
<b>Variables d'ajustement</b>											
DUCS TP (c)	1,3	1,0	-0,3	0,7	-0,3	0,6	-0,1	0,2	-0,4	0,0	-0,2
Comp. exo TF avant réfaction (d)	2,2	2,5	-	2,9	-	3,9	-	4,6	-	4,9	-
Comp. exo TF perçues (e)	1,2	1,1	-	0,8	-	1,1	-	0,7	-	0,7	-
Effort comp. exo TF (f=e-d)	-1,0	-	-1,4	-	-2,1	-	-2,8	-	-3,9	-	-4,3
Effort var. ajustement (g=c+f)	-	-	-1,7	-	-2,4	-	-2,9	-	-4,3	-	-4,4
<b>FPIC (h)</b>	<b>1,7</b>	<b>-</b>	<b>2,9</b>	<b>-</b>	<b>4,0</b>	<b>-</b>	<b>5,3</b>	<b>-</b>	<b>6,6</b>	<b>-</b>	<b>6,4</b>
<b>Effort annuel total (a+b+g-h)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-9,3</b>	<b>-</b>	<b>-19,2</b>	<b>-</b>	<b>-21,9</b>	<b>-</b>	<b>-18,8</b>	<b>-</b>	<b>-12,2</b>

#### 4. Autres participations

Hors les dotations de l'Etat, dont les évolutions sont détaillées dans les développements ci-dessus, les autres recettes du chapitre « dotations et participations » enregistrent une baisse brute de **1,6 %**. Une fois retraitées :

- Des subventions « politique de la Ville » reçues en 2017 au titre des années antérieures,
- De la recette CAF PSEJ enregistré sur le budget de l'Education titré en 2018 pour l'année 2017,
- Et de la subvention CAF à stabiliser sur les rythmes scolaires,

La baisse enregistrée sur ces recettes est de **3 %**, elles s'établissent à près de **34,2 M€** en 2018, contre **35,4 M€** en 2017.

Cette baisse s'explique principalement par le niveau plus élevé de la dotation globale de décentralisation (DGD) perçue par la Ville en 2017, celle-ci ayant été majorée sur l'exercice des derniers versements de la part de l'État au titre de la construction des bibliothèques Lacassagne (**560 k€**) et Gerland (**487 k€**).

#### 5. Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'établissent en 2018 à **15,3 M€**. Ils enregistrent une évolution de **+ 37,7 %** par rapport à 2017 (**11,1 M€**), qui doit néanmoins être ramenée à **+ 0,9 %**, une fois retraitée de deux éléments, soit :

- La part variable de la redevance de DSP de la Halle Tony Garnier encaissée en 2017 au titre de 2015 et 2016 (**367 k€**),
- Les droits d'entrée sur les BEA pour les immeubles « Victor Hugo » (**2 504 k€**) et « Jarente » (**1 962 k€**) dans le cadre des legs Clot et Denuzières.

Cette évolution à la hausse résulte en grande partie des opérations de gestion du patrimoine réalisées par la direction centrale de l'immobilier et notamment :

- La majoration des droits d'entrées au titre des BEA (Bail Emphytéotique Administratif) à hauteur de **+ 166 k€**, avec la prise en compte entre autre de la redevance 2018 issue du BEA Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football au 3, rue Louis Broussas,
- La reprise de l'activité dans les salles municipales, notamment dans la salle Albert Thomas, laquelle permet aux recettes de location de salle de progresser de **65 k€**, et cela en dépit de la fermeture de la Salle Rameau en juillet 2017,
- Enfin, les régularisations de loyer opérées pour les trois associations sises 25, rue Chazière (Villa Gillet, ARALL et GMVL), pour un montant global de **83,7 k€**.

## B. Evolution des principales dépenses

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2017 (€)	CA 2018 (€)	ÉVOLUTION (%)
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 03 035 664	1 01 307 688	- 1,7
	Charges à caractère général retraitées <sup>(1)</sup>	1 02 078 524	1 00 894 601	- 1,2
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS	334 022 337	330 990 107	- 0,9
	Charges de personnel et assimilés retraitées <sup>(2)</sup>	332 350 251	332 477 566	0,0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 19 726 432	1 20 742 024	0,8
	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	66 060 095	68 455 993	3,6
	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé retraitées <sup>(3)</sup>	67 466 195	66 918 590	- 0,8
	Subventions aux personnes de droit public	13 836 010	12 451 599	- 10,0
	Dont subvention au CCAS	12 104 856	11 389 856	- 5,9
	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit public retraitées <sup>(4)</sup>	13 124 692	12 451 599	- 5,1
	Participation à l'équilibre des budgets annexes	14 067 146	14 369 259	2,1
	Dont participation au budget annexe des Célestins	4 943 313	5 070 682	2,6
	Dont participation au budget annexe de l'Auditorium ONL	9 123 833	9 298 577	1,9
	Participations à l'équilibre des budgets annexes retraitées <sup>(5)</sup>	14 302 146	14 369 259	0,5
	Participations aux organismes de regroupement	15 772 272	15 642 127	- 0,8
	Dont participation ENSBAL	6 500 000	6 320 000	- 2,8
	Dont participation CRR	8 271 452	7 429 996	- 10,2
	Autres charges de gestion courante	9 990 909	9 823 046	- 1,7
	Autres charges de gestion courante retraitées <sup>(6)</sup>	1 20 354 604	1 19 204 621	- 1,0
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS	581 160	545 241	- 6,2
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	12 035 741	11 749 292	- 2,4
	Dont FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)	6 595 961	6 388 514	- 3,1
	Dont dotations aux arrondissements	5 137 348	5 126 936	- 0,2
<b>TOTAL DÉPENSES DE GESTION</b>		<b>569 401 333</b>	<b>565 334 352</b>	<b>- 0,7</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE GESTION RETRAITÉES</b>		<b>567 400 279</b>	<b>564 871 321</b>	<b>- 0,4</b>
66	CHARGES FINANCIÈRES	9 145 810	7 691 611	- 15,9
	Dont intérêts de la dette (hors ICNE) et de la trésorerie	6 003 721	6 098 349	1,6
	Dont indemnités de remboursement anticipé	2 234 000	1 590 000	- 28,8
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 656 090	517 962	- 68,7
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>580 203 233</b>	<b>573 543 925</b>	<b>- 1,1</b>
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES</b>		<b>578 202 179</b>	<b>573 080 894</b>	<b>- 0,9</b>

(1) Charges à caractère général retraitées:

- Des dépenses d'électricité 2016 non mandatées sur 2016 mais sur l'exercice 2017 (soit 197 k€),
- Des écritures liées au mécénat en nature qui ne sont plus retracées budgétairement (760 k€ en 2016 et 414 k€ en 2018)

(2) Masse salariale retraitée:

- Des dépenses assumées en 2016 et 2017 au titre de l'Indemnité spécifique de services pour les techniciens portant sur les exercices 2013 à 2016,
- Des dépenses du remboursement des postes vacants de l'Opéra qui ont changé d'imputation comptable à compter du 2<sup>e</sup> semestre 2017 (transfert vers le chapitre des autres charges de gestion courante),
- Des dépenses pour les titres restaurant du CCAS qui ne sont plus pris en charges par la Ville (et donc refacturés) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Des dépenses de personnel relatives aux nouveaux temps de l'enfant (part entre gestion municipale et gestion associative modifiée en septembre 2018).

(3) et (4) Subventions aux personnes de droit privé et aux personnes de droit public retraitées:

- Des dépenses du remboursement des postes vacants de l'Opéra qui ont changé d'imputation comptable à compter du 2<sup>e</sup> semestre 2017 (anciennement comptabilisées au chapitre des charges de personnel),
- De la nouvelle répartition entre la gestion municipale et la gestion associative des nouveaux temps de l'enfant (pendant du retraitement des dépenses de personnel),
- Du changement de nature comptable (6573\* et non plus 6574) de la subvention accordée à la CAF pour le co-financement des postes de directeurs des centres sociaux de la Ville.

(5) et (6) Participations et autres charges de gestion courante:

- De l'avance de 235 k€ consentie en 2016 à l'ONL pour le financement anticipée de sa tournée aux Etats-Unis qui a eu lieu en 2017,
- Du montant du reversement au CCAS d'une partie des recettes de ventes de concession dans les cimetières, soit 302 k€ imputés temporairement sur le chapitre 65 en 2017.

## 1. Charges à caractère général

Les charges à caractère général enregistrent une diminution de **-1,7 %** par rapport au compte administratif 2017 et s'élèvent à **101,3 M€** en 2018 contre **103 M€** en 2017. Il est à noter que le montant de ces dépenses est à son niveau le plus faible depuis 2014.

Après retraitement des frais d'éclairage public 2016 mandatés sur l'exercice 2017 pour un montant de **197 k€**, et des écritures liées aux mécénats en nature qui ne sont plus retracés budgétairement, cette baisse est ramenée à **-1,2 %** soit une réfaction significative de **1,2 M€**. Cette diminution reflète précisément la politique de saine gestion assumée par la ville depuis plusieurs années qui se traduit notamment, sur les dépenses à caractère général, par une recherche d'optimisation et d'efficacité, tout en préservant le niveau et la qualité des services publics offerts aux lyonnais. Les actions « marges de manœuvre » engagées pour la maîtrise de ces dépenses produisent aujourd'hui encore leurs effets et, conjuguées aux nouveaux efforts de gestion déployés sur l'année 2018, contribuent efficacement au respect du plafond du taux d'évolution des dépenses de fonctionnement contractualisé avec l'État à **1,15 %**.

Si l'ensemble des services et des domaines de compétence de la ville ont été impactés par ces efforts de rationalisation, peuvent toutefois être citées, au titre des mesures les plus significatives mises en œuvre en 2018 :

- Les dépenses d'énergie qui enregistrent pour la 4<sup>e</sup> année consécutive une baisse de **-215 k€** à la faveur d'une politique de maîtrise de la consommation associée à la renégociation de marchés plus favorables,
- Les charges liées aux espaces verts (entretien des espaces verts, des fontaines et des systèmes d'arrosage, achats de végétaux) qui globalement, sont en forte diminution de **-411 k€** entre 2017 et 2018, grâce à un entretien plus naturaliste et à la production directe de végétaux par le domaine de Cibeins (production qui permet de réduire les achats),
- Les frais d'assurances supportés par la ville, en retrait de **-169 k€** après la renégociation et le renouvellement des principaux contrats,
- Et enfin, les dépenses liées à l'ensemble des actions menées dans le cadre des relations internationales, revues à la baisse pour **-100 k€**.

Comme chaque année, la réduction des dépenses découle également d'évolutions conjoncturelles liées aux cycles des activités de la ville :

- L'absence d'élections électorales en 2018 génère une économie de **254 k€** (hors masse salariale),
- Les dépenses réalisées par les établissements culturels varient également en fonction des cycles de programmation des expositions : elles enregistrent cette année une diminution globale de **-254 k€**, alimentée par les charges à caractère général du Musée des Beaux-Arts et du CHRD en baisse respectivement de **-445 k€** et **-186 k€**, quand celles du Musée d'Art Contemporain sont majorées de plus de **446 k€** (la biennale d'art contemporain n'ayant pas eu lieu, le MAC a organisé plusieurs expositions en 2018),
- Quant aux dépenses du Musée Gadagne, elles sont en baisse de **-367 k€**, en raison essentiellement de la prise en charge de la refonte du parcours permanent des « Arts de la Marionnette » sur la section d'investissement, par une réduction exceptionnelle du budget de fonctionnement de l'établissement.

Les économies dégagées permettent ainsi d'absorber les évolutions de périmètre des services publics ou les hausses des charges auxquelles doit faire face la ville. L'une des principales évolutions de l'année 2018 résulte ainsi de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de la réforme du contrôle du stationnement payant et de la mise en place du Forfait Post Stationnement (FPS) qui génère de nouvelles recettes mais occasionne également une augmentation des dépenses de **300 k€**. La ville doit en effet s'acquitter auprès de l'ANTAI des frais de gestion liés à la notification des avis de paiement de FPS aux usagers, à hauteur de **1,50 €** par FPS traité.

L'allongement de la durée de la pause méridienne ainsi que la mise en œuvre des nouveaux temps de l'enfant (NTE) qui se traduit, entre autre, par un retour à une journée complète d'école le vendredi après-midi, ont donné lieu à une hausse importante de la fréquentation des restaurants scolaires et à une augmentation des achats de repas de **314 k€**.

Les enjeux multiples de modernisation auxquels sont soumis les systèmes d'informations (dématérialisation et simplification des procédures, amélioration de la relation avec les usagers, garantie de la sécurité des données...) induisent une augmentation de ces dépenses de plus de **420 k€**, en 2018.

Enfin, les dépenses dédiés à la gestion des bibliothèques ont été également majorées de plus de **167 k€**. Cette majoration permet la prise en charge, en année pleine, des frais de fonctionnement des nouveaux équipements ouverts au public sur les 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ; elle permet également le financement du projet de lecture publique par lequel la métropole de Lyon confie ses compétences en la matière à la bibliothèque municipale de Lyon, moyennant le versement d'une contribution annuelle qui couvre l'ensemble des dépenses engagées par la ville.

## 2. Subventions et participations

### a. Subventions

Les subventions aux personnes de droit privé s'établissent à **68,5 M€** au CA 2018 contre **66,1 M€** en 2017, et affichent une progression de **3,7 %** soit **+2,4 M€**. Ces chiffres bruts doivent toutefois, pour permettre une comparaison à périmètre constant, être retraités des éléments suivants :

- Le déploiement de la nouvelle Organisation des Temps de l'Enfant en septembre 2018, avec la mise en place de la semaine de 4 jours et d'un accueil de loisirs les mercredis matins et les fins d'après-midi, a généré une hausse des subventions de plus de **1,5 M€**. Cette augmentation résulte principalement de la nouvelle répartition de l'offre de loisirs éducatifs entre le secteur municipal et le secteur associatif, au bénéfice du second. Il est important de rappeler que cette hausse des subventions est compensée par une diminution de la masse salariale supportée par la ville au titre des activités périscolaires,
- La subvention attribuée à la CAF de Lyon pour le co-financement des postes de directeurs des centres sociaux de la Ville pour **711 k€** qui, à la demande de la Trésorerie de Lyon Municipale et Métropole de Lyon, ne doit plus être imputée sur le chapitre des subventions aux organismes publics mais sur celui des subventions aux personnes privées,
- Enfin, la subvention attribuée à l'Opéra de Lyon pour la prise en charge des postes vacants ne relève plus de la masse salariale mais prend désormais la forme d'une subvention.

Il est à noter que ces 2 opérations de régularisation comptable sont neutres pour le budget de la ville. Ainsi corrigées, les subventions aux personnes de droit privé enregistrent une diminution de **-550 k€** soit **-0,8 %** entre les exercices 2017 et 2018, diminution qui reflète les actions engagées par la ville depuis plusieurs années dans le cadre du plan « marges de manœuvre », pour contenir le niveau de ces dépenses.

Tout en maintenant son soutien au secteur associatif local, la ville continue de développer une politique d'attribution des subventions optimisée qui veille à renforcer l'efficacité des aides apportées aux associations. Elle a notamment, à ce titre, remis à niveau certaines subventions dans les domaines de la culture et de l'animation événementielle :

- La participation versée à l'Opéra a été minorée de **100 k€** en contrepartie de l'ajustement du loyer qui lui est refacturé,

- La subvention attribuée aux Nouvelles Subsistances a été de nouveau revue à la baisse à hauteur de **-200 k€** et celle du Théâtre du Point du Jour a été exceptionnellement réduite dans l'attente du renouvellement de l'équipe de direction (soit une diminution de **-108 k€**),
- Enfin, l'enveloppe de subventions dédiée au financement de l'opération « Tout l'univers dehors » a été minorée à hauteur de **-83 k€**.

En réponse aux nouveaux besoins de l'exercice, les subventions allouées aux équipements d'accueil de jeunes enfants en gestion associative ont été, a contrario, réévaluées de **+260 k€** pour prendre en compte, en année pleine, la création de 48 places au sein de la crèche Escalade de Nelly en 2017 (PUP Berliet dans le 8<sup>e</sup> arrondissement) et pour permettre la revalorisation des subventions aux associations dont la situation financière le nécessite.

Les subventions aux personnes de droit public sont, quant à elles, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, en diminution. Elles enregistrent en 2018, une baisse significative de **-10%** entre 2018 (**12,5 M€**) et 2017 (**13,8 M€**). Après retraitement de la subvention allouée à la CAF pour le financement des postes de directeurs des centres sociaux de la Ville de Lyon (qui est dorénavant imputée sur les subventions aux organismes privés pour un montant de **711 k€**), le repli est ramené à **-5%** soit encore **-673 k€**. La réduction constatée sur ce poste de dépenses, résulte essentiellement de la poursuite des efforts de gestion déployés par le CCAS depuis plusieurs années, efforts menés sans toucher aux dispositifs de solidarité, et du rapprochement des antennes de solidarité et des Maisons de la Métropole (qui s'est traduit par une réduction des charges supportées par le CCAS), lesquels ont permis de réviser à la baisse le montant de la subvention versée à hauteur de **-715 k€**.

A l'inverse, la subvention attribuée au GIP (Groupement d'intérêt public) Maison de l'Emploi et de la Formation augmente de **94 k€** afin de compenser la suppression de la mise à disposition par la Ville de 3 postes, à partir de janvier 2018.

## b. Participations

Outre les subventions allouées aux personnes de droit privé et public, la ville de Lyon contribue également aux écoles privées sous contrat d'association, à l'équilibre des budgets annexes de l'ONL et des Célestins, et apporte son soutien financier à diverses structures intercommunales.

Bien qu'elles soient gelées depuis plusieurs années, les participations du budget principal aux budgets annexes enregistrent en 2018 une hausse de plus de **2%** entre le CA 2017 (**14,1 M€**) et le CA 2018 (**14,4 M€**). La participation à l'ONL en particulier, est en augmentation de **+1,9%** et s'établit à **9,3 M€**. Après retraitement de l'avance de **235 k€** consentie en 2016 pour le financement anticipé de sa tournée aux Etats-Unis, avance qui avait donné lieu à une réduction du même montant de la participation 2017, l'apport du budget principal au budget annexe est en diminution réelle de **-60 k€**. Cette évolution résulte principalement d'un ajustement à la baisse des charges sociales dues par l'établissement. Quant aux Célestins, la participation est exceptionnellement réévaluée de **+127 k€** en 2018 (elle atteint **5,1 M€**) afin de couvrir les dépenses nécessaires à la remise en état des locaux et à la poursuite de l'activité de la salle de la Célestine, sinistrée lors de la crue du Rhône au printemps 2018.

Les participations aux organismes de regroupement enregistrent cette année encore une diminution de **-0,8%**, qui résulte principalement des variations suivantes :

- Une nouvelle baisse de la contribution à l'ENSBAL de **-180 k€** en contrepartie de l'ajustement du montant loyer qui lui est facturé,
- La hausse conventionnelle de l'aide consentie au Conservatoire à Rayonnement Régional de **51 k€** (soit, depuis 2015, une aide plafonnée dans son évolution annuelle à **+0,7%** au lieu de **+1,5%**).

Enfin, les participations obligatoires versées aux écoles privées pour un montant proche de **5 M€**, sont en progression de **+75 k€** en raison de la hausse constatée des effectifs dans les écoles élémentaires.

## 3. Autres charges

Le poste « autres charges » regroupe les « Autres charges de gestion courante » hors les subventions et participations, les « Frais de fonctionnement des groupes d'élus » et les dépenses du chapitre « Atténuations de produits », il est en repli de **-3,1%** en 2018 soit **-548 k€**.

Après retraitement du montant du reversement au CCAS d'une partie des recettes de ventes de concessions dans les cimetières, soit **302 k€** imputés temporairement sur le chapitre 65 en 2017, la baisse est ramenée à **-1,4%**.

C'est, en particulier, le chapitre 014 « Atténuations de produits » qui enregistre une diminution de **-2,4%** liée au fléchissement de plus de **3%** du montant du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui atteint **6,4 M€** en 2018 contre **6,6 M€** en 2017. Cette baisse résulte du maintien de l'enveloppe nationale à **1 Md€**, de la stabilisation des ensembles intercommunaux et du relèvement du plafonnement du prélèvement de **13** à **13,5%**.

A contrario, les dépenses d'indemnité des élus, ainsi que leurs cotisations sont en hausse de **87 k€**, en raison principalement de l'augmentation du taux de cotisation de la part patronale. Il est à noter que le montant des dotations attribuées aux 9 mairies d'arrondissement pour couvrir les dépenses des équipements transférés ainsi que les dépenses liées à la vie et à la démocratie locales, qui relève également de ce chapitre, est stabilisé à hauteur de **5,1 M€**.

## 4. Masse salariale

La masse salariale s'établit au compte administratif 2018 à **331 M€**. Elle enregistre une évolution de **-0,9%** par rapport à 2017 (**334 M€**).

Cette évolution est néanmoins ramenée à **-0,04%**, une fois retraitée des éléments suivants :

- Les dépenses assumées en 2016 et 2017 au titre de l'Indemnité spécifique de services pour les techniciens portant sur les exercices 2013 à 2016,
- Les dépenses du remboursement des postes vacants de l'Opéra qui ont changé d'imputation comptable à compter du 2<sup>e</sup> semestre 2017 (transfert vers le chapitre des autres charges de gestion courante),
- Les dépenses pour les titres restaurant du CCAS qui ne sont plus pris en charge par la Ville (et donc refacturés) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Les dépenses de personnel relatives aux Nouveaux Temps de l'Enfant (part entre gestion municipale et gestion associative modifiée en septembre 2018).

Les facteurs d'évolution de la masse salariale sont amplement détaillés dans la partie « Ressources – Ressources humaines ».

## 5. Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles ont diminué de **-1,1 M€** soit **-69%** et représentent **518 k€** au CA 2018 contre **1,7 M€** sur 2017, exercice où elles avaient été notamment impactées par les indemnités versées à la SASP LOU Rugby et à l'association Olympique Lyonnais.

## II. Section d'investissement

### A. Les dépenses d'équipement

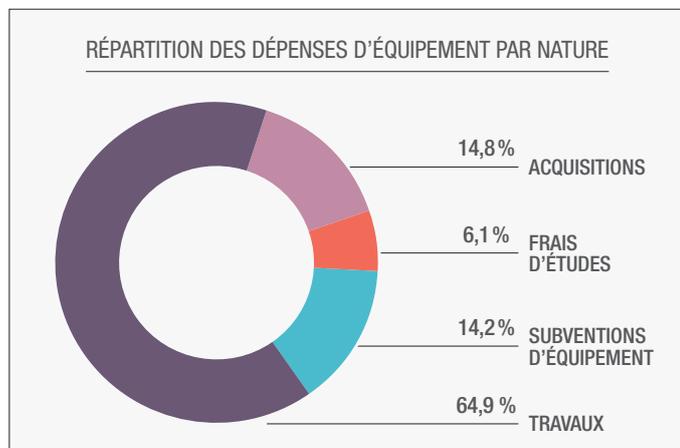
Sur la période 2015-2020, le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon s'élève en terme d'échéanciers prévisionnels de crédits de paiement à plus de **700 M€**, pour une consommation maximale fixée initialement à hauteur de **600 M€** et réévaluée en 2018 à **650 M€**, afin d'accompagner l'accélération assez classique de la consommation en fin de mandat et le besoin accru en équipements publics, en particulier sur le secteur du scolaire, d'un territoire en pleine expansion démographique.

Pour rappel, entre 2015 et 2017, les dépenses d'équipement se sont élevées à **100 M€** en moyenne par an (**103 M€** en 2015, **95 M€** en 2016 et **101 M€** en 2017).

La réalisation de l'année 2018 s'établit en deçà de cette moyenne, soit **85 M€**. Il est assez récurrent, au cours d'un mandat, d'observer une année en léger repli en termes de consommation des crédits; il s'agit en l'occurrence d'une année de préfiguration pour un certain nombre d'opérations importantes, notamment dans le secteur du scolaire.

Elle laisse présager un effet rattrapage et une accélération de la réalisation du plan d'équipement en 2019 et 2020.

#### 1. Dépenses par nature



Les dépenses d'équipement de l'exercice 2018 se sont réparties de la manière suivante :

- **54,9 M€** pour les travaux (contre **61,2 M€** en 2017 soit - **6,3 M€**),
- **12,6 M€** pour les acquisitions (contre **20 M€** en 2017 soit - **7,4 M€**),
- **12,0 M€** pour les subventions d'équipement versées (contre **13,1 M€** en 2017 soit - **1,1 M€**),
- Et **5,2 M€** pour les frais d'études et concessions, brevets et licences. (contre **6,8 M€** en 2017 soit - **1,6 M€**).

#### 2. Dépenses par secteurs

L'analyse de la répartition des dépenses par secteur d'intervention fait ressortir le secteur scolaire comme premier poste de dépense d'équipement (**22,8 M€**, soit **26 %** de l'ensemble).

Les travaux de conservation du patrimoine (« tous secteurs ») sont le deuxième poste de réalisation des dépenses du plan d'équipement de la Ville en 2018.

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR SECTEUR

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL	0,5 %
SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES	2,0 %
ENFANCE	3,0 %
ÉCLAIRAGE PUBLIC	5,0 %
SOLIDARITÉS ET JEUNESSE	5,0 %
SPORT	6,0 %
AMÉNAGEMENT URBAIN ET HABITAT	9,0 %
ESPACES PUBLICS	9,0 %
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	9,0 %
CULTURE & PATRIMOINE	13,0 %
TOUS SECTEURS	14,0 %
SCOLAIRE	26,0 %

Il s'agit essentiellement de travaux visant à générer des économies d'énergie tels que la rénovation d'installations thermiques, le remplacement de menuiseries extérieures, la réfection des couvertures et étanchéité, l'installation de centrales photovoltaïques, etc

### 3. Dépenses par opérations

Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des principales opérations conduites sur 2018 :

SECTEUR	OPÉRATIONS	RÉALISÉ 2018 (M€)
Scolaire	Groupe scolaire PUP Berliet - Acquisition et construction	4,6
Scolaire	Groupe scolaire ZAC des Girondins - Création école nouvelle	3,3
Aménagement urbain et Habitat	Production du logement social	2,7
Tous secteurs	Travaux de conservation du patrimoine	2,1
Culture et patrimoine	Eglise Saint Bonaventure- Restauration des toitures et façades, création d'un sas central et rénovation de l'illumination/1 <sup>ère</sup> tranche	1,8
Sport	Stade Marc Vivien Foé - Réaménagement et extension des vestiaires	1,7
Scolaire	Groupe scolaire Jean Jaurès - Restructuration du restaurant scolaire et mise en accessibilité	1,3
Culture et patrimoine	Halle Tony Garnier - Travaux de conservation du patrimoine	1,2
Aménagement urbain et Habitat	Barre Doyen Chapas - Subvention à la SACVL	1,2
Solidarités jeunesse	Résidence Autonomie Rinck - Reconstruction / subvention à la SAHLMAS	1,2
Tous secteurs	Rénovation des installations thermiques	1,1
Enfance	EAJE rue Desaix - Achat volume et aménagement	1,0
Scolaire	Ouvertures de classes et aménagements dans les groupes scolaires	1,0
Scolaire	Groupe scolaire Lucie Aubrac - 2 <sup>ème</sup> phase - Regroupement des locaux	0,9
Aménagement urbain et Habitat	ZAC Part-Dieu Ouest - Participation au déficit de la ZAC	0,9
Espaces publics	Parc paysager RVI Feuillat - Etudes et travaux d'aménagement	0,9
Tous secteurs	Accessibilité - Travaux et équipements	0,9
Scolaire	Groupe scolaire et EAJE Confluence - Construction (ZAC phase 2)	0,8
Sport	Piscine Saint Exupéry - Amélioration thermique	0,8

## B. Principales recettes

### 1. Le FCTVA

Le FCTVA compense la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Il est égal à **16,404 %** du montant TTC de la dépense et est versé avec un décalage de deux ans. La Ville a ainsi perçu en 2018 le remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement de 2016; il s'établit à **9,6 M€**, en repli de **18 %** par rapport à celui de 2017 (**11,4 M€**), repli lié à un volume de dépenses moins important en 2015 par rapport à 2016, en particulier sur le poste « travaux ».

### 2. Les subventions d'équipement

La Ville a bénéficié de versements à hauteur de **5,4 M€** au titre des subventions d'équipement en 2018 (contre **4 M€** en 2017).

Ces recettes ont contribué au financement d'équipements relevant de plusieurs missions de la Ville et notamment :

- La mission Culture et patrimoine, avec des subventions reçues de la DRAC au titre de la conversion de l'ancien musée Guimet en Atelier de la Danse (**1,4 M€**) et de la restauration de la Fontaine Bartholdi (**226 k€**),
- La mission sport, avec le versement de subventions de l'UEFA pour les travaux dans le stade Bavozet (**72 k€**), ainsi que des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la construction du gymnase Viviani (**246 k€**),
- La mission Enfance bénéficie de subventions de la CAF pour un montant total de **725 k€** en 2018, affectées aux travaux intervenus sur les Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) Belfort, Le Rêve en Couleurs, l'Escale de Nelly et la Farandole.

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), la Ville a également bénéficié de versements à hauteur de **527 k€** en 2018, au titre de la rénovation de la patinoire Charlemagne (**375 k€**) et du groupe scolaire Mazenod (**152 k€**).

Enfin, la Ville perçoit des recettes pour les travaux d'équipements de superstructure qu'elle doit réaliser dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain. Elle a ainsi reçu **1,839 M€** en 2018 pour la réalisation d'un groupe scolaire au sein de la ZAC des Girondins.

### 3. Les cessions

Le produit des cessions, bien que comptabilisé en fonctionnement, est assimilable à une recette d'investissement.

Le produit des cessions foncières s'élève en 2018 à **7,8 M€**. La Ville a procédé sur cet exercice à la cession de plusieurs éléments de son patrimoine, dont les plus significatifs sont :

- Un terrain sis au lieu-dit « Passonge » à Dardilly pour un montant de **2,9 M€**, correspondant au camping international implanté « Porte de Lyon »
- Un tènement, une ancienne école primaire et une salle de sport situés au 15bis, 17 et 19 rue Joliot-Curie et 1 impasse Secret dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement pour un montant total de **2,6 M€**.

### III. Gestion active de la dette

La gestion de la dette et de la trésorerie consiste à rechercher de nouveaux contrats d'emprunts au coût le plus bas possible mais aussi à minimiser, tout au long de la vie de ces contrats, les frais financiers et les risques potentiels. A cette fin, un large panel de financeurs bancaires ou obligataires est sollicité à chacun des appels d'offres lancés. En 2018, la Ville a recouru uniquement au marché obligataire pour se financer. Pour cela, 11 agents placeurs intervenant directement sur les marchés ont été consultés afin de participer au financement des investissements de la ville.

#### A. La gestion de la dette

DETTE CONSOLIDÉE	31/12/2017	31/12/2018	ÉVOLUTION
Niveau de la dette	418 793 210	410 389 306	- 2,01 %
Taux moyen <sup>1</sup> (hors swap)	1,43 %	1,42 %	- 1 point de base
Taux moyen (swap compris)	1,40 %	1,42 %	+ 2 points de base
Durée de vie moyenne <sup>2</sup>	5 ans et 1 mois	5 ans et 3 mois	+ 2 mois

<sup>1</sup> Taux moyen : il est fonction du niveau de taux de la période et pondéré par le capital restant dû de chaque emprunt.

<sup>2</sup> Durée de vie moyenne : durée nécessaire au remboursement de la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement et pondérée par l'encours de chaque emprunt.

Au cours de l'année 2018, la Ville de Lyon a réalisé **86,0 M€** de dépenses d'équipement sur le budget principal et les budgets annexes du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon Paul Bocuse et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon, contre **101,4 M€** en 2017. Pour financer ces dépenses d'équipement, deux emprunts obligataires ont été levés pour **35 M€**.

Après avoir augmenté en 2017, le taux de financement des dépenses d'équipement par la souscription de nouveaux emprunts a diminué entre 2018 (**40,7 %**) et 2017 (**68,9 %**).

L'encours de dette de la Ville a enregistré un recul de **8,4 M€** de 2017 à 2018, et atteint ainsi son point le plus bas sur le mandat (**410,4 M€**).

#### Récapitulatif de la campagne de financement 2018

Les emprunts suivants ont été mobilisés sur l'exercice :

- **Un emprunt obligataire** (code ISIN FR0013336732) de **15 M€** avec **Société Générale Corporate and Investment Banking en tant qu'agent placeur** : il s'agit de la treizième souche du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de 10 ans (amortissement in fine), indexé à taux fixe à **1,05 %** (base exact / exact) et moyennant le règlement de frais (placement et avocat) à hauteur de **26 k€**, soit un taux actuariel de **1,07 %**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge actuarielle sur Euribor 12 mois de **-0,11 %**. **Date de mobilisation des fonds = 30 mai 2018**

- **Un emprunt obligataire** (code ISIN FR0013336922) de **20 M€** avec **HSBC en tant qu'agent placeur** : il s'agit de la quatorzième souche du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de 10 ans (amortissement in fine), indexé à taux fixe à **1,058 %** (base exact / exact) et moyennant le règlement de frais (placement et avocat) à hauteur de **50 k€**, soit un taux actuariel de **1,08 %**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge actuarielle sur Euribor 12 mois de **-0,12 %**.

**Date de mobilisation des fonds = 1<sup>er</sup> juin 2018**

#### Campagne de remboursements anticipés

La ville a remboursé par anticipation deux emprunts du Crédit Foncier de France pour un montant total de **15 333 333,24 €** : ces emprunts ont fait l'objet d'un refinancement auprès de la Société Générale pour un montant de **7 666 666,62 €** et auprès du Crédit Coopératif pour un montant similaire. Cette opération a été réalisée en contrepartie du règlement d'une indemnité de remboursement anticipé de **644 k€** (**322 k€** par emprunt) intervenu sur l'exercice 2017. Elle permet une économie de frais financiers sur la période (commission et indemnité incluses) à hauteur de **160 k€** en termes budgétaires et **146 k€** en termes financiers.

Cette opération s'est révélée financièrement intéressante grâce à la combinaison des clauses du contrat, qui limitaient en valeur absolue le montant de l'indemnité de remboursement anticipé (indemnité forfaitaire de **4,2 %** du capital remboursé) et à la forte diminution des taux long terme.

#### La campagne d'emprunts 2018 s'est déroulée dans le contexte suivant :

- **Maintien d'une liquidité abondante dans le secteur du financement des collectivités locales** : cette situation, amorcée en 2015, résulte en grande partie de la politique monétaire pratiquée par la Banque Centrale Européenne (BCE). Pour rappel, cette dernière a, d'une part, abaissé ses taux directeurs de manière inédite, incitant ainsi les banques à prêter de l'argent à l'économie réelle et, d'autre part, mis en place son programme de quantitative easing (QE) pour abaisser le niveau des taux longs. Ces deux actions permettent à la Ville de bénéficier conjointement de nombreuses réponses lors de ses appels d'offres (bancaires et obligataires) et de taux compétitifs.

- **Recours soutenu aux offres de financement obligataire** : celles-ci sont, et de façon significative, financièrement plus intéressantes que l'offre bancaire traditionnelle. Elles permettent également à la Ville de diversifier ses sources de financement. En 2018, elles ont représenté 100% des financements nouveaux de l'investissement.

- **Suivi des émissions obligataires réalisées antérieurement grâce au programme EMTN** : pour structurer le recours au financement obligataire, le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 25 novembre 2013, de mettre en place un programme EMTN de **500 M€** (délibération n° 2013/6004) et de rendre annuellement compte de sa mise en œuvre opérationnelle. En 2018, le coût de la révision annuelle du programme s'est élevé à **8 400 €**.

Parmi les 18 émissions obligataires lancées par la Ville, 14 l'ont été dans le cadre de ce programme EMTN. Le détail des émissions réalisées au 31 décembre 2018 est le suivant :

TRANCHE	CODE	PLACEUR	NOTIONNEL MATURETÉ		DATE		AMORTISSEMENT	CONDITIONS FINANCIÈRES		
			Total : 200 M€		Emission	Remboursement		Mode	Taux facial	Frais
1	FR0012187060	BNP - Paribas	20	9 ans	02/10/2014	02/10/2023	In fine	Taux fixe à 1,475 %	0,210 %	1,50 %
2	FR0012256998	Société Générale	10	5 ans	04/11/2014	04/11/2019	In fine	Euribor 3 mois + 0,30 %	0,271 %	0,35 %
3	FR0012355352	Commerzbank AG	20	10 ans	19/12/2014	19/12/2024	In fine	Taux fixe à 1,69 %	0,283 %	1,72 %
4	FR0012517290	Nomura International Plc	10	7 ans	09/02/2015	09/02/2022	In fine	Euribor 3 mois + 0,33 %	0,746 %	0,44 %
5	FR0012518124	Commerzbank AG	10	3 ans	25/02/2015	25/02/2018	In fine	Euribor 3 mois + 0,32 %	0,406 %	0,46 %
6	FR0012657476	BRED Banque Populaire	20	10 ans	10/04/2015	10/04/2025	In fine	Euribor 3 mois + 0,40 %	0,255 %	0,43 %
7	FR0013111549	BNP - Paribas	10	10 ans	09/02/2016	09/02/2026	In fine	Taux fixe à 1 %	0,409 %	1,04 %
8	FR0013153087	GFI Securities Services	15	1 an	13/04/2016	18/04/2017	In fine	Euribor 6 mois + 0,05 %	0,108 %	0,11 %
9	FR0013249372	HSBC	20	9 ans	07/04/2017	07/04/2026	In fine	Taux fixe à 1,136 %	0,20 %	1,16 %
10	FR0013261948	GFI Securities Services	15	10 ans	25/06/2017	25/06/2027	In fine	Taux fixe à 1,05 %	0,26 %	1,078 %
11	FR0013261930	GFI Securities Services	5	10 ans	25/06/2017	25/06/2027	In fine	Taux fixe à 1,01 %	0,52 %	1,10 %
12	FR0013301181	GFI Securities Services	10	10 ans	8/12/2017	8/12/2027	In fine	Taux fixe à 0,93 %	0,25 %	0,95 %
13	FR0013336732	Société Générale	15	10 ans	30/05/2018	30/05/2028	In fine	Taux fixe à 1,05 %	0,175 %	1,068 %
14	FR0013336922	HSBC	20	10 ans	01/06/2018	01/06/2028	In fine	Taux fixe à 1,058 %	0,25 %	1,084 %

Outre la traditionnelle vigilance dans la répartition entre taux fixe et taux révisable et entre prêteurs (ou, plus précisément pour le programme EMTN, entre agents placeurs), le recours au financement obligataire impose de veiller à une répartition équilibrée entre les investisseurs.

## 1. Répartition de l'encours de dette par type d'emprunt

Au 31 décembre 2018, la dette de la Ville de Lyon était composée de **62** emprunts pour un capital restant dû de **410,3 M€** dont :

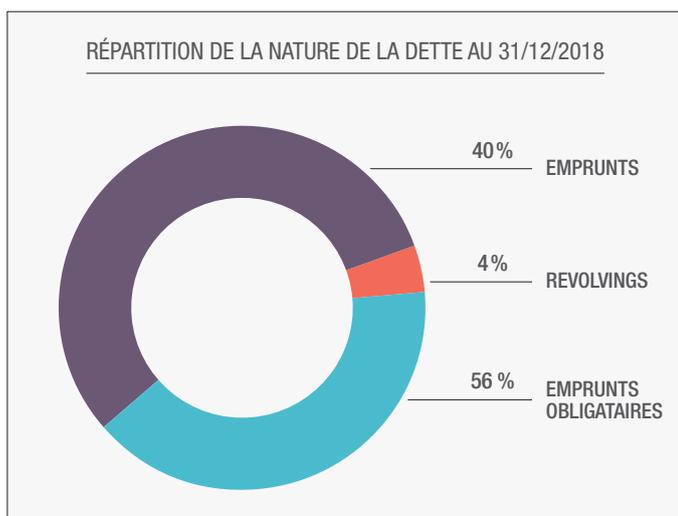
- **42 emprunts bancaires auprès de 12 établissements prêteurs pour un encours de 166 284 065 €** contre **194 749 399 €** fin 2017 (-14, %). Ce nouveau repli de l'encours bancaire (- 5,7 % entre 2016 et 2017) est lié à l'amortissement contractuel que connaît ce dernier, doublé d'un recours majoritairement tourné vers l'obligataire. En 2018, en raison du faible volume mobilisé sur l'exercice, la Ville n'a pas eu recours au financement bancaire classique ; l'amortissement de cette fraction de l'encours n'a ainsi pu être compensé par de nouveaux flux.
- **17 emprunts obligataires pour un montant de 228 509 996 €** contre **206 353 330 €** à fin 2017 soit une progression de **10,7 %** (contre une progression de **14,6 %** entre 2015 et 2016 et **18,4 %** entre 2016 et 2017).

- **3 emprunts de type revolving auprès de 3 établissements prêteurs** pour un plafond de **15 595 244 €** contre **17 690 481 €** soit un recul de **11,8 %**, mobilisés à hauteur de **15 595 244 €** au 31 décembre 2018. Cette nouvelle diminution de l'encours revolving est due à l'amortissement annuel de ce dernier. Les revolvings ne sont plus, pour l'instant, proposés par les établissements bancaires, ce type d'emprunt devrait donc disparaître à terme de l'encours de la Ville.

- **10 contrats de couverture de taux** (6 SWAP et 4 CAP) **auprès de 4 salles de marché** pour un volume de **30 166 822 €** (contre **22 980 414 €** fin 2017), qui portent sur **10 emprunts**.

La part des emprunts obligataires dans la structure de financement de la Ville est toujours en progression : elle représente désormais **56 %** contre **49 %** en 2017.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT ENTRE 2017 ET 2018	DETTE AU 31/12/2017		DETTE AU 31/12/2018		ÉVOLUTION
	MONTANT (€)	PART (%)	MONTANT (€)	PART (%)	%
Bancaire	194 749 399	46,50	166 284 065	40,51	- 14,62
Revolving	17 690 481	4,22	15 595 244	3,80	- 11,84
Obligataire et assimilé	206 353 330	49,27	228 509 996	55,68	10,73
<b>TOTAL</b>	<b>418 793 210</b>	<b>100,00</b>	<b>410 389 306</b>	<b>100,00</b>	<b>- 2,01</b>



Enfin, pour ce qui concerne la résolution de la position liée au snowball: le remboursement par anticipation de l'emprunt (soit **5 333 333,33 €**) s'est effectué en 2013 moyennant le règlement d'une soulte de **7,950 M€** sur 5 ans soit **1,590 M€/an** de 2014 à 2018.

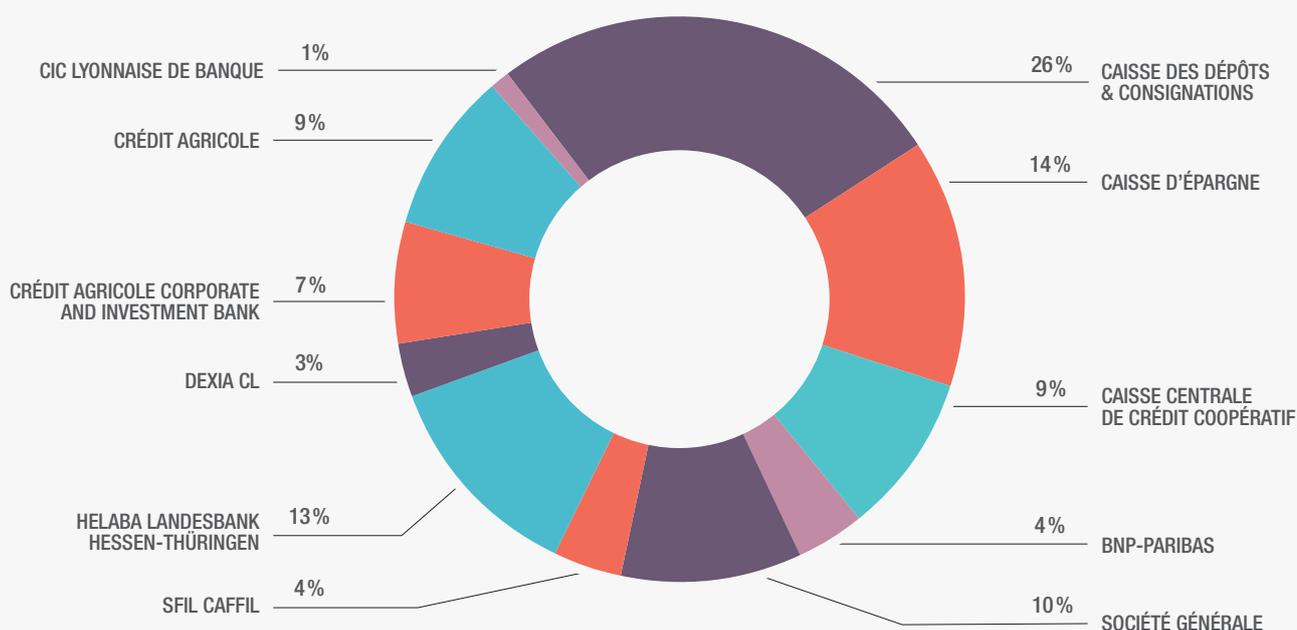
Si la Ville n'avait pas réalisé ce remboursement anticipé, elle aurait acquitté un taux de 70,07% lors de l'échéance de novembre 2018 (contre **60,573 %** lors de l'échéance de novembre 2017), ce qui aurait représenté un coût sur l'année 2018 de **1,798 M€** à mettre en regard de la soulte de **1,590 M€**.

Au global, sans cette négociation, la Ville aurait acquitté au 31/12/2018 la somme de **9,15 M€** à majorer des intérêts supplémentaires à échoir jusqu'au 12/10/2021 estimés à **3,27 M€**.

## 2. Répartition de l'encours de dette par établissements prêteurs

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PAR ÉTABLISSEMENTS PRÊTEURS	DETTE AU 31/12/2016		DETTE AU 31/12/2017		ÉVOLUTION
	MONTANT (€)	PART (%)	MONTANT (€)	PART (%)	%
Investisseurs obligataires	203 333 330	48,55	226 999 996	55,31	11,63
Caisse des Dépôts et Consignations	54 097 489	12,92	47 600 323	11,59	- 12,01
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes	29 357 143	7,01	26 261 904	6,39	- 10,54
Helaba	25 396 576	6,06	22 871 030	5,57	- 9,94
Société Générale	12 399 709	2,96	17 686 590	4,31	- 23,13
Crédit Coopératif	10 000 000	2,38	16 499 999	4,02	65,00
Crédit Agricole Centre-Est	21 462 651	5,12	15 970 745	3,89	- 25,58
Crédit Agricole CIB	14 666 666	3,50	13 333 333	3,24	- 9,09
BNP- Paribas	9 410 371	2,24	8 066 032	1,96	- 14,28
Caisse Française de Financement Local	9 050 306	2,17	7 167 126	1,74	- 20,80
Dexia- Crédit local	6 353 333	1,52	4 843 333	1,18	- 23,76
CIC- Lyonnaise de Banque	2 999 558	0,75	1 999 999	0,48	- 33,32
Crédit Mutuel du Sud-Est	3 349 411	0,80	838 889	0,20	- 74,95
Crédit Foncier de France	16 916 666	4,04	250 000	0,06	- 98,52
<b>TOTAL</b>	<b>418 793 210</b>	<b>100,00</b>	<b>410 389 306</b>	<b>100,00</b>	<b>- 2,01</b>

ENCOURS AU 31/12/2018 PAR ÉTABLISSEMENTS PRÊTEURS (HORS INVESTISSEURS OBLIGATAIRES)



Le pool des financeurs de la Ville de Lyon demeure correctement diversifié et équilibré. Il compte, hors obligataire, 13 différents prêteurs ou types de prêteurs à fin 2018, comme en 2017 et 2016. Les trois premiers de ces prêteurs (Caisse des Dépôts et Consignations / Caisse d'Épargne Rhône Alpes / Helaba) représentent **23,57%** de l'encours total, soit une légère diminution par rapport à 2017 (**25,99%**).

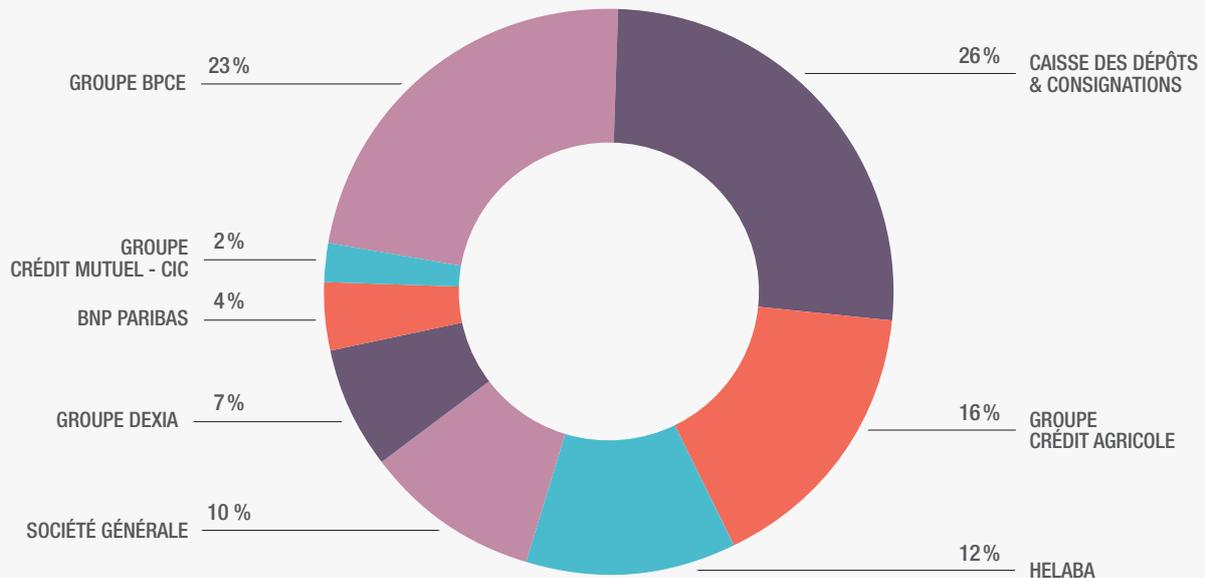
L'analyse par groupe bancaire fait apparaître une moindre diversification, les trois premiers d'entre eux représentant un tiers de l'en-

cours total (**29%** à fin 2018 contre **35%** à fin 2017 hors financement obligataire), elle demeure cependant satisfaisante puisque répartie sur 8 partenaires différents (stable par rapport à 2017).

Au 2<sup>e</sup> rang en 2017, le Groupe Banque Populaire-Caisse d'Épargne est devenu le 3<sup>e</sup> prêteur de la Ville depuis 2018 (2<sup>e</sup> hors financement obligataire) suite au refinancement d'une partie de l'encours détenu par le Crédit Foncier de France auprès de la Société Générale.

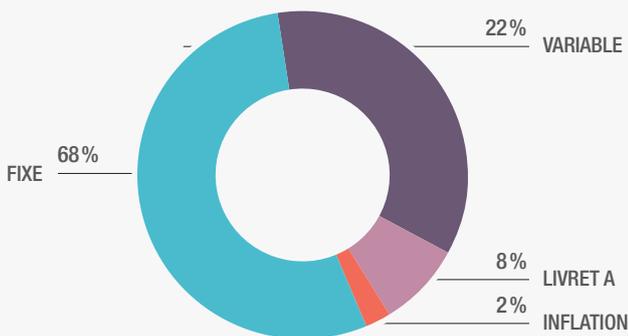
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PAR GROUPES BANCAIRES	DETTE AU 31/12/2017		DETTE AU 31/12/2018		ÉVOLUTION
	MONTANT (€)	PART (%)	MONTANT (€)	PART (%)	%
Investisseur obligataire	203 333 330	48,55	226 999 996	55,31	11,64
Caisse des Dépôts et Consignations	54 097 490	12,92	47 600 323	11,60	-12,01
Groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne	56 273 809	13,44	43 011 904	10,48	-23,57
Groupe Crédit Agricole	36 129 316	8,63	29 304 079	7,14	-18,89
Helaba	25 396 576	6,06	22 871 030	5,57	-9,94
Société Générale	12 399 709	2,96	17 686 590	4,31	42,64
Dexia - Crédit local et assimilé	15 403 640	3,68	12 010 459	2,93	-22,03
BNP - Paribas	9 410 371	2,25	8 066 032	1,97	-14,29
Groupe Crédit Mutuel	6 348 969	1,51	2 838 889	0,69	-55,29
<b>TOTAL</b>	<b>418 793 210</b>	<b>100,00</b>	<b>410 389 306</b>	<b>100,00</b>	<b>-2,01</b>

ENCOURS AU 31/12/2018 PAR GROUPES BANCAIRES (HORS INVESTISSEURS OBLIGATAIRES)

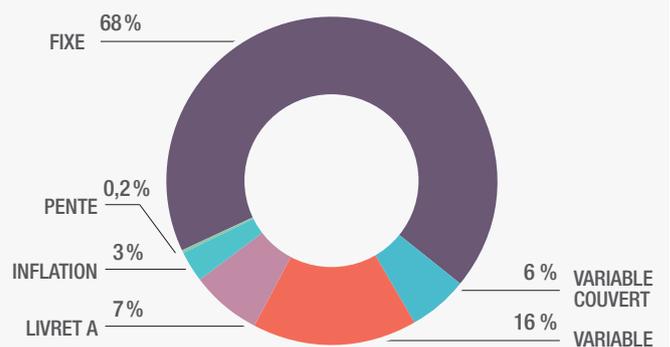


3. Répartition de l'encours de dette par taux

RÉPARTITION PAR TYPE DE RISQUE AU 31/12/2018 (HORS COUVERTURES)



RÉPARTITION PAR TYPE DE RISQUE AU 31/12/2018 (AVEC COUVERTURES)



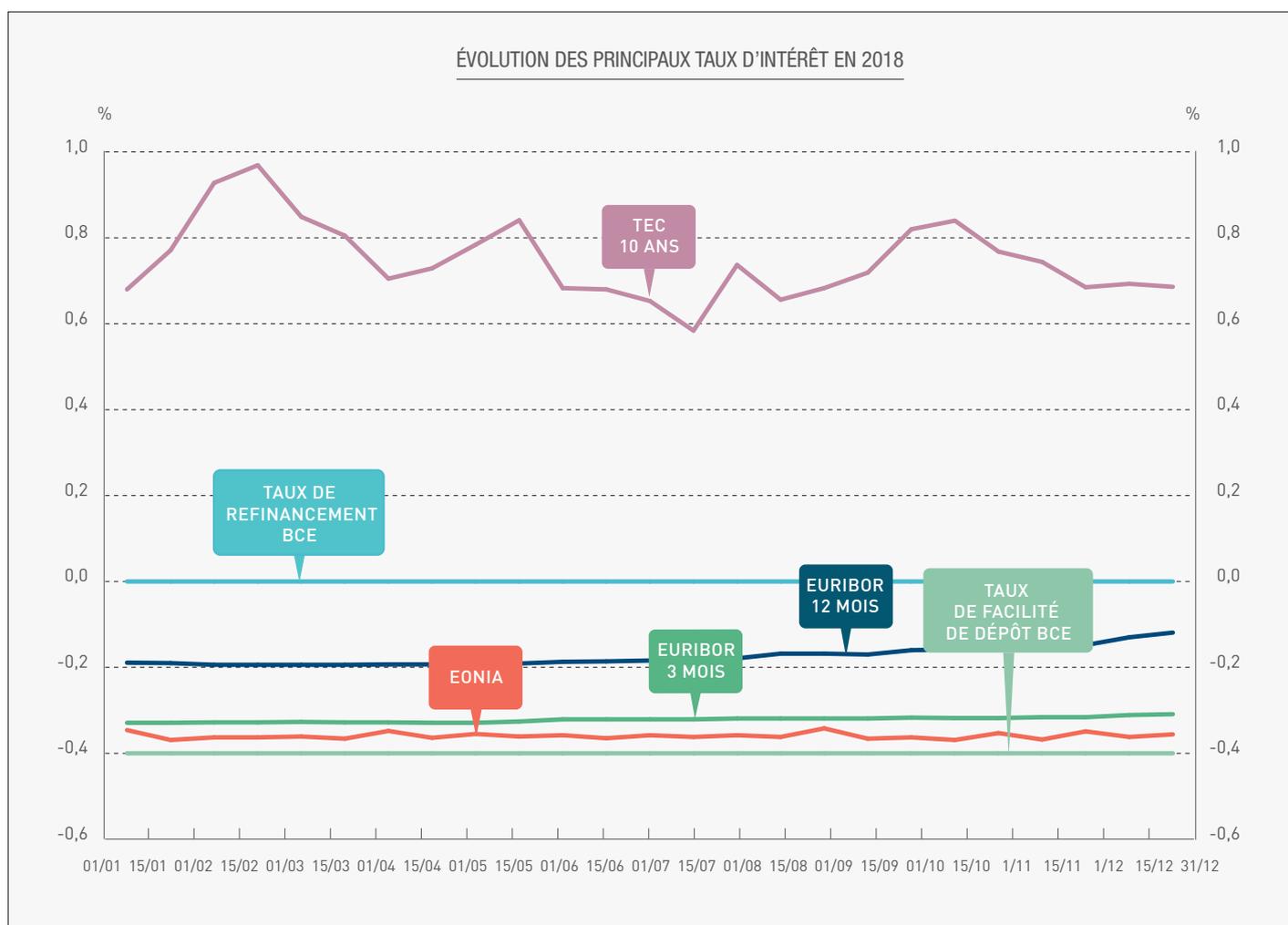
Les taux d'intérêt à court terme se sont maintenus en territoire négatif sur l'année 2018, ils sont le résultat de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne dans le but d'obtenir une inflation proche de 2% dans la zone euro.

Les établissements bancaires ont cependant adapté leurs propositions à cet environnement : ils ne permettent plus aux emprunteurs de bénéficier des index négatifs sur leurs nouveaux financements, avec désormais l'application systématique de floors à 0% : si l'index est négatif, celui-ci est considéré comme égal à 0% et dans ce cas l'emprunteur règle l'intégralité de la marge. Cette

disposition implique une perte d'opportunité pour l'emprunteur, qui vient augmenter le coût actuariel du produit proposé par la Banque.

Le programme d'assouplissement quantitatif ou quantitative easing (QE) mis en place par la BCE a permis pour sa part d'abaisser les rendements des taux à long terme (voir sur le graphique page suivante l'évolution du TEC 10), les événements politiques internationaux et nationaux venant cependant créer une légère volatilité sur l'évolution de ces taux.

### ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT EN 2018



La part de taux fixes dans l'encours de dette de la Ville progresse à nouveau sur 2018 : elle s'établit à **68 %** contre **59 %** fin 2017. Cette hausse découle du recours important aux emprunts obligataires, majoritairement à taux fixe et amortissement in fine, mais également de l'amortissement naturel du stock de dette à taux variables.

Une hausse des taux longs devrait s'amorcer sur 2019 en lien avec l'annonce de la BCE relative à l'arrêt de sa politique de QE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Concernant les taux courts, la BCE ne souhaite pas modifier ses taux directeurs avant l'été 2019. Le Président de la BCE sera remplacé au mois d'octobre 2019, la première hausse de taux n'est de ce fait à envisager, selon le consensus des économistes, qu'à partir de 2020.

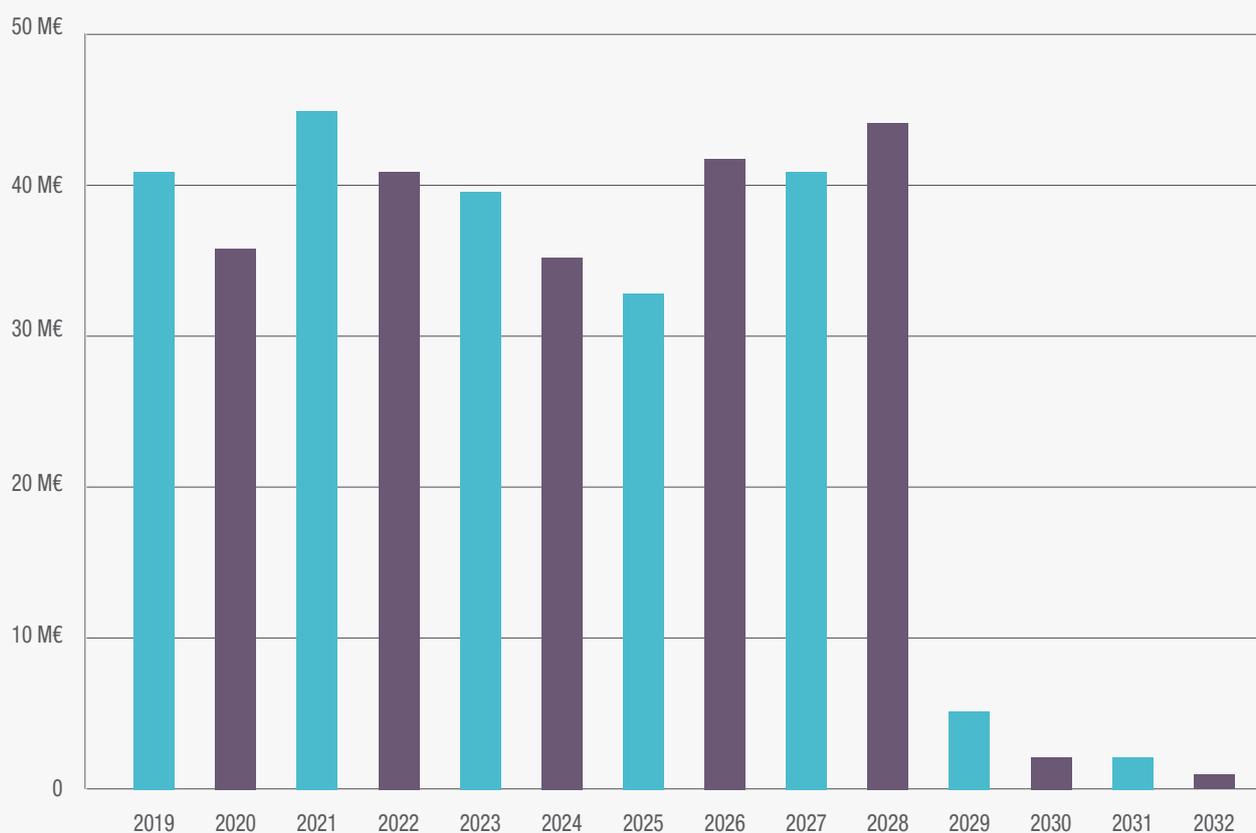
Concomitamment à la progression de la part des taux fixes, la part des taux variables diminue (**32 %** de l'encours total contre **41 %** en 2017) mais permet toujours, dans le contexte de marché actuel, de profiter des taux courts très bas et même négatifs, et de dynamiser ainsi le taux moyen de la dette (celui-ci s'établit à **1,42 %** fin 2018 contre **1,40 %** à fin 2017 et **1,43 %** à fin 2016). Cet encours se répartit sur différentes indexations et à des dates de fixings différentes, diluant ainsi le risque de taux ; il bénéficie en outre de la souscription de 4 caps en 2017, auprès de BNP Paribas, grâce auxquels **17 %** de la dette indexée sur Euribor est couverte.

La part de taux structurés continue de refluer et ne représente plus désormais que **0,3 %** contre **0,4 %** l'an dernier. Le dernier SWAP lié à la pente des taux arrivera à échéance en 2019.

Enfin, le graphique ci-dessous présente le profil d'extinction actuel de la dette. Malgré le recours depuis quatre ans à des remboursements essentiellement in fine, la Ville préserve le lissage de son profil d'amortissement (autour de **40 M€** par an en moyenne) afin de ne pas créer de rebond inapproprié certaines années ; elle veille ainsi à la fois au respect de la règle de l'équilibre budgétaire et au lissage des besoins de financements futurs.

Il convient également de noter qu'il n'y a pas d'allongement de maturité de l'encours et même une durée de vie moyenne de la dette qui demeure faible et stable entre 2017 et 2018 (5 ans et 3 mois à fin 2018 contre 5 ans et 1 mois à fin 2017).

## AMORTISSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE DE LA VILLE DE LYON



## B. La gestion de la trésorerie

GESTION DE LA TRÉSORERIE	EXERCICE 2017 (€)	EXERCICE 2018 (€)	ÉVOLUTION (%)
Encours moyen du passif court terme	27 144 007,92	12 773 815,22	-52,94
Dont revolving	8 824 335,79	7 302 873	-17,24
Dont billets de trésorerie	18 319 672,13	5 470 942	-70,13

Ainsi que le retrace le tableau ci-dessus, la Ville de Lyon a eu moins recours à ses outils de gestion court terme sur l'année 2018.

### Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie, la Ville dispose des instruments suivants :

- **Un programme de billets de trésorerie d'un montant de 150 M€ auprès duquel 9 établissements bancaires sont agents placeurs :** ce programme a été mis en place au cours de l'année 2005 suite à la délibération n° 2004/3660 du 19 avril 2004. Depuis avril 2015, la rémunération de l'agent domiciliataire du programme a été modifiée unilatéralement, passant ainsi d'une rémunération forfaitaire par émission (36 € TTC par émission) quel que soit le montant émis (ce tarif n'avait jamais été révisé depuis 2004), à une rémunération forfaitaire de domiciliation de 60 € à laquelle s'ajoutent des droits de garde variables selon la durée et le montant émis.

Après la crise financière déclenchée en 2008 (diminution de la liquidité offerte par les établissements bancaires et hausse des marges bancaires pratiquées sur les lignes de trésorerie), le programme de

billets de trésorerie a été utilisé activement. Cet outil « désintermédié » permet d'accéder directement à des financements à court terme en dehors des outils bancaires.

L'année 2018, comme les trois années précédentes, a permis à la Ville d'obtenir des émissions à taux négatif sur les billets de trésorerie. Ainsi, lorsque Lyon émet actuellement un billet de trésorerie pour se financer sur du court terme, non seulement elle ne rémunère plus l'investisseur, mais elle est de surcroît rémunérée par ce dernier (perception de produits financiers).

Ceci est dû à la politique de la BCE qui a notamment abaissé son taux de dépôt au jour le jour (de -0,20% le 10/09/2014 à -0,30% le 09/12/2015 puis -0,40% depuis le 10/03/2016). Ainsi, depuis avril 2015, toutes les émissions ont été réalisées à taux négatif. Même si cela a modifié la gestion courante en matière de trésorerie (l'encours de trésorerie n'est plus calibré au plus juste, mais des billets de trésorerie d'un montant minimal de 10 millions d'Euros sont émis pour faire face aux besoins courants), la Ville veille scrupuleusement à ne pas émettre plus que de besoin comme le montre bien l'encours moyen du passif court terme.

Au cours de l'année 2018, 8 billets de trésorerie ont été émis pour un montant total de **100 M€** (contre 17 en 2017, pour un montant total de **290 M€**) soit un montant moyen par billet de **12,500 M€** et une durée moyenne de **18,62** jours (contre un montant moyen par billet de trésorerie de **17,058 M€** et une durée moyenne de **21,23** jours en 2017). Ces émissions ont permis de réaliser une économie estimée à **42 k€** par rapport à l'utilisation des lignes de trésorerie (contre **156 k€** en 2017 et **182 k€** en 2016).

- La Ville dispose de 4 contrats de lignes de trésorerie réparties sur 4 établissements bancaires pour un montant mobilisable de **120 M€**. Cette liquidité a connu, en lien avec l'abaissement des taux directeurs de la BCE, une baisse de ses coûts tant au niveau de la marge (autour de **0,30 %** en 2018, contre environ **0,80 %** en 2016) que de certains frais (suppression de la commission de non-utilisation). Pour rappel, ces lignes n'ont pas vocation à être actionnées mais simplement à servir de back-up aux émissions de billets de trésorerie.

Trois consultations sont lancées chaque année autour de janvier, juin et octobre, afin de limiter le risque d'exposition à une rupture de liquidité et maintenir l'encours total de lignes de trésorerie à **120 €**, ce qui permet de compenser intégralement la disparition des lignes revolving.

**Détail des contrats souscrits en 2018 :**

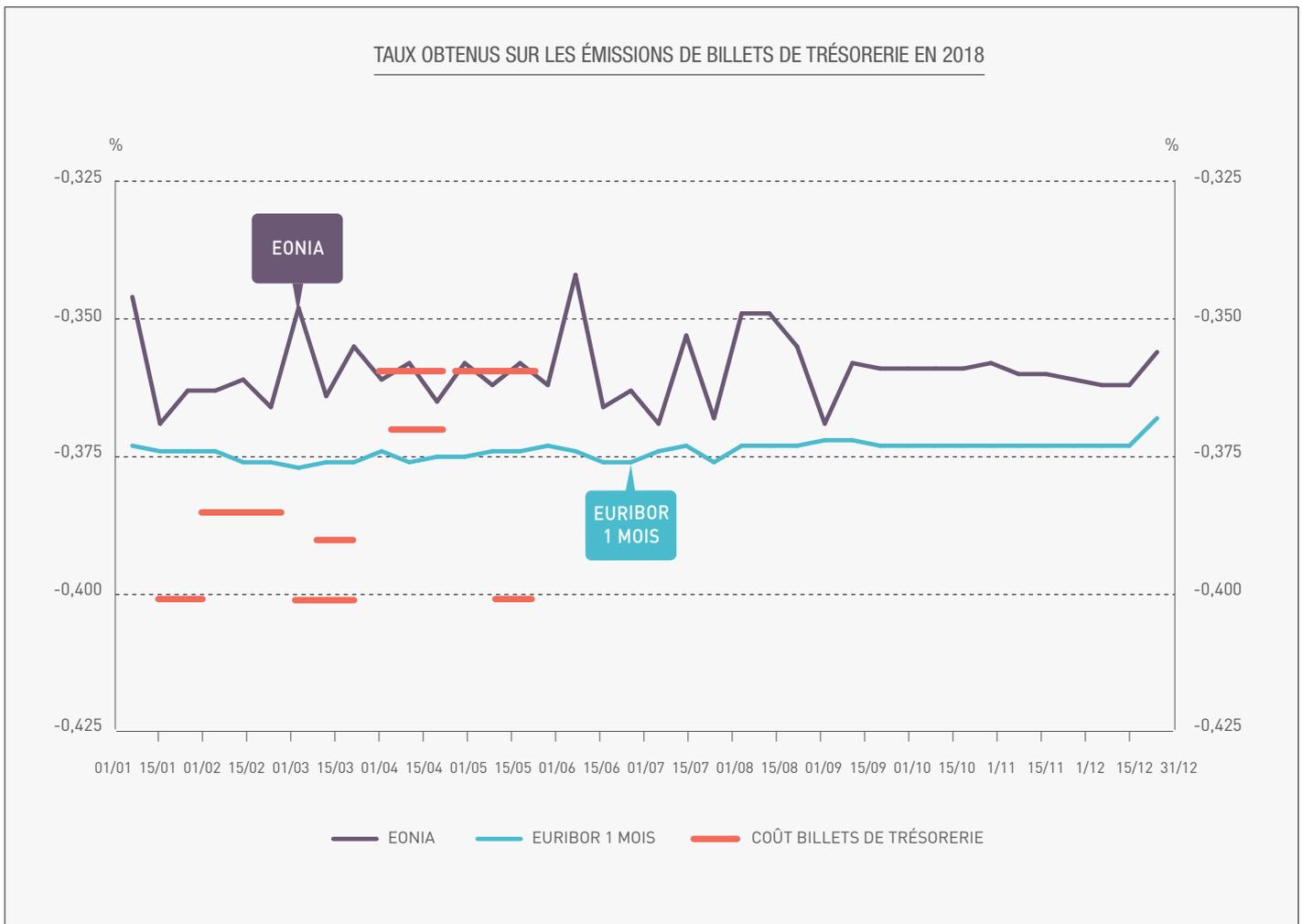
- Un contrat de **35 M€** auprès de la Société Générale affichant une marge de **0,30 %** sur Euribor 1 mois moyenné flooré à **0%** et une commission de confirmation de **0,035%** de l'encours (soit **12 250 €**), versée trimestriellement. Ce contrat a été mis en place en janvier 2018 et a pris fin en janvier 2019,

- Un contrat de **5 M€** auprès de la Banque Rhône-Alpes affichant une marge de **1 %** sur Euribor 3 Mois flooré à **0%** et une commission d'engagement de **0,04%** du montant total de la convention. Mis en place en janvier 2018, il prendra fin en janvier 2019,

- Un contrat de **40 M€** auprès de la Société Générale affichant une marge de **0,30 %** sur Euribor 1 mois moyenné flooré à **0%** et une commission de confirmation de **0,035 %** de l'encours (soit **14 000 €**), versée trimestriellement. Il a été mis en place en octobre 2018 et prendra fin en octobre 2019.

- 3 emprunts de type revolving auprès de 3 établissements prêteurs pour un plafond de **15 595 244 €** au 31/12/2018, mais dont seulement 2 sont utilisés comme outils de gestion de trésorerie<sup>(2)</sup> pour un plafond de **6 666 673 €** contre **7 333 339 €** au 31/12/2017, soit un nouveau recul de **9,09%**. La politique menée par la Banque Centrale Européenne a incité la Ville à modifier l'utilisation de ce type d'emprunts. Auparavant, la commune les utilisait pour piloter son niveau de résultat de fin d'exercice. Cependant, depuis le passage en territoire négatif des taux courts termes, la Ville utilise ces contrats comme de l'emprunt classique et ne recourt plus à la possibilité de tirage qui lui est offerte. En effet, ces outils sont moins onéreux en étant utilisés comme des emprunts classiques.

<sup>(2)</sup> Le 3<sup>e</sup> de ces revolvings a été consolidé et n'est plus utilisé comme un outil de gestion de trésorerie, il s'amortit comme un emprunt classique.



## C. Le coût financier de la gestion de la dette et de la trésorerie

L'évolution du coût financier de la dette et de la trésorerie (charges financières moins produits financiers), tous budgets confondus, est en baisse entre les deux exercices 2017 et 2018 (-13,8%).

COÛT DE LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE	EXERCICE 2017 (€)	EXERCICE 2018 (€)	ÉVOLUTION (%)
Intérêts de la dette	5 764 133,37	5 932 930,38	2,92
Intérêts courus non échus	268 089,41	1 817,29	-99,32
Intérêts de la trésorerie	0,00	0,00	-
Intérêts payés sur instrument de couverture	239 587,18	165 418,40	-30,95
<b>Intérêts payés</b>	<b>6 911 809,96</b>	<b>6 100 166,07</b>	<b>-2,73</b>
Indemnité de remboursement anticipé	2 234 000,00	1 590 000,00	-28,82
Services bancaires et assimilés	781 302,75	154 211,52	-80,26
<b>Coût global de la dette et de la trésorerie</b>	<b>9 287 112,71</b>	<b>7 844 377,59</b>	<b>-15,53</b>
Intérêts reçus sur produit de couverture	-465 263,00	-269 914,66	-41,98
Intérêts reçus sur billet de trésorerie	-69 477,00	-26 393,67	-62,01
Intérêts reçus sur émission obligataire	0,00	0,00	-
<b>COÛT NET DE LA DETTE</b>	<b>8 752 372,71</b>	<b>7 548 069,26</b>	<b>-13,76</b>

### Analyse de l'évolution des frais financiers :

- **La gestion de la dette :** La charge nette de la dette prend en compte les charges d'intérêts de la dette (5,933 M€ en 2018 contre 5,764 M€ en 2017) et les charges réglées sur les swaps (0,165 M€ en 2018 contre 0,240 M€ en 2017) desquelles sont retirés les produits perçus sur les swaps (0,270 M€ en 2018 contre 0,465 M€ en 2017).

Au total, la charge nette de la dette (hors intérêts courus non-échus) est, entre 2017 (5,538 M€) et 2018 (5,828 M€) en hausse de 5,24%. Cette croissance s'explique par la légère reprise de l'endettement que la Ville a connu durant l'année 2017.

- **La gestion de la trésorerie :** les intérêts liés à la gestion de la trésorerie sont pour l'année 2018 nuls puisque la Ville ne mobilise pas ses lignes de trésorerie. Les taux d'intérêts s'étant maintenus en territoire négatif pendant toute l'année 2018, la trésorerie a au final généré des produits financiers, (0,026 M€ en 2018 contre 0,069 M€ en 2017, soit -62,01%). Ces produits sont cependant en repli en raison des moindres émissions de billets de trésorerie sur l'exercice 2018 par rapport à l'exercice 2017.

# Notice

LES FICHES SUIVANTES ONT POUR VOCATION DE VOUS PRÉSENTER LES OPÉRATIONS RÉALISÉES DURANT L'ANNÉE 2018 PAR LES DIRECTIONS DE LA VILLE DE LYON, AINSI QUE LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE QUI ONT PU AVOIR UNE INFLUENCE SUR LE DÉROULEMENT DE CES TRAVAUX.

Elles sont classées selon les grands secteurs d'activité qui ont été définis dans le cadre de l'élaboration du Plan des Engagements Financiers (PEF), et qui sont au nombre de 11 :

- Ressources,
- Relation à l'utilisateur,
- Relations publiques, communication, événementiel,
- Sécurité et prévention des risques,
- Culture et patrimoine,
- Petite enfance,
- Education,
- Sports,
- Solidarités,
- Espaces publics,
- Développement économique et rayonnement international.

Certaines directions apparaissent à plusieurs reprises dans le document, leurs missions relevant de plusieurs secteurs :

- La direction du Développement Territorial dont les missions relèvent à la fois de la Solidarité et du Développement Economique,
- Le Service Animation Événementielle, qui apporte son expertise aux secteurs des Relations publiques, mais également Culture / patrimoine et Sports,
- Et de la direction Logistique, garage et festivités (Ressources et Relations publiques, communication et événementiel).

Chaque fiche fait apparaître, dans son pavé Compte Administratif 2018, les éléments d'information suivants :

- Dépenses de fonctionnement,
- Recettes de fonctionnement,
- Nombre d'équivalents temps plein.

A titre tout à fait exceptionnel, les chiffres de la masse salariale ne sont pas présentés par direction au Compte administratif 2018 en raison du changement de logiciel RH (les requêtes informatiques sont en cours de fiabilisation).

Le nombre d'équivalents temps plein est celui constaté lors du passage de la paie du mois de décembre 2018.

Au sujet des trois directions émergeant sur plusieurs secteurs, il n'est pas possible d'élaborer une répartition des agents et donc de la masse salariale par secteur. Les fiches concernées reprennent donc les éléments globaux de chacune de ces directions.

Enfin, le tableau présenté ci-contre récapitule les données relatives au personnel pour l'intégralité des directions de la Ville, mais aussi pour les délégations.

Bonne lecture.

# Nombre d'ETP

## Cabinet du Maire et services rattachés

Bureau du cabinet	60,7
Cabinets des maires d'arrondissement	33,5
Collaborateurs cabinet	17,0
Communication externe	23,4
Evénements et animations	10,4
Protocole	14,0

## Direction générale

Contrôle de gestion	11,2
Direction générale	14,0
Finances	39,5
Mission organisation et méthodes	2,8

## Secrétariat général de la Ville

Assemblées	10,4
Commande publique	35,8
Mission développement durable	2,0
Mission égalité	6,0
Mission gestion de la relation usager	2,8
Secrétariat général de la Ville	3,9
Systèmes d'information télécommunications	70,2

## Affaires sociales, sports, éducation et enfance

Affaires sociales sports éducation et enfance	12,0
Développement territorial	51,3
Education	1694,2
Enfance	807,9
Sports	434,2

## Culture

Affaires culturelles	48,8
Archives municipales	32,5
Auditorium - orchestre national de Lyon	144,0
Bibliothèque municipale	430,0
CHRD	21,6
Maison de la Danse	18,0
Musée d'Art contemporain	34,7
Musée des Beaux-arts	115,0
Musées d'histoire & de sociétés	81,4
Opéra national de Lyon	211,7
Service archéologique municipal	26,3
Théâtre des Célestins	43,4
Théâtre de la Croix-Rousse	9,0
Théâtre du Point du jour	2,0
Théâtre Nouvelle génération	9,0

## Développement urbain

Aménagement urbain	63,0
Déplacements urbains	15,2
Développement urbain	11,6
Eclairage urbain	82,1
Economie commerce artisanat	46,6
Espaces verts	355,9
Halles Paul Bocuse	5,8

## Immobilier travaux sécurité juridique

Affaires juridiques	12,4
Assurances	5,0
Construction	52,1
Direction centrale de l'immobilier	127,0
Gestion technique des bâtiments	238,8
Immobilier travaux sécurité juridique	22,4
Logistique garage et festivités	61,8

## Ressources humaines

Administration du personnel	62,4
Communication et coopérations internes	7,8
Emploi et compétences	69,5
Pilotage financier et juridique RH	9,4
Relations sociales et vie au travail	35,5
Ressources humaines	2,0
Systèmes d'information ressources humaines	10,0

## Service au public et sécurité

Cadre de vie	19,6
Cimetières	66,6
Ecologie urbaine	42,8
Mairie du 1 <sup>er</sup> arrondissement	24,5
Mairie du 2 <sup>e</sup> arrondissement	27,6
Mairie du 3 <sup>e</sup> arrondissement	44,8
Mairie du 4 <sup>e</sup> arrondissement	30,8
Mairie du 5 <sup>e</sup> arrondissement	28,1
Mairie du 6 <sup>e</sup> arrondissement	28,2
Mairie du 7 <sup>e</sup> arrondissement	31,6
Mairie du 8 <sup>e</sup> arrondissement	40,0
Mairie du 9 <sup>e</sup> arrondissement	36,5
Mairies d'arrondissement	16,1
Police municipale	325,8
Qualité du service public	35,7
Régulation urbaine	137,2
Secrétariat général DGSPS	26,0
Sécurité et prévention	47,5
Service au public et sécurité	3,0
Supervision globale	31,0

**Total**

**6 924,5**

# 2

## Ressources



# Ressources humaines

## Le contexte

Le dynamisme économique de la Ville de Lyon, son attractivité conduisent à une hausse de sa population (+5 000 habitants par an) et à un besoin accru de services publics. Aussi, malgré un contexte contraint, la Ville accompagne cette croissance, en ouvrant de nouveaux équipements comme des écoles, des établissements sportifs, crèches, bibliothèques et autres...

L'exécutif municipal souhaite offrir un service public de qualité. Pour y parvenir, une attention particulière est portée à la politique Ressources Humaines (RH) : s'il est indispensable de maîtriser la masse salariale, il est aussi nécessaire de veiller à la modernisation et l'efficacité de notre organisation au service des agents et des usagers, tout en développant une culture commune de gestion RH.

Pour rappel, la stratégie RH de la Ville de Lyon 2015-2020 s'articule autour de 5 axes :

- Rechercher l'efficacité dans l'emploi des ressources,
- Promouvoir le travail comme opérateur de santé et d'intégration sociale,
- Construire des politiques d'emploi répondant aux besoins de la collectivité, promouvant les collectifs de travail et les parcours individuels,
- Anticiper et intégrer des formes nouvelles d'organisation du travail,
- Faire vivre l'esprit Partage dans le fonctionnement et la culture de la fonction RH.

Aussi, grâce aux efforts de rationalisation et d'efficacité des directions, la collectivité préserve sa capacité d'action et garantit une politique sociale volontariste. Elle accompagne les évolutions du service public par le maintien et le développement des compétences dans le cadre d'une organisation RH modernisée centrée sur la coopération et la transversalité.

## Préserver les capacités d'action du service public

Le cadrage budgétaire qui fixait, jusqu'à fin 2017, la progression des dépenses de personnel à 2% en moyenne annuelle hors rythmes scolaires (RS), a été respecté depuis le début du mandat. L'évolution de la masse salariale s'apprécie désormais également dans le cadre de la contractualisation avec les services de l'Etat qui limite la progression des dépenses réelles de fonctionnement à 1,15% par an pour la période 2018-2020.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) du budget principal, hors budgets annexes de l'Auditorium, des Célestins et des Halles Paul Bocuse, se sont élevées, en 2018, à 330,99 M€, soit 57,7% de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement (573,54 M€). Elles enregistrent une baisse de -0,91% (-3,03 M€) par rapport au compte administratif 2017.

Afin d'être à périmètre comparable, il y a toutefois lieu de procéder au retraitement de dépenses se rapportant à des exercices antérieurs (indemnité spécifique de service) ou ayant connu un changement de périmètre, comme l'avance faite par la Ville pour le CCAS sur les titres restaurant ou le passage aux nouveaux temps de l'enfant (NTE).

Aussi, après retraitements, les dépenses de personnel du budget principal sont stables à +0,04% (+0,13 M€). Il convient de noter le fort impact à la baisse des mesures nationales en 2018, alors qu'elles représentaient 78% de la progression des dépenses de personnel entre 2016 et 2017. Pour 2018, cela est notamment lié à l'absence d'élections, à la mise en œuvre du jour de carence et à la fin du recours aux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

### 1. Les moyens permanents

- Dépenses 2017 : 287 813 k€,
- Dépenses 2018 : 285 851 k€,  
Soit - 1 740,7 k€, - 0,7%,
- Recettes 2018 : 930,6 k€.

Après retraitement des dépenses liées à des changements de périmètre, les dépenses de personnel (chapitre 012) des agents sur postes permanents (qui représentent 86% des dépenses de personnel de la ville) enregistrent une légère diminution de -0,2% (-0,57 M€).

Cette variation résulte de la combinaison de plusieurs facteurs, en particulier :

- La baisse des effectifs permanents estimée à -30 ETP (équivalents temps plein), résultant de l'application des Plans de Gestion des Activités, Emplois

et Compétences (PGAEC) 2018 et antérieurs et du gel de postes permanents contre l'octroi de moyens non permanents dans l'attente de la mise en œuvre de réorganisations,

- Le rétablissement du jour de carence au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ces baisses sont toutefois atténuées par le solde GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui comprend les avancements d'échelon, les avancements de grade, les promotions internes et l'effet de noria.

Les recettes proviennent, quant à elles, principalement des remboursements perçus, lorsque la Ville met à disposition des agents auprès de divers établissements (Comité des œuvres sociales de la Ville, FC Lyon Basket Féminin, Métropole ...).

### 2. Les moyens non permanents

- Dépenses 2017 : 22 326 k€,
- Dépenses 2018 : 22 386 k€,  
Soit + 59,8 k€, + 0,27%,
- Recettes 2018 : 410,2 k€.

Les directions disposent d'enveloppes arrêtées dans le cadre du Plan de Gestion des Activités, Emplois et Compétences (PGAEC) leur permettant de recourir à des agents non permanents s'agissant d'accroissements temporaires (ATA) ou saisonniers d'activité (ASA), de vacations ainsi que de remplacements (remplacements maladie, maternité, accident du travail). Ces enveloppes sont exprimées en nombre de mois alloués (sauf pour les vacances, en euros) et suivies mensuellement.

La hausse observée sur les moyens non permanents (+59,8 k€) résulte principalement d'une majoration des enveloppes du PGAEC initial des directions, ainsi que des moyens accordés en compensation de gels de postes permanents, dans l'attente de la mise en œuvre de projets de réorganisation (comme la finalisation du projet de dématérialisation comptable...). Cette hausse est neutralisée par la baisse depuis septembre 2018 des moyens non permanents consacrés aux rythmes scolaires avec la mise en place du dispositif des nouveaux temps de l'enfant.

Quant aux recettes, elles proviennent essentiellement des remboursements :

- Par l'Opéra, des heures supplémentaires et indemnités variables perçues par les agents,
- Par les agents, pour régularisation de trop-perçus.

## Garantir une politique sociale volontariste

La collectivité met en œuvre une politique sociale soucieuse de toutes les catégories de personnels, en particulier les plus fragiles : elle développe des actions volontaristes dans de nombreux domaines comme l'accès aux soins, les prestations sociales, l'accompagnement et l'intégration de personnes en situation de handicap et prône l'égalité des chances pour tous.

Elle veille, par ailleurs, à poursuivre la promotion du travail comme un opérateur de santé et d'intégration sociale : améliorer les conditions relationnelles, matérielles, ergonomiques, sanitaires notamment avec le réseau des préventeurs, développer l'observatoire de l'absentéisme pour une meilleure compréhension de ce phénomène et pouvoir agir sur ses causes, enfin, prévenir par des dispositifs transversaux, l'usure professionnelle, l'incapacité et la précarité. Autant d'actions qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie au travail et des conditions de travail des agents.

Le plan mieux-être au travail en est une illustration. Sa méthodologie en témoigne, puisqu'elle intègre étroitement le management, la Direction générale et les partenaires sociaux. Il répond notamment aux enjeux de bien-être au travail, de prévention des accidents et de maîtrise de l'absentéisme (une baisse des taux d'absentéisme pour maladie ordinaire ou tous motifs confondus a ainsi été observée entre 2016 et 2017, et celle-ci se poursuit en 2018).

### 1. Les politiques sociales

- Dépenses 2017: 14 398,2 k€,
- Dépenses 2018: 15 130,6 k€,
- Soit + 511 k€, + 3,5%,
- Recettes 2017: 382,3 k€.

Les dépenses à caractère social relevant du budget principal (hors Auditorium M. Ravel, Théâtre des Célestins et Halles P. Bocuse), comprennent en particulier :

#### a. Les dépenses directes (chapitre 012) :

##### • Santé- Prévoyance :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, en application du décret n°2011-1474, la Ville de Lyon a mis en place un nouveau dispositif de santé-pré-

voyance auprès du prestataire Collecteam, en décidant d'augmenter sa participation au bénéfice des agents.

En 2018, la participation employeur pour le budget principal et pour les deux risques, santé et prévoyance, s'est élevée, forfait social compris, à 3 133 k€ contre 2 986 k€ en 2017, soit une hausse 147 k€ (+ 4,9%). S'agissant du risque santé uniquement, la participation employeur s'élève à 2 465 k€ pour 2018, contre 2 292 k€ en 2017.

Cette hausse est notamment due à la revalorisation du contrat santé au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En intégrant les budgets annexes, la participation s'est élevée à 3 214 k€, contre 3 048 k€ en 2017 soit une hausse de 166,4 k€ (+ 5,5%).

Au 31 décembre 2018, 4 524 agents (relevant du budget principal et des budgets annexes) ont adhéré au contrat santé, contre 4 547 en 2017, soit une diminution de 0,5%.

Cette baisse est possiblement à mettre en lien avec le recours pour un certain nombre d'agents à la couverture santé de leur conjoint dont le principe a été rendu obligatoire pour tout employeur du secteur privé depuis 2016, mais aussi à l'augmentation des tarifs santé au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Au 31 décembre 2018, 4 828 agents (relevant du budget principal et des budgets annexes) étaient adhérents au contrat prévoyance, contre 4 946 en 2017, soit une baisse de 2,4%.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Ville a opté pour la subrogation. Celle-ci permet aux agents titulaires malades qui passent à demi-traitement après quelques mois d'arrêt (le nombre de mois est variable selon la classification de la maladie) de percevoir, sans délai, le complément de rémunération versé au titre de la prévoyance, leur évitant ainsi de se retrouver dans une situation difficile. Il s'agit d'une avance faite par la Ville, cette dépense étant ensuite remboursée par le prestataire Collecteam. En 2018, les prestations versées par la Ville au titre de la subrogation s'élèvent à 1 587 k€ contre 1 354 k€ en 2017.

##### • Restauration :

En 2018, 5 851 k€ ont été octroyés dans le cadre de la participation employeur pour les titres restaurant, soit une légère augmentation par rapport à l'année 2017 (+ 63 k€, soit + 1,1%). La valeur faciale est de 7 € par titre restaurant avec un financement à hauteur de 4,10 € pour l'employeur et 2,90 € pour l'agent. Le nombre de titres restaurant attribué (18 par mois pour un agent à temps plein) correspond au nombre de jours travaillés pour chaque agent.

Les recettes perçues du CCAS se sont montées à 507 k€ (1 121 k€ en 2017). Elles correspondent au remboursement de la prestation de service relative aux frais supportés par la Ville lorsqu'elle assure des prestations pour le compte du CCAS, ainsi que des frais annexes (formation, contrôle médical, chômage). Jusque fin 2017, la ville mandatait l'achat des titres restaurant pour le compte du CCAS et ce dernier la remboursait, ce qui générerait une recette d'un montant équivalent. Ce n'est plus le cas en 2018, de sorte que l'on observe une baisse des dépenses et des recettes à ce titre.

##### • Aide trajet domicile - travail :

Le plan de déplacements domicile-travail effectués au moyen de transports publics a été instauré en 2010. Il permet la prise en charge partielle (50% dans la limite d'un plafond mensuel fixé par décret) des titres d'abonnement des personnels. La Ville a parallèlement maintenu sa convention avec le SYTRAL, mise en place en 2005, pour permettre aux agents de bénéficier d'un abonnement à tarif préférentiel sur le réseau TCL avec un mois de gratuité par an.

1 225 k€ ont été mandatés en 2018 (contre 1 156 k€ en 2017) soit une hausse de 6%. L'aide au trajet domicile-travail a concerné 4 656 agents (contre 4 545 agents en 2017).

##### • Aides complémentaires :

Les dépenses de politique sociale comprennent également :

- Les capitaux décès versés aux ayants-droit des agents décédés (94 k€),
- La prise en charge de l'indemnité de cherté de vie des congés bonifiés (27,7 k€ pour 19 dossiers),

- Les aides aux parents d'enfants handicapés (143,4 k€) en hausse par rapport à 2017 (134,6 k€) du fait d'une augmentation du nombre d'agents bénéficiaires passant de 63 en 2017 à 77 en 2018,
- Les aides aux vacances collectives (55,6 k€).

#### b. Les subventions :

Les subventions de fonctionnement de la collectivité aux associations de personnel (dont le Comité des Œuvres Sociales de la Ville) évoluent légèrement : + 1,1 % (3 M€ contre 2,97 M€ en 2017).

#### c. Les recettes

Elles proviennent en priorité du remboursement par le prestataire Collecteam des dépenses de subrogation avancées par la Ville. En 2018, les recettes ont été moindres en raison du retard engendré par le changement de logiciel paie dans le traitement administratif des dossiers.

On distingue également la vente directe aux agents de titres restaurant (16,4 k€), le reversement contractuel avec le prestataire du marché d'un escompte calculé sur le montant des commandes effectuées (343,9 k€ en 2018) et le remboursement des titres restaurant inutilisés par les agents sur les années antérieures à 2018 (23,3 k€).

## 2. Prévention et ergonomie

- Dépenses 2017: 645,2 k€,
- Dépenses 2018: 815,5 k€,  
Soit + 170,3 k€, + 26,4 %,
- Recettes 2018: 475,2 k€.

Ce domaine intègre les dépenses de prise en charge des actions en faveur des agents en situation de handicap, de prévention des risques professionnels, de diagnostics et d'études ergonomiques pour l'accompagnement de projets ou d'aménagements de postes de travail, d'achat d'équipements de protection individuelle, ainsi que les frais médicaux d'honoraires et de médecine du travail.

Entre 2017 et 2018, les dépenses de ce programme progressent de + 170,3 k€, soit + 26,4 %.

2018 correspond à la 3<sup>e</sup> année du conventionnement triennal intervenu en 2016 avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) destiné à mener des actions en faveur des agents de la Ville en situation de handicap.

Les actions menées en 2018 ont représenté 129 k€, contre 187,4 k€ l'année précédente.

Cette baisse s'explique notamment par la diminution en année pleine du prix du mobilier ergonomique et par la moindre prise en charge par le FIPHFP de certaines prestations dont une plateforme d'interprétariat en Langue des Signes Française (LSF).

Fin 2018, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est de 8,28 % (8,07 % fin 2017). La Ville n'a pas versé de contribution au FIPHFP pour la 6<sup>e</sup> année consécutive.

#### Les autres dépenses comprennent :

- Les frais d'accidents du travail et de trajet (378,8 k€) qui ont augmenté de + 163,9 k€ (+ 76,2 %) en 2018, notamment en raison du nombre plus important d'accidents du travail et de trajets survenus en 2018. Un accident du trajet particulièrement grave a entraîné des frais à hauteur de 70,5 k€. Un accident survenu en 2016 a également nécessité une prise en charge à hauteur de 15 k€ en 2018,
- Les équipements de protection individuelle et contrôles de sécurité pour lesquels le réalisé 2018 reste stable par rapport à 2017 (79,8 k€ contre 80,8 k€ en 2017),
- Les études ergonomiques et sur les risques psycho-sociaux menées en interne mais aussi par des prestataires extérieurs pour un montant de 78,7 k€. Ces dernières ont conduit à la réalisation de travaux améliorant les conditions de travail des agents dans le cadre du pacte social.

#### Les recettes 2018 concernent :

- Des versements du FIPHFP au titre du conventionnement avec la Ville, en baisse de - 39,8 k€, soit - 20 % (157,5 k€ versés en 2018, contre 197,3 k€ en 2017). Cette diminution est liée au fait que la ville a perçu du FIPHFP jusqu'en 2017 des sommes supérieures aux dépenses qu'elle a réalisées,
- La mise en œuvre du marché visant à recouvrer les sommes dépensées par la Ville pour des accidents provoqués par des tiers a généré une recette de 293,5 k€ en 2018, dont 150 k€ au titre d'un seul dossier,
- Le remboursement du coût des visites médicales organisées pour les agents de l'Opéra, du Crédit Municipal et du Conservatoire National de Région (19,3 k€).

## 3. Déplacements

- Dépenses 2017: 747,2 k€,
- Dépenses 2018: 761,1 k€,  
Soit + 13,9 k€, + 1,9 %,
- Recettes 2018: 4,9 k€.

La contribution de la Ville porte sur les déplacements des agents dans le cadre de leurs missions professionnelles, donc hors déplacements domicile-travail. Elle concerne essentiellement l'achat d'abonnements professionnels (228 k€) et de tickets TCL (96 k€), de billets de transport et de frais d'hébergement (191 k€) et les remboursements des frais (78 k€).

Les frais de mission (y compris les remboursements des frais de formation) enregistrent une baisse de 25 k€, ces déplacements étant fluctuants d'une année à l'autre. Les frais pris en charge dans le cadre des formations s'élèvent à 71 k€.

Les frais relatifs aux congés bonifiés (60 k€)

sont, quant à eux, en hausse de + 28,4 k€ (+ 89,1 %), dans la mesure où les remboursements accordés le sont sur un rythme triennal. Les crédits dédiés aux cartes professionnelles sont en légère augmentation de 3,2 % (+ 7,2 k€), soit un total de 228,4 k€, au lieu de 221,2 k€ en 2017. Les dépenses de tickets TCL évoluent de + 2,1 k€, passant de 94 k€ à 96,1 k€.

## 4. Chômage

- Dépenses 2017: 2 978,7 k€,
- Dépenses 2018: 3 047,5 k€,  
Soit + 68,8 k€, + 2,3 %,
- Recettes 2018: 1,6 k€.

La collectivité est son propre assureur en matière d'indemnisation chômage pour les agents dont le contrat a pris fin.

Les dépenses de chômage ont progressé de 68,8 k€, soit une hausse de 2,3 % entre 2017 et 2018, en raison d'une progression du nombre moyen d'agents indemnisés par mois passant de 306 en 2017 à 319 en 2018.

Le passage en septembre 2018 à la journée de 4 jours dans le cadre des nouveaux temps de l'enfant a engendré de nombreuses demandes d'attestation employeur. Certaines sont encore en cours d'instruction. Mais, toutes ne sont pas traduites ou ne se traduiront pas par de nouveaux agents indemnisés par la Ville de Lyon. Certains agents ont, en effet, des droits ouverts à Pôle Emploi.

## Accompagner les évolutions du service public par le maintien et le développement des compétences et la mise en œuvre de politiques d'emplois performantes

La Ville de Lyon se donne pour objectif de poursuivre le déploiement de la culture et de l'outil Gestion Prospective des Emplois et des Compétences (GPEC) afin d'anticiper et satisfaire les besoins en compétences de la collectivité et articuler la politique de promotion avec ses besoins. Favoriser les perspectives et parcours professionnels des agents tout en confortant les managers dans leur rôle d'accompagnement contribue, par ailleurs, à maintenir des collectifs de travail opérationnels et permet à chacun de rebondir soit dans le cadre d'une mobilité souhaitée, soit après des difficultés de tout ordre.

### 1. Maintien et développement des compétences

- Dépenses 2017: 1 113,8 k€,
- Dépenses 2018: 1 069,2 k€,
- Soit -44,6 k€, -4 %.

Ce programme prend en compte tous les frais relatifs aux actions de formation dispensées aux agents de la Ville de Lyon, ainsi qu'aux agents du CCAS (3 616 € pour le compte de ce dernier en 2018) en référence à une convention de gestion de la formation par la Ville de Lyon pour le compte du CCAS.

En 2018, la Ville a poursuivi le déploiement de son plan de formation triennal (2016/2018) comprenant :

- L'accompagnement des 800 managers : une offre de formation spécifique a été initiée, grâce à des cursus collectifs spécialisés en fonction du niveau d'encadrement (ex : manager de proximité, campus des managers). L'accompagnement d'équipes de managers de certaines directions a également été mis en œuvre, afin de répondre à des enjeux propres à leurs activités (ex : formation managériale des bibliothèques...). De plus, une offre d'ateliers et de conférences d'une demi-journée à une journée a été proposée tout au long de l'année, afin de renforcer les compétences managériales (ex : management intergénérationnel, dialogue social...),
- Les prestations d'accompagnement au projet professionnel : elles ont été renforcées et diversifiées, afin notamment de favoriser la mobilité professionnelle,
- L'adaptation de la formation des policiers municipaux à l'évolution de leurs fonctions en matière de sécurité, notamment dans le cadre de leur nouvel armement.

En complément, les formations récurrentes répondant aux enjeux de professionnalisation des agents de la collectivité, de développement ou maintien des compétences, se sont poursuivies, notamment :

- Les actions de bureautique ayant pour but d'apporter un niveau de base indispensable à l'utilisation des outils de travail ou de perfectionner les agents sur leur poste de travail,
- Les formations visant à assurer la sécurité des agents ou du public (formation de Sauveteurs Secouristes du Travail, habilitations électriques, travail en hauteur). Dans ce cadre, des formations inter-directions à l'habilitation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) pour les encadrants et les opérateurs ont été mises en place, conformément à une obligation réglementaire entrée en vigueur en 2018,
- Les actions visant à prévenir l'usure professionnelle telles que PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) ou les formations RPS (Risques psycho-sociaux) portées par la Direction des Relations Sociales et Vie au Travail,
- Les actions de formation à l'accueil des publics en intégrant notamment les impacts du développement de l'administration en ligne. Une action expérimentale « Accueil et médiation numérique » a été proposée aux agents d'accueil des mairies d'arrondissement. Elle a conduit à réfléchir à l'évolution de la posture d'accueil dans un contexte de dématérialisation généralisée,
- Les actions de formation visant au développement de la culture territoriale : « Compétences des collectivités territoriales », « Droits et obligations des fonctionnaires ». Cette offre contribue au sentiment d'appartenance, ouvre aux agents des perspectives d'évolution et constitue également un support pour la préparation des concours et examens,
- Les formations BAFA/BAFD à destination des animateurs et d'agents volontaires ASEP/ATSEM ainsi que des directeurs d'accueil de loisirs se sont poursuivies dans le cadre des nouveaux temps périscolaires.

L'organisation des formations est répartie de la manière suivante :

- La Ville recourt en priorité au CNFPT pour organiser des journées de formation sur la base de la cotisation obligatoire versée à cet organisme (0,9 % de la masse salariale). Les axes prioritaires conventionnés avec le CNFPT sont le management, les parcours professionnels et les risques psycho-sociaux,
- Des formateurs internes assurent des actions de formations pour :
  - Différents cursus métiers : état civil, finances, commande publique, internalisation des formations de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) et des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST),

- afin d'enrayer l'usure professionnelle,
- La prise en main de certains outils informatiques (Astre, INSER, GTA, GIMA, Selligent...),
- Les gestes et techniques d'intervention pour les agents de la police municipale...

- Des prestataires sont sélectionnés sur la base d'un appel à projets formations afin de répondre aux besoins exprimés par les directions dans le cadre du plan de formation annuel, en complément des réponses apportées en interne ou au titre de la cotisation par le CNFPT (il est à noter que le CNFPT est également sollicité dans ce cadre pour réaliser des actions payantes, en complément de la cotisation).

### 2. L'insertion professionnelle

- Dépenses 2017: 1 884,6 k€,
- Dépenses 2018: 1 066,2 k€,
- Soit -818,4 k€, -43,4 %.
- Recettes 2018: 29,6 k€.

La politique d'insertion professionnelle conduite depuis plusieurs années par la Ville de Lyon s'inscrit dans la politique globale de gestion des emplois et des compétences en participant à la Responsabilité Sociale et Sociétale de la Ville. Elle ouvre également sur de nouvelles perspectives en matière de recrutement et d'évolution professionnelle. Elle peut ainsi contribuer à :

- La formation initiale de jeunes sur des emplois pour lesquels la Ville rencontre des difficultés récurrentes de recrutement,
- La validation de diplômes pour des étudiants en leur offrant un lieu de stage,
- L'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap.

La Ville accueille chaque année des personnes en contrat d'apprentissage et en stage gratifié. En 2018, la Ville a accompagné les trois derniers agents en CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi) vers la fin de leur contrat, dans le cadre de l'évolution réglementaire de la politique insertion proposée par l'Etat. Elle en avait recruté 57 au cours de l'année 2017.

- **Contrats d'apprentissage**: en 2018, 103 apprenti-es ont été accueillis dans 25 directions : des chiffres en légère baisse par rapport à l'année 2017 (109 apprentis). L'apprentissage offre une réelle opportunité de pré-recrutement sur des métiers en tension.
- **Stagiaires**: pour l'année 2018, 157 311 euros ont été consacrés à la gratification des étudiants dont la durée de stage est supérieure à deux mois, soit 86 stagiaires (hors budgets annexes et CCAS), contre 132 087 € en 2017.

### 3. Recrutement

- Dépenses 2017: 193,2 k€,
- Dépenses 2018: 215,3 k€,  
Soit + 22,1 k€, + 11,4%,
- Recettes 2018: 12 k€.

Afin de promouvoir la collectivité et d'attirer des candidats, notamment sur des secteurs en tension, la collectivité peut être amenée à diffuser des annonces de recrutement dans des revues spécialisées. Elle peut également s'adjoindre ponctuellement l'expertise de cabinets conseils, afin de l'accompagner dans certains recrutements à forts enjeux (- 21,9 k€ à ce titre en 2018). Elle est également amenée à rembourser une partie des frais de formations initiales aux collectivités des agents qu'elle recrute.

Comme en 2017, dans le cadre de la convention signée avec le Centre de Gestion du Rhône, la Ville de Lyon participe aux frais d'organisation des concours et examens sur la base d'une somme forfaitaire annuelle de 100 k€. La collectivité finance par ailleurs, aux autres Centres de Gestion, l'organisation des concours auxquels les agents de la Ville peuvent se présenter (21,8 k€ en 2018 contre 24,8 k€ en 2017).

Par ailleurs, dans un contexte financier contraint, les collectivités n'hésitent plus à solliciter le remboursement des frais engagés. Ainsi, la Ville a dû rembourser pour la première fois en 2018, aux collectivités qui en ont fait la demande, 47,2 k€ (0 € en 2017), correspondant à une partie des frais engagés par celles-ci pour la formation initiale des agents recrutés par la Ville.

## Promouvoir l'information, la coopération et la transversalité

- Dépenses 2017: 195,6 k€,
- Dépenses 2018: 173,2 k€,  
Soit - 22,4 k€, - 11,5%.

Afin d'accompagner les nécessaires changements de notre administration, l'organisation de la fonction RH de la collectivité est désormais déconcentrée, pour favoriser coopération et transversalité, proximité avec les agents et situations de travail.

En 2018, la DCCI a continué d'assurer ses missions permanentes :

- Réalisation des médias internes, print et web, avec une rénovation complète du magazine interne Reflets et le lancement de sa version numérique,
- Organisation des évènementiels internes (séminaires des Directeurs, séminaire des cadres de la Ville, cercle de lecteurs, Run in Lyon, Sentez vous Sports, vœux, cérémonie des médailles etc...),
- Accompagnement des grands projets transverses (Egalycité, développement durable, renouvellement SIRH, réorganisation de la fonction comptable, projet mieux-être au travail, prélèvement à la source, préparation de l'expérimentation du télétravail...) et de ceux des directions.

Elle a aussi poursuivi sa modernisation:

- Nouveau format et contenu de l'Accueil des nouveaux arrivants,
- Développement de l'offre éditoriale sur le kiosque intranet de la Ville, création de nouvelles rubriques,
- Poursuite de l'action de sensibilisation et formation au numérique (Ateliers numériques),
- Développement du réseau « Communication interne »,
- Elargissement des groupes de co-développement,
- Poursuite du cycle « Les Matinales » pour les acteurs de la fonction RH et les directeurs.

Le budget 2018 a conforté la stratégie de modernisation engagée dans le cadre des orientations budgétaires d'économie :

- Développement de la formation aux usages numériques,
- Développement d'une offre de pratiques collaboratives nouvelles à destination des managers,
- Lancement d'une version numérique du magazine interne.

# Garage

## Le contexte

Le garage municipal assure la gestion du parc des véhicules de la Ville, des vélos professionnels, des engins et matériels à moteur nécessaires à l'activité des directions. Il gère les déplacements professionnels de leurs personnels. Depuis 2018, il assure la prise en charge des vélos de l'animation sportive.

L'année 2018 a été marquée par une cotation du baril de pétrole à 71,05 \$ en hausse de 30 % par rapport à 2017 (54,25 \$). La parité de l'Euro face au Dollar a progressé pour s'établir à 1,18 \$ contre 1,13 en 2017.

L'année 2018 est aussi caractérisée par le lancement d'une zone à faible émission au niveau de l'espace métropolitain, ce qui conduit à réviser le plan de renouvellement du parc des véhicules.

## Les chiffres clés

- **800** véhicules (**353** VL, **333** VU, **42** PL, **72** deux roues), **174** vélos pour le personnel dont **49** à assistance électrique et **360** matériels divers (**45** engins, **52** remorques, **138** bennes et **123** petits matériels à moteur) et **670** vélos de l'animation sportive,
- **Carburants**: **552 517** litres (**600 299** en 2017),
- **Entretien**: **4 020** interventions en 2018, (atelier vélo et interventions de type contrôle grâce au nouveau logiciel).

## Actions menées en 2018

En 2018, le garage municipal a pris en charge les 670 vélos de l'animation sportive, et assuré l'accueil de 2 nouveaux personnels en charge de cette mission. Ils viennent compléter ainsi l'action conduite par le service pour assurer la maintenance et le suivi des 750 vélos affectés au déplacement des agents de la Ville. La gestion du parc s'est également enrichie auprès des directions avec l'intégration du matériel horticole des cimetières, ou encore la gestion d'une quinzaine de nacelles.

### Les dépenses de fonctionnement

#### Les dépenses de carburants (853 k€)

Elles ont augmenté de 36 k€ (+ 4,5 %) : hausse de 12,2 du coût moyen au litre (1,52 € contre 1,35 en 2017). La consommation qui a baissé substantiellement de près de 48 000 litres (soit - 8 %) sur cet exercice a permis de limiter la hausse de la dépense ressentie. La part de gasoil continue de diminuer à 42,1 % (44,4 % en 2017) tandis que celle de l'essence passe à 57,9 % (55,5 % en 2017).

#### L'entretien et la maintenance du parc de véhicules

Les charges de ce poste varient chaque année suivant le nombre et la gravité des accidents et pannes. Hors contrôles techniques obligatoires, 2018 est à 662 k€, soit en légère baisse de 10 k€ par rapport à 2017.

- Activité de l'atelier (entretien courant et réparations mécanique et carrosserie) 464 k€ : hausse globale de 38 k€ (+ 8,8 %) caractérise 2018 essentiellement du fait de la prise en charge de 72 nouveaux matériels (balayuses, nacelles, petits matériels des cimetières) ainsi que le contrôle de l'ensemble des appareils de levage associés aux véhicules.

- Sous traitance (réparations que le garage municipal ne peut traiter en interne) 197 k€, soit une réduction de 47 k€ qui traduisent à la fois un nombre d'accidents graves beaucoup moindre qu'en 2017, ainsi qu'un nombre plus important de postes pourvus de mécaniciens et de carrossiers en 2018.

- Contrôles techniques 30 k€ (contre 37 k€ 2017) : ce moindre coût résulte du renouvellement accéléré du parc des véhicules légers et utilitaires, dans le

cadre d'une anticipation de la politique de limitation de pollution déployée à l'échelle métropolitaine, à travers l'instauration d'une zone de faible émission.

### Les recettes de fonctionnement

- Les recettes de cessions des véhicules réformés par le garage ont atteint 228 k€ en 2018, soit une progression de 132 k€ consécutive à la nécessité d'un remplacement d'un nombre de véhicules plus important, notamment diesel, et ce, dans le cadre de la conversion nécessaire à la mise en œuvre d'une zone de faible émission.

- La recette de participation des agents autorisés aux trajets domicile travail (TDT) avec un véhicule de service (131 k€) enregistre une nouvelle baisse de 17 k€ car le nombre de TDT diminue compte tenu des réexamens des besoins opérés dans les directions à l'occasion des vacances de poste.

- Les remboursements des budgets annexes (mairies d'arrondissement, Théâtre des Célestins, ONL), pour la gestion de leurs véhicules ont enregistré une baisse de - 8 k€ par rapport à 2017, elles reflètent un nombre et des coûts de réparation enregistrés moindres.

### Les dépenses d'investissement

- Le plan pluriannuel de renouvellement du parc automobile est engagé à 57 % fin 2018. Les dépenses de 1 432 k€ correspondant aux véhicules livrés au cours de l'année suivant les dates de commandes et délais de livraison. Tout le parc de véhicules est doté de son certificat qualité de l'air dit vignette crit'air ; 83% des véhicules sont ainsi classés dans les 3 premières catégories (contre 77 % en 2017).

- Au titre du petit équipement, la mise en place de l'atelier vélo a nécessité une enveloppe de 23 k€ pour l'adaptation des vestiaires et des équipements de l'atelier. Enfin, le remplacement d'un appareil de lavage de 10 k€ a dû être opéré.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**1 625 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**401 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN\*

**61,8**

\*CHIFFRE POUR L'ENSEMBLE  
DE LA DIRECTION LOGISTIQUE,  
GARAGE ET FESTIVITÉS

# Construction

## Le contexte

Le programme « gestion du plan d'équipement » est étroitement lié à la réalisation du plan de mandat.

Ce programme est destiné à financer les études et prestations imprévues et nécessaires au déroulement des opérations gérées par la Direction.

Les crédits sont répartis par secteur d'activité, en cohérence avec le PEP comme suit :

- Équipements culturels,
- Équipements sportifs,
- Moyens généraux,
- Equipements sociaux,
- Equipements Petite enfance,
- Equipements Scolaires,
- Espaces Verts.

## Les chiffres clés

**Dépenses de fonctionnement liées à la gestion du plan d'équipement :**

- Chapitre 011 (charges à caractère général) : **181 k€.**

## Actions menées en 2018

### Gestion du plan d'équipement

Dans le cadre de la réalisation du plan de mandat, la Direction de la Construction conduit des opérations de constructions neuves, d'aménagement ou de réhabilitation dans les secteurs d'activité ci-dessus référencés.

Lors de travaux de rénovation ou de réhabilitation de bâtiments, afin d'assurer une bonne définition du besoin, il est parfois nécessaire, avant tout commencement, de procéder à différentes interventions, pour préciser les besoins et pour respecter les évolutions de la réglementation, telles que :

- Des sondages, des diagnostics supplémentaires tels que la recherche de plomb, d'amiante, investigations géotechniques, solidité des structures, repérage des réseaux...
- La réalisation d'expertises,
- Le recours à un huissier pour la réalisation de constats, de référés préventifs si nécessaire,
- Le relevé de plans par des géomètres,
- Des dépenses relatives à des consultations dans des journaux d'annonces et d'insertions pour des prestations préalables aux études.

Durant l'année 2018, ce sont essentiellement les secteurs scolaires (reprises de réseaux sous dalle au Groupe Scolaire Laborde, travaux dans la cour de récréation au Groupe scolaire Pasteur) et sportifs (conformité du local de stockage de chlore à la Piscine Saint-Exupéry, divers travaux à la Patinoire Charlemagne, à la Piscine du Rhône, au stade Vivien Foé) qui ont représenté les postes de dépenses les plus importants.

Par ailleurs, il arrive d'intervenir, en dehors des zones concernées par l'opération, pour effectuer de petits travaux d'accompagnement nécessaires pour le bon déroulement du chantier ou pour permettre une ouverture rapide de l'équipement.

### Assurance Dommages Ouvrages et Tous Risques Chantiers

Aucune dépense n'a été effectuée en 2018 concernant l'assurance dommages ouvrages et tous risques chantiers de plusieurs opérations.

### Fonctions support

Le programme « fonction support » (8 k€) permet de financer :

- Qualité : 2,5 k€,
- Divers : 5,5 k€.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**181 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**208 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**52,1**

# Immobilier

## Le contexte

La Ville de Lyon est dotée d'un patrimoine important et hétérogène. On dénombre ainsi environ 2 millions de m<sup>2</sup> bâtis (920 ensembles immobiliers) et environ 5 millions de m<sup>2</sup> non bâtis.

La ressource immobilière contribue à la mise en œuvre des services rendus par la collectivité et permet de répondre à l'évolution des usages tant pour les besoins des utilisateurs que pour ceux des agents communaux.

L'évolution de ces usages implique la restitution de la ressource devenue inutile (cessions, baux emphytéotiques), la mise à disposition de ressources plus adaptées (acquisitions) ou l'adaptation technique de la ressource (aménagement, travaux structurels, mises aux normes).

Ainsi, la Ville de Lyon a procédé en 2018 à :

- Des acquisitions pour un montant de : 2 037 k€,
- Des cessions pour un montant de : 7 631 k€.

## Les chiffres clés

- **Loyers à charge: 7 083 k€,**
- **Impôts et taxes acquittés par la Ville: 1 587 k€,**
- **Recettes domaniales: 8 425 k€,**
- **Autres recettes (remboursement loyers): 203 k€,**
- **Recettes salles municipales: 804 k€.**

## Actions menées en 2018

### Programme foncier

Ce programme concerne la gestion des crédits destinés à l'instruction et à la préparation des dossiers soumis à arbitrage en matière immobilière telles que les acquisitions ou les cessions :

- Frais de géomètres, de diagnostics immobiliers obligatoires,
- Frais d'études et recherches préalables pluridisciplinaires, expertise patrimoniale,
- Honoraires d'acquisition.

En 2018, on enregistre :

- Les diagnostics immobiliers liés au programme de cessions (diagnostics amiante, plomb, loi carrez, ...), sont en diminution par rapport à l'année 2017 : 38 k€,
- Des études réalisées pour la programmation foncière (diagnostics patrimoniaux, études juridiques ...): 102 k€, en augmentation depuis 2017,
- Des diagnostics pollution pour les biens en patrimoine (parc Chazière, parc Mazagran, jardins, groupes scolaires): 50 k€.

### Gestion des moyens immobiliers

Ce programme concerne la gestion des moyens immobiliers nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services de la Ville. Il s'articule autour de 2 axes :

- La gestion technique de proximité des bâtiments abritant les services de la collectivité : accueil, entretien, maintenance de proximité,
- La gestion des locations à charge : prises à bail de locaux nécessaires notamment à l'activité des services.

En 2018, dans un souci de rationalisation, la Ville a mis fin à plusieurs locations :

- La relocalisation de la maison de l'emploi et de la formation, de la mission GPV Duchère et de la mission locale au sein de l'ilôt 17 a permis la restitution des locaux loués dans la tour panoramique de La Duchère (- 240 k€ de dépenses) ainsi que ceux situés rue Roger Salengro (- 23 k€),
- Les locaux utilisés par le groupe scolaire Lévi Strauss (- 40 k€).

### Gestion patrimoniale du domaine

Ce programme concerne la gestion du patrimoine de la Ville de Lyon, scindée en plusieurs opérations qui peuvent être regroupées en 2 pôles :

- La gestion des salles municipales et des locaux syndicaux,
- La gestion des biens immobiliers, propriétés de la Ville : recettes domaniales, charges de copropriétés, maintenance, charges fiscales.

En 2018, on enregistre :

- Un coût constant pour la sécurisation des biens en attente de réaffectation ou de programmation de travaux afin de mieux prévenir les squats (place Serin, rue Chazière 4<sup>e</sup>, rue de la Quarantaine 5<sup>e</sup>, rue Pierre de Coubertin 7<sup>e</sup>, rue Joannes Masset 9<sup>e</sup>, rue Oradour sur Glane à Vénissieux...): 100 k€,
- Une augmentation des dépenses (+ 25 k€) liée à la reprise de l'activité dans les salles municipales, notamment dans la salle Albert Thomas et une augmentation des recettes (+ 65 k€), en dépit de la fermeture de la Salle Rameau en juillet 2017.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**11 604 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**17 108 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**127,0**

# Gestion technique des bâtiments

## Le contexte

Les missions de la direction de la Gestion technique des bâtiments sont :

- Le respect des obligations du propriétaire, la qualité et la rapidité du service rendu au travers des dépannages, de la maintenance et des travaux réalisés en matière de conservation du patrimoine et d'aménagement,
- Le maintien de la sécurité des biens et des personnes accueillies dans les bâtiments,
- Le suivi et la mise en œuvre de l'évolution de la réglementation sur les équipements techniques (ascenseurs, équipements scéniques, installations électriques et thermiques, systèmes de sécurité incendie,...) et sur les problématiques d'hygiène et sécurité du travail (plomb, amiante, qualité de l'air intérieur, prévention des risques individuels et collectifs sur poste et en intervention,...),
- La maîtrise des coûts et des consommations de fluides,
- La maîtrise des coûts des interventions et de leur efficacité.

## Les chiffres clés

### Patrimoine :

913 bâtiments communaux représentant 1 924 380 m<sup>2</sup>,

### Energies

- 598 abonnements de chauffage,
- 966 abonnements d'électricité,
- 1 340 abonnements d'eau.

## Actions menées en 2018

### Travaux d'aménagement et conservation du patrimoine (dépenses d'investissement)

L'année 2018 enregistre :

- Une stabilisation des dépenses de la DGTB tant sur les enveloppes d'aménagements annuelles des directions opérationnelles (de 50 k€ en 2017 à 60 k€ en 2018), que sur les dépenses sur les enveloppes pluriannuelles thématiques des directions opérationnelles (4 980 k€ en 2017 à 4 160 k€ en 2018),
- Une diminution des dépenses sur les enveloppes pluriannuelles thématiques de conservation du patrimoine: passage de 10,35 M€ en 2017 à 9,11 M€ en 2018 (- 18%).

Au 31 décembre 2018, la DGTB a programmé 699 nouvelles opérations de travaux, 367 en aménagements et 332 en travaux de conservation du patrimoine. Le nombre de DRT actives est stable par rapport à 2017.

### Maintenance et sécurité

Les dépenses d'achat de fournitures pour les travaux effectués en régie directe ont augmenté de 9%. Dans le cadre de ce programme on compte 59 505 interventions de maintenance dont 1 036 gérées dans le cadre de l'astreinte. Elles se répartissent comme suit : 54 614 résolues en régie interne (ATM ou atelier) et 4 891 confiées à des entreprises. Le délai d'intervention suite à appel SVP est de moins d'une semaine à 59,3%.

Enfin, 13 sinistres (majoritairement du vandalisme) ont été enregistrés en 2018, dont 2 majeurs Bibliothèque de la Duchère et portail Stalingrad au parc de la tête d'Or, représentant une dépense de 272 k€.

### Extension des réseaux électriques

Conséquence de la loi SRU, la Ville participe à hauteur de 60% aux travaux réalisés par ERDF à l'occasion de la délivrance de permis de construire à des promoteurs ou à des particuliers pour l'extension du réseau supérieure à 100m linéaires : 20 opérations réalisées en 2018 pour 234 k€ (dépenses d'investissement).

### Energies

#### Evolution des consommations

- Chauffage (gaz, chauffage urbain, fioul, bois) : les consommations de gaz sont quasiment stables tandis que celles de chauffage urbain ont diminué de 15%. Les DJU (degrés jours unifiés) ont diminué des 11% par rapport à 2017 traduisant un adoucissement des températures extérieures, ceci pouvant expliquer les la réduction des consommations de chauffage urbain. Mais cet impact n'est pas effectif sur les consommations de gaz. La stabilité de ces dernières ne peut pas être corroborée à un fait spécifique à ce jour. A noter que les consommations de gaz sont stables depuis 2016.
- Electricité : les dépenses restent stables entre 2017 et 2018 à 5,8 M€ (-2%). Les données de consommation 2018 pour l'électricité ne sont toujours pas disponibles au 1<sup>er</sup> mars 2019 en raison de problèmes de facturation de la part du principal fournisseur.
- Eau : les dépenses restent stables entre 2017 et 2018 à 1,9 M€ (-2%). La consommation d'eau a diminué de plus de 7%. Cette baisse est a priori imputable à l'usage espaces verts (arrosage, fontaines et sanitaires).

#### Evolution des tarifs énergies et eau

- Chauffage urbain : Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la nouvelle Délégation de Service Public (DSP) avec ELM. L'augmentation par un facteur 2 du tarif de l'abonnement reste compensée par une révision à la baisse de la puissance souscrite. Le coût moyen du chauffage urbain est en augmentation (+ 17,40%).
  - Gaz : Les tarifs du gaz, entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre d'un marché de 2 ans sont restés identiques en 2018. C'est l'augmentation des différentes taxes applicables qui explique l'augmentation du coût moyen (+ 14,45%).
  - Electricité (hors éclairage public) : Les tarifs d'électricité (en majeure partie en marché à prix ferme) évoluent en raison de l'application du mécanisme de capacité en vigueur depuis 2017 (+ 4,19%).
- Au global la baisse des consommations permet de compenser l'augmentation du coût des différents fluides.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**18 866 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**1 561 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**238,8**

# Assemblées

## Le contexte

L'ensemble des activités de la direction des assemblées a été impacté par différents changements ou nouvelles actions ayant eu lieu en 2018 comme :

- Le renouvellement de l'exécutif municipal et celui du 3<sup>e</sup> arrondissement,
- La retranscription des comptes rendus des conseils municipaux par un prestataire extérieur (7 séances en 2018).

## Les chiffres clés

- **Conseil municipal: 8** séances et **811** délibérations,
- **Cotisations à 3 associations:** France Urbaine (ex AMGVF), AMF, AMR - crédit consommé à **96,45 %**,
- **Indemnités des élus:** **149** élus indemnisés,
- **Missions des élus:** **95** déplacements dont **24** à l'étranger,
- **Formations des élus:** **80** actions de formations financées concernant **58** élus,
- **Groupes politiques: 68** élus répartis en **8** groupes - **5** élus non-inscrits,
- **Bulletin municipal officiel:** **52** numéros dématérialisés - **1092** exemplaires papier. (publication du procès-verbal des séances et des délibérations dans un fascicule séparé pour faciliter la consultation).

## Actions menées en 2018

### Indemnités des Elus

Les crédits relatifs aux indemnités des élus ont été impactés par l'augmentation des cotisations patronales et des cotisations au régime de retraite par rente, suite à des adhésions supplémentaires. Par ailleurs, la démission d'un conseiller municipal a eu pour conséquence un passage de 150 à 149 élus indemnisés.

Indemnités et cotisations retraites confondues, les dépenses s'élèvent à environ 4,13 M€ (taux de consommation: 99,16% et +97 k€ par rapport à 2017).

### Groupes politiques

Les crédits de fonctionnement alloués aux groupes (140,60€ /mois/élu) ont été identiques aux crédits de 2017. Le budget a été consommé à hauteur de 63%.

### Déplacements des élus

Maintien du budget alloué aux missions des élus par rapport à 2017. Le budget a été consommé à hauteur de 71%.

Rationalisation des modalités de prise en charge des déplacements des 221 élus en transport en commun intramuros avec la mise en place, depuis juin 2018, des tickets dématérialisés en remplacement des carnets de tickets, indépendamment des abonnements TCL.

### Formations des élus

Le montant des crédits non consommés en 2018 devra être reporté sur l'enveloppe 2019, conformément à la loi du 31 mars 2015. Le report s'élève à 110627 €.

Le budget a été consommé à hauteur de 26% (contre 47% en 2017, sur une enveloppe abondée du report de crédits 2016).

### Frais de réceptions des Adjointes au Maire et des Conseillers municipaux délégués

L'enveloppe des frais de réception attribuée aux 21 Adjointes et 4 Conseillers municipaux délégués a été maintenue par rapport à 2017, malgré la création d'un poste supplémentaire de conseiller municipal délégué, pour une consommation d'environ 84%.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**4 540 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**2 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**10,4**

# Systemes d'information et de telecommunications

## Le contexte

La Direction des Systemes d'Information et de Telecommunication pilote la creation de nouveaux services IT et l'evolution des existants (schema directeur des systemes d'informations (SDSI)) et garantit la delivrance des services IT existants.

## Les chiffres clés

### Parc informatique actif :

- 196 applications,
- 31 sites internet,
- 6096 postes de travail en TME,
- 202 terminaux PV électroniques,
- 2539 moyens d'impression,
- 212 serveurs physiques pour 488 serveurs logiques.

### Parc telecommunications :

- 188 autocommutateurs,
- 723 terminaux et bases de radiocommunication,
- 1451 abonnements de telephonie fixe pour 8154 numeros d'appel,
- 2672 abonnements de telephonie mobile.

### Implantation :

- 530 sites geographiques.

### Sollicitations :

- 27 282 appels au centre d'appels.

## Actions menées en 2018

### Evolution des systemes d'information et de telecommunication – SDSI 2008-2014 (investissement)

Dématérialisation (23 k€)

Finalisation du déploiement des pôles comptables.

### Aménagement de l'administration générale - SDSI 2015-2020 (investissement)

Les Nouveaux services Système d'Information (444 k€)

Ils permettent de développer la couverture fonctionnelle du SI et la mise en œuvre d'innovations technologiques :

- Finalisation de la mise en service d'une base de Gestion Centralisée du Stationnement,
- Acquisition d'une solution de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur pour les directions du garage et des espaces verts,
- Extension du Wifi dans l'hôtel de ville,
- Ouverture du télé-service Commande/Décommande de repas pour la restauration scolaire.

### Les Plans d'équipement et d'évolution (317 k€)

Ils permettent d'ajuster le parc d'équipements et d'adapter le parc applicatif aux changements de réglementation et aux évolutions organisationnelles.

### Le Maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements (616 k€)

Il permet d'effectuer le renouvellement du parc soit selon un plan de renouvellement, soit sur panne.

### Le MCO de l'infrastructure (1 128 k€)

Il permet d'effectuer les mises à jour majeures ou la mise aux normes actuelles des composants fédéraux :

- Mise en œuvre de la nouvelle infrastructure pour la téléphonie VOIP Skype,
- Mise à niveau logicielle du système de radiocommunication,
- Evolution de la version de l'outil de transformation et d'intégration de données,
- Evolution de version de la solution de télédistribution logicielle (SCCM),
- Poursuite des actions de sécurisation du réseau fédéral très haut débit,
- Renouvellement des switches du réseau de stockage,

- Abonnement logiciel « Software Assurance »,
- Evolution de version de l'infrastructure d'archivage,
- Rénovation du câblage : sites Auditorium, CHRD, 1 rue de la République.

### Le MCO des systemes d'information (1 303 k€)

Il permet d'effectuer le renouvellement ou les évolutions majeures sur le parc applicatif :

- Démarrage de la nouvelle solution de gestion des ressources humaines,
- Ouverture du nouveau site institutionnel Lyon.fr,
- Développement d'une application pour la gestion des balms et des immeubles menaçant ruine,
- Changement de version de l'application des gestion des listes électorales en lien avec le Registre Electoral Unique de l'INSEE,
- Mise en œuvre de la phase 1 du flux PES marchés,
- Mise en œuvre du Prélèvement à la source dans les cinq solutions de paie,
- Etude pour la refonte des sites internet culturels.

### Gestion récurrente des systemes d'information et de telecommunication (fonctionnement)

- La gestion du système d'information (1 798 k€) permet d'assurer le fonctionnement quotidien des applications,

- La gestion des postes de travail (1 043 k€) permet d'assurer la maintenance du parc d'équipements,
- La gestion de l'infrastructure (2 394 k€) permet d'assurer l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure informatique et de telecommunication,
- Les services de telecommunications (1 013 k€) permettent de délivrer les services en matière de téléphonie fixe et mobile, de radiocommunication ainsi que l'interconnexion des sites,
- L'éditique (399 k€) permet de fournir les services en matière d'impression, de reprographie et de gestion des photocopieurs.

Les recettes sont liées à la facturation de conventions ou au remboursement de charges liées aux budgets annexes (551 k€), à l'encaissement de pénalités sur marchés (11 k€) et de subventions (103 k€).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

6 658 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

562 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

70,2

# 3

## Relations à l'utilisateur



# Qualité du service public Lyon en direct

## Le contexte

L'année 2018 a permis :

- La consolidation de la nouvelle organisation pour les équipes de Lyon en direct : valorisation des métiers, compréhension des objectifs, opérationnalité totale de l'équipe de cadres depuis l'arrivée de la responsable du centre de contact en septembre ;
- La création d'une synergie entre les services de Lyon en direct et les directions de la Ville De Lyon impactées par la relation au public ainsi qu'un lien renouvelé et organisé avec le centre de contact de la métropole (GRECO) ;
- L'amélioration des conditions de travail des agents (finalisation du projet de changement de locaux avec un déménagement officiellement validé et prévu pour juin 2019).

## Les chiffres clés

### Courriers départ

- Quantité courrier départ assuré par le service courrier: **-10%** par rapport à 2017, retour à l'activité de 2015 (avant récupération des MA),
- Quantité totale de courrier départ, externalisation comprise: **-9%** soit **899382** plis,
- Coût courrier affranchissement: **-9%**,

### Courriers entrants

- Quantité courriers comptés: **-4%** (**94200** unités),
- Quantité courriers pesés: **-12%** (**10,8** tonnes),
- Courriers suivis: **+5%** (**20735** unités).

## Actions menées en 2018

### Pôle logistique/courrier

La baisse structurelle des arrivées de courrier est continue (-5%). L'activité de courrier sortant est en baisse sur tous les flux (y compris externalisation).

- Mise en œuvre des choix d'ouverture systématique ou non des courriers adressés aux élus au premier semestre et adaptation des procédures d'ouverture.

- Prise en charge progressive de la numérisation des factures de l'ensemble des directions et des mairies d'arrondissement sur toute l'année 2018 avec une baisse de l'activité sur le premier trimestre et une hausse sur les deux derniers trimestres.

Un réajustement RH de l'atelier numérisation à chaque entrée de nouveau pôle comptable dans le dispositif a été nécessaire. L'accompagnement, par une mission ponctuelle confiée à un agent de la DGRH au printemps a permis de revoir certains processus avec l'équipe et de consolider son organisation interne.

### Centre de contact

Le centre de contact enregistre un accroissement des appels en 2018: +6% d'appels reçus /2017 (avec des pics d'appel en janvier suite à la mise en place des nouveaux tarifs de stationnement) et -2% d'appels servis par rapport à l'année précédente.

On note un pic d'activité en janvier au téléphone lié principalement à la mise en place de la réforme du stationnement

Au dernier trimestre 2018, expérimentation de la réduction de l'amplitude d'ouverture pour densifier le nombre d'agents présents et augmenter le taux de décrochés. Cette action sera évaluée mi 2019.

De décembre 2017 à mars 2018, deux phases de formation à la prise d'appel ont permis d'améliorer, la qualité de la réponse donnée à l'utilisateur et l'ambiance générale sur le plateau d'appel.

En 2018, les chiffres clés se rapportant à cette activité sont les suivants :

- 21 405 courriels, demandes par formulaire internet et courriers enregistrés dans l'outil Selligent (hors demandes de prestation) contre 16 395 en 2017 soit une augmentation de 23,5%,

- 302 244 appels téléphoniques reçus et 185 413 servis en 2018 soit 61% des reçus (une baisse de 5% des appels servis par rapport à 2017 mais un nombre constant d'appels servis (185 677 en 2017),
- Comme en 2017 la moitié des appels reçus au centre de contact le sont pour le compte des mairies dont le standard est relié au centre de contact: MA7 et MA3.

### Animation support technique et informations

En 2018, une révision profonde de la base de connaissance du guichet unique a été lancée. Cette action a mobilisé les partenaires de LED (Mairies d'Arrondissement et Directions Opérationnelles).

Le CRM «selligent» (outil de gestion de la relation aux usagers pour l'ensemble de la collectivité) a connu plusieurs adaptations liées aux nouvelles fonctionnalités du compte unique de territoire mais également au développement des nouveaux formulaires d'inscription aux activités périscolaires, suite à la réforme des rythmes scolaires. Un partenariat fort est noué avec la DSIT sur ces sujets. Dernier trimestre 2018, lancement avec la DSIT du changement de version du CRM Selligent pour une ouverture fin 2019 début 2020.

### Animation du réseau utilisateurs

- Nouveau format de réunion expérimenté en septembre en réunissant le Guichet Unique et les Directions Opérationnelles pour une plus grande coopération,

- Formations pour les agents des directions opérationnelles et Mairies d'Arrondissement aux outils du Guichet Unique par les agents de Lyon en direct: 89 agents formés en 2018 à l'outil selligent lors de 15 sessions de formation,

- Mise à jour des supports à chaque formation et création de nouveaux types de supports (tutoriels vidéos) afin de s'adapter aux agents et aux nouvelles pratiques du numérique. Un travail avec la Direction de la communication interne a débuté en 2018 pour la valorisation sur le kiosque de ces supports.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**821 k€**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**280 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

**35,7**

# Service des Mairies d'arrondissement

## Le contexte

Le Service des Mairies d'Arrondissement (SMA) a réalisé, au cours de cette année 2018, de nombreuses actions visant à accompagner les mairies dans des projets d'amélioration des services rendus à la population avec notamment l'ouverture de COMEDEC (échange dématérialisé de données état civil) pour les demandes de titres sécurisés et pour les notaires et a poursuivi les opérations reprise de données des actes d'état civil.

Le service a poursuivi la préparation de la réforme de la gestion de listes électorales (lois pochon-warsmann du 1<sup>er</sup> août 2016) et la mise en place du répertoire électoral unique (REU) qui en découle. La mission démocratie participative a continué son action de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès des élus, des agents de la ville et des membres des conseils de quartier.

Pour mémoire, la dotation globale versée aux mairies d'arrondissement s'élève à 5 127 k€.

## Les chiffres clés

- **54 614** demandes de carte nationale d'identité,
- **58 261** demandes de passeport,
- **23 810** logements recensés.

## Actions menées en 2018

### Elections

#### 2 k€ de dépenses

L'année 2018 au plan électoral est une année blanche donc sans scrutin. Elle a été marquée par la préparation de la mise en place du REU au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette réforme est conduite en mode projet.

Les nouveaux électeurs inscrits au cours de l'année 2018 ont reçus une nouvelle carte électorale. 2 k€ pour l'édition et l'envoi des cartes électorales.

### Démocratie de proximité

#### 65 k€ de dépenses

En 2018, l'accompagnement à destination des conseils de quartier s'est poursuivi, avec notamment l'université citoyenne des conseils de quartier. 13 temps ont été organisés portant sur des thématiques diverses : stationnement, l'archéologie, ... La rencontre annuelle des conseils de quartier (27 k€) a réuni plus de 400 personnes venues échanger autour de leurs expériences à l'issue d'un concert qui leur était offert pour les remercier de leur implication ; un fascicule valorisant des initiatives des conseils de quartier était remis aux participants.

Le dispositif APICQ – Appel à Projets des Initiatives des Conseils de Quartier – permet de financer des projets portés par les conseils de quartier. Sur les 12 dossiers analysés par le jury, 7 ont reçu un financement, pour un montant total de 29 k€.

A noter également qu'un accompagnement spécifique a été apporté à des conseils de quartier en difficulté dans une logique de redynamisation (9 k€). S'agissant de l'accompagnement des directions de la Ville de Lyon à la mise en œuvre de démarches participatives, une consultation numérique autour des enjeux climatiques a été menée via la plateforme numérique Civocracy (18000 visiteurs, 1859 contributions). Cette démarche numérique a été complétée par une rencontre avec des acteurs locaux.

Concernant le Clos Jouve, une centaine d'habitants ont pu découvrir grâce à un casque de réalité

virtuelle le projet d'aménagement du lieu tel qu'il est issu notamment des réunions de concertation, tout en donnant leurs avis sur certains aspects (essences végétales, mobilier...).

### Soutien aux Mairies

#### 21 k€ de dépenses

Une activité, portée par le Service mais dont la dépense ne figure plus dans son budget, est constituée par les permanences des avocats en mairies d'arrondissement et par une journée d'information pour les contribuables, qui continuent de rencontrer un franc succès auprès des usagers. Elles concernent, ensuite, l'achat de fournitures (13 k€) essentiellement liées à l'état civil (livrets de famille, feuillets d'état civil, etc.). Le SMA poursuit par ailleurs des actions à destination des mairies d'arrondissement (optimisation de la sécurité documentaire et des procédures).

### Recensement de la population

#### 179 k€ de dépenses (masse salariale)

En 2018, 23 810 logements ont été recensés. La ville prend en charge la mise en place logistique du recensement dont le paiement des 111 agents recenseurs, employés de la Ville de Lyon ou du CCAS. L'INSEE verse une subvention couvrant en partie les dépenses.

### Titres d'identité sécurisés

#### 239 k€ de recettes

Ces recettes proviennent de la compensation de l'installation des 38 stations biométriques (recettes récurrentes). Les mairies ont reçu 54 614 demandes de carte nationale d'identité et 58 261 demandes de passeport. A noter que depuis la déterritorialisation des cartes nationales d'identité, les demandes sont toutes prises sur rendez-vous dans toutes les mairies d'arrondissement.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**304 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**425 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**16,1**

# 4

Relations  
publiques,  
Communication  
Événementiel



# Logistique et Festivités

## Le contexte

L'activité du service comprend les opérations de montage et démontage de structures événementielles pour les manifestations, cérémonies protocolaires et inaugurations, le pavement institutionnel et événementiel, les déménagements et transports au profit des directions de la ville et du CCAS, ainsi que l'appui logistique aux opérations électorales, aux plans grand froid, sinistrés et de sécurisation de sites.

Elle est impactée par le calendrier des manifestations à intégrer dans le respect des règles du code du travail, encadrée par la législation relative à la sécurité des biens et des personnes et touchée également par les aléas climatiques.

L'année 2018 a essentiellement été marquée par la coupe du monde de football masculin, le centenaire de l'armistice, ainsi que par un surenchérissement des contraintes de sécurisation lors de grands événements ou la tenue de manifestations dans le cadre de la lutte contre les menaces terroristes.

## Les chiffres clés

- **65 %** d'activité événementielle et sécurité (**60 %** en 2017),
- **32 %** d'opérations de logistique transport (**37 %** en 2017),
- **3 %** d'activité sous traitée.

## Actions menées en 2018

Le nombre d'interventions réalisées se situe à un niveau comparable à celui de 2017 (plus de 1300), dont une très forte progression du coût de la sécurité nécessaire au bon déroulement de ces événements : ce coût représente plus de 32 % du montant total consacré à l'organisation des festivités.

Les dépenses courantes du service (hors élections) sont contenues à un niveau proche de celui de 2017 à 203 k€, malgré une activité 2018 rendue plus complexe sur le volet événementiel du fait des impacts sécuritaires évolutifs, intégrés désormais dans la gestion courante de l'activité.

### Les dépenses de fonctionnement

#### Logistique événementielle

En termes d'activité, les manifestations ont nécessité la pose de 58 533 barrières, soit plus de 11 000 qu'en 2017, représentant une progression d'activité de 24 %, traduisant à la fois des volumes de dépose, mais aussi des mouvements de rotation rendus indispensables dans certains nouveaux contextes sécuritaires. Pour rappel, les dispositifs traditionnels sont complétés depuis 2016 par la mise en place de 70 plots béton, de barrières spécifiques, ainsi que la présence de camions anti voiture bélier.

Au niveau sécurité, ce sont ainsi 1347 interventions qui ont été enregistrées au titre de l'exercice 2018, 1305 l'ayant été en complément au volet événementiel, 42 étant intervenues pour le volet urgence (grand froid, plan sinistrés et toutes interventions à la demande de la Police nationale ou municipale). Les mouvements de mobilier ont progressé pour leur part de 13 % avec 56 208 unités, ainsi que ceux des structures qui poursuivent leur croissance exponentielle (+ 27 %) avec 4 110 unités (3 218 en 2017) : cette donnée illustre à nouveau le succès de ce type de prêt de matériel proposé ; en particulier de petits modules de scène.

#### Logistique transport

Le nombre total d'opérations de transports progresse de 2017 à 2018, passant de 628 à 653 unités (déménagement, élections, enlèvement, livraison, récupération).

Le service logistique festivités a géré 119 déménagements dont 11 sous traités (104 et 8 en 2017).

Cette progression du nombre de déménagements, opérés notamment à l'occasion de travaux, a généré des surcoûts en prestation à hauteur de 19 k€, mais également en termes de réapprovisionnements de fournitures pour 6 k€.

### Elections

Hors élections professionnelles pour lesquelles le service logistique a prêté son concours technique à la réalisation du scrutin, l'année 2018 a été une année sans élection sur le territoire lyonnais. On notera cependant une dépense 10 k€ consacrés dans ce cadre à l'implantation de nouveaux fourreaux pour les affichages électoraux, suite à la désignation de nouveaux bureaux de vote.

A l'ensemble des charges ci-dessus, s'ajoutent, comme en 2017, 27 k€ non ventilés afin d'assurer les dépenses communes aux trois activités, et composées pour 80 % par les charges d'entretien des locaux ainsi que les achats de vêtements de travail.

### Les recettes de fonctionnement

Elles sont constituées pour moitié des remboursements du CCAS, de l'ONL et du théâtre des Célestins pour les prestations de transport et déménagement gérées pour leur compte. La seconde moitié provient du produit de recyclage des métaux qui permet de constater sur 2018 un produit de plus de 5 k€.

### Les dépenses d'investissement

- Du mobilier pour 20 k€ : palettes stockage mobilier électoral, pupitre de conférence, 500 chaises pliantes et chaises récipiendaires,
- Du matériel de manutention pour 2 k€ : 2 transpalettes courts,
- Des structures pour 32 k€ : 9 tentes et accessoires indispensables (éclairages et issues de secours),
- De l'outillage pour les agents de terrain ainsi que pour l'atelier de serrurerie (16 k€).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**213 k€**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**12 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN\*

**61,8**

\*CHIFFRE POUR L'ENSEMBLE DE LA DIRECTION LOGISTIQUE, GARAGE ET FESTIVITÉS

# Évènements et animations

## Le contexte

Regroupant l'ensemble des événements participant au développement d'une stratégie événementielle créative sur l'espace public et au rayonnement international de la Ville de Lyon, cette mission comprend les opérations «Fête des Lumières» et «Autres Événements» ainsi que le programme «Support - frais généraux».

## Les chiffres clés

- **1,8** millions de visiteurs,
- **19240** personnes ont été accueillies du 6 au 9 décembre au Pavillon ONLYLYON place Bellecour dont **43%** de visiteurs étrangers,
- Plus de **27** délégations étrangères accueillies,
- **260000** programmes,
- **80** partenaires entreprises et institutions partenaires dont **10** partenaires médias,
- **6<sup>e</sup>** édition du Lyon Light Festival Forum : **260** participants, **27** pays représentés,
- **504** retombées médias recensées,
- **1 500 000** visites sur [fetedeslumières.lyon.fr](http://fetedeslumières.lyon.fr),
- Nombre de téléchargements de l'application Smartphone Fête des Lumières : **59000**.

## Actions menées en 2018

### Fête des Lumières

Dépenses de fonctionnement : 2 770 k€

Recettes de fonctionnement (mécénat numéraire) : 554 k€

L'édition 2018 de la Fête des Lumières a été réalisée pour la 3<sup>e</sup> année consécutive en respectant les contraintes liées aux mesures de sécurité anti-attentats. Un nouveau projet s'est tenu au Parc de la Tête d'Or dans des conditions de sécurisation de la zone équivalentes à celles de la Presqu'île.

Les projets sont répartis en deux catégories : les Grands Projets d'une part pour les Marchés Publics (avec mise en concurrence et sans mise en concurrence) et les projets associés et les projets Emergence d'autre part (jeune création et expérimentations étudiantes).

Des projets «Totems» ont eu lieu à l'extérieur du périmètre : Aéroport Saint-Exupéry, Centre commercial Part-Dieu, Gare SNCF Jean Macé ainsi que The Village à Villefontaine.

Cette année 2018 a été marquée par une forte affluence malgré le contexte sécurité accru par les actualités nationales notamment. Le succès public et professionnel a été au rendez-vous en même temps que l'émotion.

La Fête des Lumières a eu lieu le jeudi 6 et le dimanche 9 décembre de 19h à 23h et le vendredi 7 et le samedi 8 décembre de 20h à minuit.

### Parcours

- Escapade dans le Vieux-Lyon : 10 projets,
- Balade côté Saône : 13 projets,
- Découverte côté Rhône : 11 projets,
- Echappée au Parc de la Tête d'Or : 2 projets,
- 1 œuvre signalétique multi-sites,
- 1 déambulation lumineuse [enform@lyon](mailto:enform@lyon).

### Lumignons du cœur

- Un bénéfice financier de 84 500 € TTC pour l'association Docteur Clown,
- Vif succès auprès du public sur la Place Sathonay,
- Plus de 120 000 flammes allumées sur les 4 soirs.

### Les chiffres clés de la Fête des Lumières 2018

- 44 sites investis,
- 76 propositions artistiques,
- 7 projets en marchés publics,
- 20 projets associés financés par des partenaires,
- 19 projets Emergence,
- 5 sites d'expérimentations étudiantes,
- 4 rues mises en lumière dont la montée du Gourguillon,
- Plus de 1 200 lanternes gélatinées.

### Autres événements

Dépenses de fonctionnement : 71 k€

### Support 2018

Cette opération «Support» comprend essentiellement les dépenses liées au fonctionnement de la Direction à la masse salariale des intermittents (via le GUSO).

Dépenses de fonctionnement : 11 k€,

Rémunération Intermittents : 138 k€,

Dépenses d'Investissement (support) : 2,5 k€.

### Les chiffres de la sécurité

- 9 casernes de pompiers déportées,
- 180 agents de la Police Municipale,
- 400 CRS et gendarmes mobiles,
- 320 policiers DDSP 69,
- 100 militaires Force Sentinelle,
- 300 agents de sécurité privée,
- 70 agents de surveillance de la voie publique (ASVP),
- 2 brigades fluviales, avec 2 bateaux (1 Gendarmerie, 1 Police),
- 1 équipage canin pour la détection d'explosions,
- 1 équipe de démineurs,
- 1 hélicoptère de la Gendarmerie nationale,
- 1 drone militaire (commandé à distance depuis Cognac),
- 10 postes de secours,
- 5 centres de regroupement des moyens (CRM),
- 6 postes médicaux avancés (PMA).

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**2 989 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**1 155 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**10,4**

# Communication externe

## Le contexte

La Direction de la communication effectue dans la cadre de ses missions des opérations de communication afin d'assurer la promotion des actions municipales, d'agir en faveur de l'information aux citoyens et de soutenir des événements organisés ou soutenus par la Ville de Lyon.

## Les chiffres clés

- **Le réseau d'affichage** 2m<sup>2</sup> et 8m<sup>2</sup> réparti partagé pour moitié avec la Métropole de Lyon soit **550** faces hebdomadaire pour chaque collectivité,
  - **Le site web « lyon.fr » :** **4481079** sessions en 2018 (25701 vues uniques par jour),
  - **Newsletter « lyon.fr » :** **36096** abonnés,
  - Newsletter « Culture » : **35508** abonnés,
  - **Application Ville de Lyon pour Smartphone :** **119553** téléchargements,
  - **Application Enform@Lyon :** **27578** téléchargements,
  - **Les kakémonos :** **111** faces (recto/verso) au total (quais Sarraill et Augagneur-Charles de Gaulle, Cours Gambetta et Lafayette) avec l'association de kakémonos institutionnels « Lyon, Ville d'événements »,
- Réseaux sociaux :**
- Facebook « Ville de Lyon » : **291392** personnes aiment la page,
  - Twitter : **141000** abonnés,
  - Instagram : **82052** abonnés,
  - Facebook « Fête des Lumières » : **153833** personnes aiment la page.

## Actions menées en 2018

### Promotion de l'action municipale et de l'image de Lyon

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'action municipale et de l'image de Lyon, la Direction de la communication externe accompagne en communication les actions que la Ville mène dans ses secteurs événementiels organisés par ses soins : Fête des Lumières, centenaire de la paix, Tout le Monde dehors, ReLyonnous, semaine des gestes qui sauvent, Divertisport, Maisons médicales de garde, fête de la musique, charte de vie nocturne, les fêtes consulaires, les actions institutionnelles autour des actions scolaires et petite enfance, de la relation à l'usager et des E.Services, du développement durable, de la Culture, de notre politique Egalité, des espaces verts, du sport, vers les personnes âgées (carte séniors), promotion des sites internet et de l'Application Smartphone ...

En soutenant des actions extérieures événementielles : Centenaire de la paix, Quai du polar, festival BD, les Biennales, festival Lumière, Nuits sonores, le marathon de Lyon, soutiens aux actions caritatives...

La Direction de la Communication Externe coordonne aussi la présence de la Ville sur certains salons événementiels locaux et internationaux.

### Information des citoyens

Dans sa mission de créer le maximum de liens et d'informations entre le citoyen et la Ville, la direction de la Communication Externe utilise un certain nombre de moyen et des canaux diverses :

- La conception, la réalisation et la diffusion du magazine Lyon Citoyen,
- La retransmission en direct de chaque conseil municipal sur TLM et sur lyon.fr,
- L'information sur les panneaux lumineux de la Ville,

- L'éditorialisation des sites Internet de la ville « lyon.fr » et du site « culture.lyon.fr » ainsi que les sites événementiels (dont celui de la Fête des Lumières),
- La réalisation d'outils de communication destinés au grand public pour l'informer d'actions municipales : affiches, tracts, achat publicitaires,
- Le développement des pages quartiers de Lyon Citoyen en articles dédiés sur lyon.fr pour valoriser les actions de la Ville sur l'ensemble du territoire,
- Le développement des réseaux sociaux afin de créer du lien tout en valorisant les actions de la Ville.

Informers les citoyens, c'est également garantir de l'information de proximité à travers la réalisation de panneaux et d'envoi de lettres aux habitants pour les aviser de travaux menés dans leurs quartiers, de l'ouverture de nouveaux équipements, des rencontres entre les élus et les citoyens.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**2 651 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**0 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**23,4**

# Cabinet du Maire

## Le contexte

Quatre programmes constituent l'essentiel des missions du Cabinet du Maire : les relations publiques, les déplacements officiels, Morts sans toi(t) et le collège éthique.

## Les chiffres clés

En 2018, **461** réceptions se sont tenues à l'Hôtel de Ville et **69** manifestations en extérieur, **52** déjeuners/dîners, **791** réunions, **19673** personnes ont visité les salons de l'Hôtel de Ville lors de **153** visites guidées. Plus de **58215** personnes ont ainsi été reçues.

## Actions menées en 2018

### Collège d'éthique

Le Collège d'éthique est une commission extra-municipale composée pour un tiers d'élus municipaux, un tiers de personnalités qualifiées et un tiers de représentants des associations de défense des libertés publiques.

Daniel Chabanol, ancien président de la Cour Administrative d'Appel de Lyon en est le président actuel, il continue son action dans le cadre de sa lettre de mission portant sur différents axes :

- L'écoute des usagers,
- Le comparatif entre les différents systèmes de vidéoprotection en Europe,
- Le suivi de la thèse CIFRE en cours à Lyon sur la vidéoprotection,
- L'analyse des nouvelles possibilités offertes par les évolutions techniques de vidéoprotection dans l'espace public,
- L'analyse des nouvelles possibilités juridiques offertes par les évolutions législatives,
- Les propositions d'évolution/modification de la Charte de la vidéoprotection, si nécessaire.

### Déplacements officiels

L'année 2018 a été marquée par le déplacement de délégations conduites par le Maire :

- A Erevan (Arménie) en mars,
- En Chine en mai,
- A Venise (Italie) en juin,
- A Bruxelles (Belgique) en juin,
- En Ethiopie en juillet,
- A Copenhague (Danemark) en août.

### Frais relations publiques

Le dépenses de ce programme correspondent aux réceptions de l'Hôtel de Ville, qu'elles soient organisées par la municipalité où qu'elles soient prises en charge par elle, à la demande d'organismes associatifs dont l'action présente un intérêt général justifiant ce soutien.

L'objectif demeure de concilier, la maîtrise de ces dépenses avec une volonté d'ouvrir au plus grand nombre les salons de la « maison publique » Hôtel de Ville.

### Morts sans toi(t)

En 2018, la Ville de Lyon a maintenu son action «morts sans toi(t)».

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**728 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**44 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN\*

**91,7**

\*CORRESPONDANT AUX  
COLLABORATEURS DE CABINET,  
BUREAU DU CABINET ET PROTOCOLE

**5**

**Sécurité  
& prévention  
des risques**



# Supervision globale

## Le contexte

La Direction de la Supervision Globale a été intégrée au sein de la Direction de la Sécurité et Prévention en octobre 2017.

Elle est compétente en matière de vidéosurveillance des espaces publics et de télésurveillance de certains équipements municipaux.

Elle est mobilisable en permanence, notamment en cas de gestion de crise ou de supervision d'évènements et est devenue l'interlocutrice permanente pour la protection civile (alertes crues, alertes météo, plan Vigipirate...) et les astreintes sécurité.

Aujourd'hui, le Centre de Supervision Urbaine (CSU) est divisé en 2 pôles : un pôle opérationnel dont les missions principales sont les signalements de flagrance et l'aide à la résolution d'enquêtes et le pôle technique dont les missions consistent dans le développement et le maintien du réseau de vidéosurveillance et du système d'exploitation.

## Les chiffres clés

- **535** caméras de vidéo protection implantées sur l'espace public,
- **51** bâtiments équipés de **661** caméras de télésurveillance.

## Actions menées en 2018

Les actions menées sur l'année 2018 se divisent en trois opérations principales :

### Frais de fonctionnement courants du service

Les frais de fonctionnement courants de la Direction correspondent aux : vêtements de travail, fournitures d'entretien, documentation, etc.

### Télésurveillance

Il s'agit de la télésurveillance des équipements municipaux (lutte contre les dégradations et/ou l'intrusion) et de téléassistance. Ces dispositifs permettent d'envisager une optimisation du montant des primes d'assurance en autorisant les levées de doute (vérification physique ou technique d'une intrusion ou d'un incendie dans un bâtiment). Depuis septembre 2018, cette activité a été externalisée.

### Vidéosurveillance

Il s'agit principalement de la maintenance et de l'entretien des équipements techniques liés à l'activité de vidéo-protection des espaces publics en vue de satisfaire les nombreuses et multiples attentes des différents partenaires et services tant de l'Etat que municipaux, œuvrant chacun dans leur domaine, ou collectivement, à l'amélioration de la tranquillité publique et de la gestion urbaine de proximité.

Les dépenses de fonctionnement de ce programme (620 k€) sont directement liées à la maintenance des équipements dédiés à la vidéo-protection des espaces publics.

Au cours de l'année 2018, au niveau du pôle opérationnel, le CSU a traité :

- 9017 évènements, (+ 45 % par rapport à 2017),
- 3321 recherches d'images (+ 25 % par rapport à 2017) pour le compte de services de sécurité régaliens (police, gendarmerie, douane) dont 1061 ont été réquisitionnées (+ 33 % par rapport à 2017),
- 451 signalements effectués (+ 40 % par rapport à 2017) permettant des interpellations directes.

Pour 2018, le pôle technique a déployé 27 nouvelles caméras sur 3 nouveaux secteurs (Lafayette, tête d'or, Valmy).

Le pôle technique a, par ailleurs, suivi les chantiers de réaménagements suivants : Part dieu, Perrache, Cœur de presque île, Tram T6, cours Lafayette. Il a été également réalisé l'implantation temporaires de caméras nomades (site Vogue de la croix rousse 69004 / rue Bechevelin 69007 / Place sainte Anne 69003).

Enfin, le pôle technique a été sollicité pour produire une quinzaine d'études techniques pour des implantations futures.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**724 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**2 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**31,0**

# Sécurité et Prévention

## Le contexte

La Direction Sécurité et Prévention met en œuvre les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité civile et de tranquillité publique dans les domaines suivants:

- Immeubles Menaçant Ruine, Balmes, sécurité incendie et panique dans les Établissements Recevant du Public,
- Prévention sociale des jeunes en difficulté, prévention de la récidive, aide aux victimes, accès au droit et à la médiation, prévention situationnelle,
- Gestion des manifestations publiques, vérification des mesures de sécurité prévues par les organisateurs, animation de la commission communale de sécurité publique; gestion de la tranquillité de la « vie nocturne »; mise en œuvre du plan communal de sauvegarde.

## Les chiffres clés

- **114** arrêtés de police générale des IMR,
- **75** dossiers instruits par la Commission des Balmes,
- **335** jeunes accueillis en chantiers-jeunes,
- **7541** personnes renseignées en Maisons de Justice et du Droit,
- **491** élèves touchés par **36** actions citoyennes en milieu scolaire menées par les juristes des MJD,
- **1323** situations traitées par les intervenants sociaux en commissariats,
- **1426** autorisations exceptionnelles traitées par le service Tranquillité Publique.

## Actions menées en 2018

La DSP assure une astreinte sécurité de 7 j/ 7 et 24 h / 24.

### Sécurité civile

- 70,5 k€ en travaux d'entretien et de surveillance, ainsi qu'en diagnostics de sécurité ont été consacrés aux risques liés aux terrains et aux immeubles dangereux,
- 18 procédures de péril ou de sécurité, ont été engagées dont certaines ont abouti à la réalisation de travaux d'office, pour un montant total 20,3 k€ (dépense équilibrée par une recette équivalente),
- La Métropole a remboursé, à la ville de Lyon, 96,8 k€ au titre de la convention sur la police spéciale des immeubles menaçant ruine,
- La Commission des balmes a examiné 75 dossiers,
- En matière de risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP), 606 visites d'ERP du 1<sup>er</sup> groupe ont été effectuées par les techniciens de la direction et 1824 dossiers étudiés par les Commissions de sécurité et d'accessibilité.

### Prévention de la délinquance

La mise en œuvre des actions inscrites au Contrat Local de Sécurité afin de prévenir et réduire les faits de délinquance ou d'incivilité troublant la sécurité et la tranquillité publique englobe les frais de fonctionnement des Maisons de Justice et du Droit et de l'Observatoire de la Délinquance (79,6 k€). S'y ajoutent les frais pour les 53 examens médicaux pour les Ivresses Publiques Manifestes en été (3,9 k€).

Par ailleurs, l'organisation des chantiers jeunes a permis l'accueil de 335 jeunes de 14 à 21 ans issus des quartiers prioritaires du Contrat de Ville et 98 jeunes ont bénéficié d'un job été d'un mois dans les services de la Ville.

Les juristes des maisons de justice et du droit ont reçu et conseillé 7541 personnes. 491 élèves ont bénéficié de 36 actions citoyennes (rôle et place de la loi).

Les intervenants sociaux en commissariat sont intervenus sur 1 323 situations.

Concernant les mesures alternatives à l'incarcération, 16 services de la Ville ont accueilli sur 21 postes près de 53 personnes condamnées à un Travail d'Intérêt Général -50% par rapport à 2016). 9 jeunes ont pu effectuer leur mesure de réparation au sein des services de la Police municipale.

Le service prévention de la délinquance a animé 82 réunions « point police », et 5 séances de CLSPD d'arrondissement.

### Tranquillité publique et gestion des risques

Sur le plan des risques liés aux manifestations organisées sur les espaces publics, la Commission Consultative Communale de Sécurité Publique s'est réunie à 19 reprises et a traité 1314 dossiers de manifestations (dont 44 ont fait l'objet d'une visite de réception).

Concernant la gestion des débits de boissons, 169 licences III à IV ont été traitées, ainsi que 57 licences de vente à emporter, 183 licences Restaurant et 94 demandes de dérogation d'ouverture tardive permanentes.

Cette activité est complétée par les autorisations temporaires qui totalisent 951 autorisations de buvette et 475 autorisations d'ouvertures tardives exceptionnelles.

La cellule de veille « Vie Nocturne » s'est réunie à 11 reprises et a examiné 190 dossiers d'établissements signalés dont 28 en suivi régulier.

104 interventions ont été réalisées dans le cadre de l'astreinte de sécurité.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**224 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**106 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**47,5**

# Écologie urbaine

## Le contexte

La Direction de l'Écologie Urbaine intervient dans les domaines de la « santé environnementale » et la « santé publique », tels que : le suivi de la qualité de l'air, des eaux et des sols, le contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques, la lutte contre les nuisances sonores, la surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement et la lutte contre les pollutions industrielles et artisanales, la lutte contre les animaux errants, l'épidémiologie, l'insalubrité de l'habitat et la lutte anti-vectorielle.

## Les chiffres clés

- **Qualité de l'eau : 413** analyses sur le réseau de distribution publique
- **Lutte contre la pollution électromagnétique : 251** dossiers téléphonie mobile dont **160** dossiers 4G
- **Lutte contre les nuisances sonores : 903** mesures sonométriques
- **Lutte contre l'insalubrité : 19** mesures d'urgences
- **Qualité de l'alimentation : 1773** enquêtes dont **275** spécifiques aux **180** commerces de bouches contrôlés dans le cadre des opérations ciblées (**24 120** repas par jour).
- **Activité : 8200** enquêtes ; **2264** mesures de police administrative ; **2755** avis sanitaires et **3529** prélèvements.

## Actions menées en 2018

### Santé- environnement

#### Qualité de l'eau

Les contrôles garantissent la bonne qualité sanitaire de l'eau de distribution publique et des eaux de baignade (186 ERP inspectés dont piscines publiques et privées). Les eaux de surface (fleuve, nappes) et les eaux d'agrément (plans d'eau, bassins, lames d'eau, etc.) font l'objet d'analyses renforcées en période estivale.

Un plan de contrôle du plomb hydrique a été proposé dans les EAJE municipaux tandis que plusieurs écoles font l'objet d'un suivi spécifique à travers les travaux sur le réseau d'alimentation d'eau potable.

#### Contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques

L'exposition aux champs électromagnétiques radiofréquences et extrêmement basses fréquences, toutes sources confondues (TV, radio, téléphonie, PMR, WIFI, radar...), fait l'objet d'une surveillance dans le cadre du déploiement des réseaux 4G et du pré déploiement 5G. 160 dossiers 4G instruits et 91 dossiers examinés en commission (+ 112%).

#### Qualité de l'air intérieur

La campagne 2018 de diagnostic des ERP scolaires : 43 EI pour la QAI et 8 EI pour le radon. Le taux de non-conformité QAI : 40% en 2018 : recontrôle prévu 2 ans. Le confinement est important dans le parc scolaire où il atteint 76 % (ICONE ≥ 4), moindre dans le parc petite enfance (45%) avec des problèmes de ventilation pour les dortoirs sans ouvrants sur l'extérieur. Egalement, un suivi environnemental de 9 écoles et crèches qui nécessitent l'analyse des gaz de sols (historique d'occupation industrielle et des pollutions identifiées).

#### Installations et travaux soumis à avis du Maire

5 dossiers de servitudes ont été instruits et 117 avis émis, dont 56 dossiers non conformes.

#### Lutte contre les nuisances sonores :

La section « bruit » du service Hygiène Urbaine intervient en cas de bruits de voisinage provenant d'équipements ou d'activités industrielles ou commerciales, des activités artisanales, sportives ou de loisirs, des bruits de chantier.

### Santé publique

#### Qualité de l'alimentation

Il s'agit des contrôles des règles d'hygiène dans les commerces de bouches, et conseils lors de la création de tels commerces.

#### Animaux

La prise en charge des animaux errants est sous traitée à un prestataire. La capture et l'euthanasie des pigeons est assurée en régie depuis 2018.

#### Actions de santé publique

En avril 2018, a été reconduite « la semaine des gestes qui sauvent » qui a permis d'initier plus de 500 lyonnais et 2000 personnes qui ont eu accès aux informations sur les premiers secours. 111 défibrillateurs composent désormais le parc de la Ville.

#### Lutte contre l'insalubrité

Interventions : lutte contre le saturnisme infantile, notamment pour les nouveaux logements grâce aux avis sanitaires des autorisations d'urbanisme (544 avis émis). Les conditions de changement d'usage d'anciens sites industriels et artisanaux sont aussi examinées et prennent en compte l'état des milieux (pollution des sols, des eaux). La lutte contre l'infestation par les termites et par la mэрule a donné lieu à 251 enquêtes.

#### Lutte anti-vectorielle et gestion des déchets dangereux

Les agents interviennent sur le domaine public pour éviter la transmission de maladies liées à des vecteurs animés ou inanimés, à ramasser les seringues sur la voie publique mais aussi par des conseils.

Un nouvel automate a été mis en place et un autre réparé en 2018. Deux autres automates devraient finaliser le dispositif en 2019.

#### Fonction support

Les recettes proviennent de la dotation générale de décentralisation versée pour les missions de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène au nom de l'Etat.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**573 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**2 734 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**42,8**

# Police municipale

## Le contexte

Les 335 agents de la police municipale de Lyon assurent sous l'autorité du Maire, les missions de police administrative et notamment la prévention et la surveillance du bon ordre, de la sécurité, de la sûreté, de la salubrité et de la tranquillité publique.

La police municipale répond au besoin de sécurité de proximité et inscrit ses missions dans une démarche préventive.

La police municipale peut également verbaliser les infractions aux arrêtés de police du maire et la plupart des contraventions au code de la route. Pour cela, elle est habilitée à réaliser les relevés d'identité, le dépistage d'alcoolémie, les rétentions du permis de conduire et la mise en fourrière des véhicules.

Les agents ont la qualité d'Agents de police judiciaire adjoints et secondent les officiers de police judiciaire.

## Les chiffres clés

- **315** opérations conjointes avec la police nationale,
- **8589** missions et dispositifs de sécurisation,
- **166** dispositifs évènementiels soit **20865** heures d'interventions,
- **51 167** procès-verbaux,
- **Uniformes: 102 k€**,
- **Equipements de protection individuelle: 17 k€**,
- **Formation sportive des agents en tenue: 25 k€**.

## Actions menées en 2018

Afin de pouvoir exercer ses fonctions sur la voie publique, l'agent doit disposer d'une part d'un agrément préfectoral – du fait de ses activités de police administrative – d'autre part d'un agrément et d'une assermentation du procureur de la République – du fait de ses activités de police judiciaire. Ceci traduit, outre le contrôle des représentants de l'Etat et de la Justice, l'engagement de l'agent à remplir loyalement ses fonctions et à observer ses devoirs.

L'exercice des missions des policiers municipaux nécessite une étroite coordination avec les services de l'Etat. Celle-ci est contractualisée au sein d'une convention Préfecture/Ville de Lyon dont la première signée en 2000 a été réactualisée en 2019. Des contacts réguliers entre états-majors et échelons de proximité renforcent la synergie entre les acteurs chargés de la sécurité publique sur le territoire lyonnais.

Les agents sont aujourd'hui dotés de différents armements individuels et collectifs. Chaque agent dispose d'un gilet pare-balles.

En 2018, l'armement progressif, en armes de poing de la police municipale, a été mis en œuvre en poursuivant l'action initiée en 2016. 170 agents ont été habilités et équipés sur 281 volontaires. 6 armureries ont été mises en service après travaux.

La police municipale s'organise autour de 5 services opérationnels :

- La Police de Proximité regroupant les postes d'arrondissement, le poste du parc de la tête d'or (dont section équestre) et la brigade cycliste,
- Le Groupe Opérationnel Mobile,
- L'Unité Mobile de Circulation,
- Le Bureau d'ordre – Hôtel de Ville,
- Le PC radio.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**350 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**0 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**325,8**

# Régulation urbaine

## Le contexte

La Direction de la Régulation urbaine, rattachée à la Délégation au Service au public et à la Sécurité, intervient sur les champs de compétence suivants :

- La gestion de l'occupation temporaire de l'espace public,
- Le suivi administratif de la fourrière municipale déléguée,
- La délivrance des autorisations de stationnement aux taxiteurs,
- La collecte, l'identification et la restitution des objets trouvés,
- Le contrôle du stationnement sur la voie publique et la gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO).

## Les chiffres clés

### Arrêtés de signalisation et de réservation d'emplacements pour :

- Véhicules de déménagements et livraisons diverses : **18 861**,
- Autorisations de grues : **1 182**,
- Autorisations de nacelles : **1 063**,
- Travaux : **15 277**,
- Événements et manifestations commerciales : **1 271**.

### Activité contraventionnelle des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) :

**504 000** procès-verbaux dressés.

### Fourrière automobile

- Dépenses : défraiements versés au délégataire au titre du contrat : **25 000 €**,
- Recettes : redevance facturée au délégataire au titre du contrat : **110 704 €**.

## Actions menées en 2018

L'occupation temporaire de l'espace public (OTEP) prend la réglementation temporaire, pour le compte du maire de Lyon et du président de la métropole de Lyon, des travaux, déménagements, livraisons et manifestations festives sur la voie publique. Il perçoit les redevances fixées par le conseil municipal : pour l'usage de grues et nacelles sur la voie publique, de réservation d'emplacements pour des opérations de déménagements, et emprises pour manifestations commerciales temporaires. Le service OTEP assure en outre la gestion des autorisations relatives à ces occupations, le contrôle ou la pose de la signalétique temporaire.

Depuis août 2014, la société CTDA-AAL, délégataire de service public, assure, sous contrôle de la Ville, la gestion de la fourrière municipale automobile. Elle effectue pour le compte de la Ville, l'enlèvement, le transport, la conservation et la restitution des véhicules en infraction. La Ville perçoit du délégataire une redevance annuelle correspondant au coût des missions de suivi et de contrôle de l'activité fourrière. CTDA-AAL a procédé à 17 974 mises en fourrière effectives en 2018.

Pour rappel, l'année 2016 a vu le transfert effectif, au titre des dispositions de la Loi MAPTAM, de la compétence Taxi à la Métropole de Lyon, à compter de fin octobre.

Le service des taxis a cependant continué d'assurer la vérification des documents nécessaires à l'exercice de la profession, le contrôle de la conformité des équipements taxi et la gestion des réclamations.

A titre dérogatoire, la facturation des droits de stationnement est restée assurée par les services de la Ville de Lyon.

Le service des objets trouvés centralise et assure la gestion de ces derniers qui sont déposés directement au service, dans les mairies d'arrondissement, par les Transports en Commun Lyonnais (TCL), par le service des taxis et par les polices nationale et municipale. Le service est intégré au dispositif GRU (Gestion de la Relation Usagers) améliorant ainsi le service rendu à l'utilisateur.

Le contrôle du stationnement sur la voie publique relève principalement des Agents de Surveillances de la Voie Publique affectés au Service de Contrôle du Stationnement et de l'Espace Public (SCSEP). La continuité du contrôle, l'implantation des zones de stationnement payant et la tarification incitative ont pour objectif d'aboutir à un taux de rotation des véhicules satisfaisant pour les usagers, garantissant ainsi une offre de stationnement de courte durée. Au 1/01/2018, le Procès-Verbal de 17 €, s'est transformé en Forfait Post-Stationnement (FPS) de 60 € (zone Presto = Presqu'Île et grands axes commerçants) ou 35 € (zone Tempo).

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**908 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**1 471 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**137,2**

6

Culture  
& patrimoine



# Direction des Affaires Culturelles

## Le contexte

Plusieurs événements ont marqué l'année 2018 :

- Célébration du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription du site historique de Lyon au patrimoine mondial par l'UNESCO,
- Centenaire de la Paix : programmation culturelle, patrimoniale et pédagogique autour des thèmes de la Paix et des Droits humains,
- La Charte de Coopération Culturelle Lyon Ville Durable a reçu le 1<sup>er</sup> Prix international de la commission culture de Cités et gouvernements locaux unis CGLU – Ville de Mexico – Culture 21,
- Organisation en décembre d'une journée professionnelle à l'hôtel de ville sur les émergences artistiques dans le spectacle vivant,
- Lancement des recrutements de nouvelles directions dans les structures culturelles subventionnées : Théâtre du Point du jour, Subsistances, GRAME,
- Signature en février de la 2<sup>e</sup> charte triennale d'enseignement musical de Lyon qui associe 11 écoles de musique associatives, le CRR et la Ville de Lyon,
- Création de la Carte Culture Junior, gratuite, destinée aux moins de 18 ans.

## Les chiffres clés

- **62 856 Cartes culture** vendues pour des recettes de **399 k€**,
- **9 363 Cartes musées** vendues pour des recettes de **153 k€**.

## Actions menées en 2018

### Dépenses de fonctionnement

#### Soutien à l'enseignement artistique

Participation au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (8,3 M€), à l'École Nationale des Beaux-Arts de Lyon (6,3 M€) et à 14 écoles de musique associatives (43,8 k€).

#### Soutien des structures à l'international

35 associations et organismes artistiques et culturels ont été soutenus, en coopération avec l'Institut français.

#### Création et diffusion artistique

- 13 structures associatives culturelles ont été soutenues par une subvention individualisée pour un total de 12,52 M€,

- 99 associations ont bénéficié des enveloppes de subventions « Fonds d'intervention culturel », 19 du « Fonds d'intervention Musiques Actuelles » et 34 des subventions Casino pour un total annuel de 1,9 M€.

Par ailleurs, la DAC a versé les subventions d'équilibre aux budgets annexes du Théâtre des Célestins (5,07 M€) et de l'ONL (9,3 M€).

#### Volet patrimonial et mission site historique

Quatre associations ont bénéficié d'une subvention individualisée L'Institut Lumière (480 k€), le musée Urbain Tony Garnier, l'association Soieries Vivantes (30 k€), l'association Silk in Lyon (35 k€),

#### Le Fonds d'Intervention du Patrimoine

Il a permis de soutenir, à hauteur de 11 k€, 6 structures œuvrant et contribuant au rayonnement patrimonial de la Ville, ainsi que 3 associations à hauteur de 16,7 k€ dans le cadre des 20 ans UNESCO.

#### Remise du Prix « Citoyens du patrimoine »

Organisé dans le cadre des Rendez-Vous du Patrimoine, il a été remis cette année à l'association ECCLY pour leur projet de restauration de la crypte de mosaïques de l'Antiquaille.

#### Le projet ROCK

Pour mémoire, en 2017, la Commission Européenne

a retenu, dans le cadre du projet Horizon 2020 « Cultural Heritage as a driver for sustainable growth », la candidature du consortium piloté par la Ville de Bologne et composé de 32 partenaires (dont la Ville de Lyon). En 2018, les actions engagées ont porté sur les thématiques suivantes :

- Les nouveaux usages dans le cadre de l'Observatoire urbain du site l'histoire de l'organisation de la Fête des Lumières et les mécanismes ayant conduit à l'événement dans sa forme actuelle,
- La notion de « cacolumie » (cacophonie lumineuse) en rapport avec le plan Lumière et l'articulation entre lumière publique et lumière privée,
- Valorisation du carillon de l'hôtel de ville : plusieurs concerts lors de la fête de la Musique, des concerts d'été, JEP et du 11 novembre.

#### Coopération Culturelle pour Lyon Ville Durable

- Mise en œuvre des projets culturels de territoire 2016/2020. Dans ce cadre 41 actions ont été soutenues en 2018 pour un engagement financier de la Ville de 438 000 € à travers des lignes Culture, politique de la ville et événements,
- Mise en œuvre de la Charte de Coopération Culturelle Lyon Ville durable 2017/2020. Au total, 293 engagements ont été pris par 28 établissements, services ou événements culturels : 79 engagements pour une ville équilibrée sur les QPV (41) et QVA (38), 65 engagements pour une ville solidaire, 60 engagements pour une ville apprenante, 12 engagements pour une ville participative, 16 engagements pour une ville écoresponsable et 17 engagements pour une ville créative,
- Mise en œuvre de différents dispositifs communaux transversaux : groupe culture commission accessibilité, plan Egalité F/H, objectifs du Développement Durable.

#### Recettes de fonctionnement

La DAC perçoit des recettes au titre des loyers versés notamment par les théâtres concédés, l'Opéra et par une participation du Casino du Grand Lyon. En 2018, s'ajoute à ces recettes courantes la subvention de la Commission européenne pour le projet ROCK (79 k€).

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**44 560 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**1 946 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**48,8**

# Musée des Beaux-Arts

## Le contexte

2018 a été l'année d'un beau succès de fréquentation pour le musée, avec plus de 300 000 visiteurs, dont plus de 30% âgés de moins de 26 ans, pérennisant la particularité du musée d'accueillir un public plus jeune, en regard des moyennes nationales des institutions muséales. Fait notable, une hausse de fréquentation des collections permanentes a été enregistrée, grâce notamment aux accrochages ambitieux et aux réaménagements des parcours de visite, et grâce également à une politique culturelle et événementielle dynamique.

Pour la première fois, une opération de collecte de fonds couplée à l'achat du billet d'entrée a été menée début 2018 pour mener à bien la restauration d'une pièce emblématique des antiquités égyptiennes : le cercueil d'Isetenkheb. La restauration a été effectuée grâce à la mobilisation de nombreux visiteurs ainsi qu'au financement de la ville.

## Les chiffres clés

- **Collections permanentes :** 221 386 visiteurs,
- **Expositions :** 78 844 visiteurs,
- **Nocturnes :** 5 289 visiteurs pour 6 nocturnes.

## Actions menées en 2018

### Expositions, accrochages et réaménagement

#### Los Modernos / Dialogues France|Mexique

##### Fin de l'exposition le 5 mars 2018

L'exposition a interrogé les relations que les artistes présents dans les collections du musée ont entretenues avec leurs contemporains mexicains. Elle a rappelé les mouvements étudiés par ces derniers en montrant non seulement les métissages mais aussi les écarts d'une scène à l'autre.

#### Hommage à Jacques Truphémus

##### Accrochage présenté du 17 février au 23 avril 2018

Les premières œuvres de l'artiste, témoignent d'une sensibilité particulière pour la lumière comme le montre la série des cafés. C'est autour de ce thème représenté dans les collections par Au café que le musée des Beaux-Arts de Lyon lui a rendu hommage suite à sa disparition en 2017.

#### Erik Dietman. Opus Oh Puce Aux Puces

##### Accrochage présenté du 9 juin - 17 septembre 2018

L'exposition a présenté soixante œuvres, dont une vingtaine provenait d'une importante donation, ainsi que Tombe (1992), une sculpture nouvellement achetée par le musée des Beaux-Arts de Lyon.

#### Accrochage Étienne-Martin

##### Accrochage présenté de Septembre 2018 - avril 2019

Le musée a rendu hommage une nouvelle fois à Étienne-Martin, figure majeure de la sculpture moderne, suite à des donations très importantes d'œuvres majeures de cet artiste au cours de l'année 2018.

#### Claude, un empereur au destin singulier

##### Exposition à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2018

L'exposition a pour ambition de mettre en lumière la vie et le règne de cet homme au destin singulier et restituer la figure d'un homme cultivé, bon gestionnaire, promoteur de réformes administratives efficaces pour l'empire et soucieux de son peuple.

#### Réaménagement des collections de sculptures

Le parcours revisité offre l'opportunité d'affirmer l'importance d'un fonds qui constitue la première collection de sculptures en région. Un espace de

médiation a été conçu en introduction à la chapelle. Des films d'animation, des échantillons de matériaux à toucher et des outils aident le visiteur à mieux comprendre les différentes techniques de la sculpture.

### Services généraux

En 2018, le musée fêtait les 20 ans de la rénovation, après 7 ans de travaux. Plusieurs activités culturelles, à destination des différents publics ont été proposées : visites autour de l'histoire du bâtiment et de la muséographie, complétées par des visites-atelier en famille permettant aux enfants et à leurs parents d'expérimenter de manière ludique des accrochages, des ambiances ou des architectures muséales.

Un cycle de cinq conférences a permis de revenir sur l'histoire du musée et le chantier de rénovation, et aussi de projeter le musée dans l'avenir.

Un week-end festif a été organisé en novembre, permettant une découverte participative et décalée des collections.

Afin de donner une meilleure visibilité aux audioguides, une refonte globale du parcours audioguidé a été effectuée, suivie de la publication d'un nouveau document d'accompagnement, traduit en italien et en anglais.

Le projet de remplacement des différents projecteurs et luminaires s'est poursuivi sur 2018 avec la rénovation de l'éclairage de la salle des sculptures (chapelle) et le remplacement des projecteurs dans les espaces d'accueil.

Pour la salle des sculptures, l'opération a consisté à remplacer 118 projecteurs par 86 nouveaux projecteurs LED. La puissance installée a été diminuée de 80 %.

Pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, les consommations du site ont diminué avec une réduction de 50 % entre 2013 et 2018 (diminution de 76 % de la consommation en gaz et de 33 % de la consommation électrique).

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**1 456 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**1 770 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**115,0**

# Musées d'histoire & de sociétés

## Le contexte

La direction des musées d'histoire de Lyon regroupe depuis 2015 les musées Gadagne, le musée de l'Imprimerie et de la communication graphique et le musée de l'automobile Henri-Malartre. Depuis 2016, ce rapprochement s'est concrétisé par la mise en place d'un pôle mutualisé dédié à la gestion de l'ensemble des ressources (financières, administratives, humaines) des établissements. Les projets culturels et scientifiques restent spécifiques à chacun des trois musées.

## Les chiffres clés

### Musées Gadagne

- Surfaces d'exposition (en m<sup>2</sup>): **2 400**,
- Nb de jours d'ouverture: **258**,
- Nb d'objets dans les collections: **100 000**,
- Nb visiteurs: **79 362**,
- **55 %** visiteurs du Rhône,
- Recettes boutique: **46 k€**.

### Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

- Surfaces d'exposition (en m<sup>2</sup>): **2 000**,
- Nb de jours d'ouverture: **300**,
- Nb d'objets dans les collections: **32 000**,
- Nb visiteurs **42 330**,
- **60 %** de visiteurs locaux et régionaux,
- Recettes boutique: **52 k€**.

### Musée Malartre

- Surfaces d'exposition (en m<sup>2</sup>): **3 000**,
- Nb de jours d'ouverture: **294**,
- Nb d'objets dans les collections: **4 800**,
- Nb visiteurs **31 125**,
- **58 %** de visiteurs locaux,
- Recettes boutique: **5 k€**.

## Actions menées en 2018

### Les musées GADAGNE

En 2018, les musées Gadagne ont finalisé le renouvellement du parcours du musée des arts de la marionnette (MAM) entrepris en 2017. Ils ont aussi débuté le travail de refonte du Musée d'histoire de Lyon, qui s'étalera entre 2019 et 2022, sans fermeture au public et à budget constant.

### Expositions temporaires

- «Lyon sur le divan – les métamorphoses d'une ville» 50 000 visiteurs ont été accueillis du 17 novembre 2017 au 17 juin 2018, pour cette exposition au commissariat artistique inédit avec l'ANPU (association nationale de Psychanalyse urbaine).
- «Vingt ans ! L'aventure UNESCO du site historique de Lyon» de mi-juillet à décembre 2018 en collaboration avec l'association Renaissance du Vieux Lyon.

### Nouvelle exposition de référence du MAM

Le Musée des arts de la marionnette (MAM) a pris un nouvel essor en novembre 2018 avec l'ouverture de ses 10 salles restaurées. Unique musée de France avec une collection internationale, il invite petits et grands à un voyage autour des secrets des arts de la marionnette.

### Activités culturelles et pédagogiques

Le renouvellement du Musée des arts de la marionnette s'est accompagné d'une programmation variée: week-end portes ouvertes, visites, ateliers, rencontres, spectacles, balades urbaines, conférences. Guignol a été mis à l'honneur à travers un spectacle et une balade urbaine en famille proposée en partenariat avec le théâtre le guignol de Lyon.

Le positionnement du MAM, ouvert à la création contemporaine, s'est traduit par une programmation variée de spectacles et par des partenariats: Théâtres de la Croix-Rousse, Nouvelle Génération, des Célestins, Musées des Confluences, etc.

L'ouverture sur le territoire s'est poursuivie en développant une programmation spécifique dans le cadre d'événements locaux ou nationaux: Journées du patrimoine, Nuit des musées, Quais du polar, Fête des Lumières avec la présentation d'une installation lumineuse, Fête de la musique,

Fêtes Renaissance, Tout le Monde Dehors, Biennale Traces, Festival Silk in Lyon. Le musée a également tissé des collaborations avec de nombreux acteurs locaux: l'université Lyon2, le CAUE, l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, etc.

La médiation autour de l'histoire du territoire lyonnais s'est développée par le lancement du tout premier jeu de piste dans la ville téléchargeable gratuitement en ligne, les balades urbaines et un cycle de conférences.

Les parcours permanents des deux musées ont été valorisés par de nouvelles activités en direction de tous les publics: jeux de piste, stages enfants, activités en famille, etc.

### Musée de l'Imprimerie

#### et de la communication graphique

En 2018, le musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique a connu un développement très important de sa fréquentation (+30%). Ce résultat est dû au succès des nouveaux formats d'expositions, ainsi qu'à la visibilité nationale plus importante de l'établissement.

Enfin, la cour de l'Hôtel de la couronne, au cœur du musée a été rénovée sur une de ces façades, ainsi que le principal escalier à vis attenant, rendant à ce lieu son aspect patrimonial remarquable.

### Expositions temporaires

*Andy Warhol Ephemera, du 23 mars au 16 septembre 2018*

Cette exposition a permis de montrer des œuvres et des documents en grande majorité inédits d'Andy Warhol, car touchant au travail de designer graphique de l'artiste. Ces travaux ont été prêtés par le collectionneur québécois Paul Maréchal et scénographiés de manière originale, sous forme d'atlas. Ils ont été découverts par 30.000 visiteurs au musée, soit une augmentation de fréquentation de près de 50% entre 2017 et 2018.

*Attention, Logo !: Le Secours Populaire Français, du 16 novembre 2018 au 24 février 2019*

### Activités culturelles et pédagogiques

12 000 élèves pour des visites et des ateliers ont été accueillis en 2018 au musée, représentant près de 27%

## MUSÉES GADAGNE

- Dépenses de Fonctionnement: **426 k€**
- Recettes de fonctionnement: **381 k€**

## MUSÉE DE L'IMPRIMERIE

- Dépenses de Fonctionnement: **205 k€**
- Recettes de fonctionnement: **225 k€**

# Musées d'histoire & de sociétés (suite)

des publics de l'établissement sur cette année.

Le musée a aussi renouvelé en 2018 ses partenariats avec des temps forts et des institutions importantes du territoire, comme Lyon BD ou Quai du Polar. La fête de la musique a été célébrée pour la première fois en 2018 dans la cour du musée et les équipes travaillent à un partenariat avec la Fête des Lumières pour l'année 2019.

En 2018 s'est aussi déroulée une nouvelle édition de la résidence d'artiste « La Fabrique » qui a accueilli Paul Creus, diplômé de l'école HEAR de Strasbourg. Celui-ci a conçu pendant ces 7 semaines de résidence, avec un hébergement aux Subsistances, un livre en couverture béton contenant une frise numérique basée sur les détails architecturaux du musée.

## Collections permanentes

Les collections permanentes du musée ont connu certains aménagement permettant de mettre en place plusieurs dispositifs multimédia afin de rendre plus agréable et ludique la visite au musée pour les publics familiaux. Ont été ainsi installés une projection de films sur l'histoire de l'imprimerie et des polices de caractères sur grand écran, ainsi que plusieurs tablettes permettant de feuilleter des livres contenus dans les vitrines grâce à la technologie de reconnaissance visuelle des ouvrages permises en coopération avec la start-up Muséopic. Une table pour « tamponner » a aussi été mise à disposition des publics qui peuvent repartir chez eux avec une série de documents conçus en interne. Ce travail de mise en jeu du parcours permanent se poursuivra chaque année afin de surprendre les publics tout en faisant dialoguer les ouvrages patrimoniaux avec des outils numériques

## Mise en place de la vente en ligne

Ce nouveau service au public permet une optimisation des réservations et des accès aux activités.

## Musée Malartre

En 2018, le musée de l'automobile Henri Malartre a multiplié ses actions visant à améliorer l'accueil et la visite du musée avant d'entamer en 2019 sa réflexion sur la refonte du parcours permanent. Dans ce cadre le musée s'est doté d'une nouvelle identité graphique, a entrepris un ensemble d'aménagements et poursuivi le développement de son offre pédagogique.

## Expositions temporaires

### *Une virée avec Flao (mai- septembre 2018)*

En coproduction avec Lyon BD Festival, le musée a exposé les planches originales de trois albums du dessinateur Benjamin Flao: croquis, aquarelles, carnets de voyages...

## Prêts d'objets

- Au Musée d'Histoire de Lyon (Gadagne) du 16 avril au 14 décembre: prêt de 3 affiches publicitaires pour des automobiles de marques lyonnaises,
- Au Centre Pompidou du 07 mai au 15 septembre: prêt d'une monoplace GP Rolland Pilain de 1923 pour l'exposition temporaire « l'Union des artistes modernes »,
- Au Lyon BD Festival du 8 au 9 juin: sur la place des Terreaux, présentation de 2 automobiles ( le torpédo Delaunay Belleville de 1924 et la Wimille de 1948), avec les planches BD qui les mettent en contexte,
- Commémoration du 11 novembre: à Rochetaillée-sur-Saône, exposition taxi de la Marne automobile Renault AG1 pendant la cérémonie des Anciens Combattants,
- Participation à des salons,
- Salon Rétromobile: Du 07 au 11 février,
- Inauguration du rallye de Charbonnière du 18 au 19 avril,
- Charade Heroes du 17 au 23 septembre,
- Salon Epoqu'auto: du 09 au 11 novembre.

## Activités culturelles et pédagogiques

Le musée a réitéré sa participation à de nombreux rendez-vous: Nuit européenne des Musées le 19 mai, Journées européennes du Patrimoine 15 et 16 septembre, Fête de la Science: du 09 au 14 octobre, Week-end Télérama: Samedi 24 et 25, Fête d'Halloween: Mercredi 31 octobre.

Le musée a accueilli les rencontres annuelles de clubs automobiles: Rétro Renault, Les Anglaises au Musée.

Le musée a poursuivi ses animations récurrentes (Ça roule, Visite famille,...) ainsi que son offre en direction des scolaires (fréquentation en augmentation de 26%) et maintenu sa participation à des dispositifs de la Ville de Lyon (ateliers à destination des scolaires de la ville de Lyon, atelier de réinsertion autour du vélo du Foyer Notre-Dame des Sans-Abris dans le cadre de la Charte de coopération culturelle).

## Aménagements

En 2018 le musée a réalisé un ensemble d'aménagements:

- Mise en place d'une billetterie informatisée équipée du logiciel IREC avec aménagement de l'espace,
- Rénovation du parking et mise aux normes des sanitaires situés dans le pavillon du parc,
- Installation d'une table d'orientation dans le parc du château, réalisée en partenariat avec la Demeure du Chaos à Saint Romain au Mont d'Or,
- Mise en place de Luminaires LED dans le Hall Pradel,
- Installation d'une salle vidéo dans le pavillon d'accueil afin d'introduire la visite en présentant la genèse de la collection et l'histoire de son fondateur Henri Malartre et d'une réserve objets iconographiques (affiches) dans le château,
- Développement de la boutique à l'accueil billetterie: avec de nouveaux produits proposés à la vente (1500 produits vendus en 2018 en hausse de 87%).

## MUSÉE MALARTRE

- Dépenses de Fonctionnement: **107 k€**
- Recettes de fonctionnement: **215 k€**

## NOMBRE D'ETP\*

# 81,4

# L'Auditorium-Orchestre National de Lyon

## Le contexte

Au cours de la saison 2017-2018, l'Orchestre National de Lyon a confirmé sa dimension internationale et a contribué au rayonnement de la Ville de Lyon avec une tournée européenne en Allemagne et au Pays-Bas autour de 6 concerts, dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Paix avec l'Allemagne. Elle a été marquée par un premier concert de l'ONL à la Philharmonie de Berlin et au Gewandhaus de Leipzig, grâce au jumelage avec la Ville de Lyon.

## Les chiffres clés

### Fréquentation globale :

- **285371** spectateurs avec **248** événements et représentations à l'Auditorium et **20** Concerts hors les murs,
- **16702** abonnements,
- **7** concerts participatifs, **105** propos d'avant concert, **2** week-end en musique, **7** conférences, **10** concerts scolaires, plus de **200** ateliers, rencontres et actions à l'Auditorium et dans les quartiers,
- **20%** de jeunes de moins de 28 ans,
- **40%** de nouveaux spectateurs.

## Actions menées en 2018

### Les faits marquants 2018 ont été :

- La désignation par le Maire de Lyon de Nicolas Szeps-Znaider comme futur directeur musical de l'ONL à partir de la saison 2020-2021,
- L'ouverture d'un nouvel espace pédagogique «l'atelier sonore». Ce lieu propose des ateliers de découverte et de pratique de la musique et des instruments à destination de tous les publics et de tout âge (de 3 mois à 11 ans et adultes),
- La poursuite des travaux de rénovation avec l'amélioration des conditions de travail des équipes (regroupement des bureaux des équipes administratives et techniques, rénovation d'une partie des vestiaires des musiciennes et musiciens, création de nouveaux vestiaires pour les agents d'accueil). A cet effet, la dotation de la Ville de Lyon pour ces travaux (1,2 M€) a été complétée par la confirmation, d'une dotation de l'État à hauteur de 800 k€,
- La création de la nouvelle charte graphique et travaux de refonte des outils de communication et d'identification du lieu avec l'actualisation du site internet. D'une manière générale de l'adaptation des outils de communication à l'évolution des technologies et du marché.

Au-delà de la visibilité à l'étranger, l'ONL a fait valoir son excellence artistique avec une programmation symphonique de haut vol et la présence de chefs et solistes invités de renommée internationale. L'établissement a poursuivi son soutien à la création contemporaine avec la présence du compositeur associé Guillaume Connesson et une douzaine d'œuvres contemporaine jouées dont trois créations mondiales et une création européenne. En parallèle, l'Auditorium-ONL a contribué à faire découvrir à son public de jeunes chefs et a mis également à l'honneur quatre cheffes d'orchestres.

L'ancrage régional de l'Auditorium-ONL a été renforcé avec 9 concerts donnés en Région Auvergne-Rhône-Alpes et la poursuite des partenariats avec de nombreuses structures culturelles: Institut et Festival Lumière, Jazz à Vienne, Centre Culturel de rencontres d'Ambronay, Grame, Association Les Grands Interprètes, les conservatoires de Lyon (CNSMD et CRR), Arty Farty, le Fonds Decitre et la Sophily pour des conférences thématiques.

L'Auditorium-ONL a continué son projet d'accueil des publics de demain et d'ouverture à de nouveaux publics.

Des manifestations et projets associant les musiciens de l'ONL et des scolaires, des jeunes musiciens, des musiciens amateurs ou encore des spectateurs ont également eu lieu cette saison: concerts participatifs, orchestre des jeunes, Chantiers de la Création (150 enfants accueillis), Chants de Mars, Culture à l'Hôpital...

Le projet «Demos» lancé en 2017 par l'ONL et la Philharmonie de Paris (Dispositif d'Education Musicale et Orchestre à vocation Sociale) est poursuivi. Il permet à 120 enfants de 7 à 12 ans issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville et n'ayant jamais pratiqué la musique, de découvrir la musique et jouer d'un instrument au sein d'un orchestre symphonique durant 3 ans, véritable support de leur construction sociale et citoyenne. Dans la Métropole, ce projet concerne les villes de Lyon, Bron, Décines, Givors et Vaulx en Velin.

A noter le concert lors de la fête de la musique sur la place des Terreaux.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**15 962 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**16 463 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**144,0**

# Archives municipales

## Le contexte

En 2018, le service a poursuivi la dématérialisation des contenus, des procédures administratives et de l'accès aux archives en vue d'offrir de nouveaux services et d'engager des coopérations inédites en favorisant l'élargissement du public. L'année 2018 a permis de conforter les relations avec les services producteurs d'archives en lien avec la dématérialisation, mais aussi dans le cadre de l'archivage traditionnel, dans la continuité des actions entreprises les années précédentes.

Les deux projets forts de modernisation du système d'information se sont poursuivis, avec le projet @rchipel, passé en production à partir de septembre. En outre, les Archives Municipales de Lyon (AML) ont participé au chantier transversal de préparation de la refonte des sites internet des établissements culturels.

## Les chiffres clés

- **15 km** : métrage conservé,
- **195,6 ml** : archives entrées,
- **761 ml** : archives éliminées,
- **26 669** entrées pour une recherche, une exposition, une conférence, un atelier,
- **19,2** millions de pages vues en ligne, avec **187 374** connexions,
- **1 488** lecteurs inscrits en moyenne.

## Actions menées en 2018

### Modification des horaires de la salle de lecture

Afin de s'adapter aux nouvelles pratiques de consultation à distance de la part des usagers, la salle de lecture est dorénavant fermée le matin (sauf cas exceptionnels et justifiés). Cette adaptation a permis une réflexion collective sur l'offre de service des AML, et de réorienter les forces vers le développement du numérique.

### Gestion des fonds et collections

Le travail de collecte auprès des services municipaux porte des fruits avec l'entrée de 195,6 mètres linéaires d'archives. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2017 et ne tient pas compte du versement de 3000 affiches de l'Auditorium, concernant trois décennies de musique à Lyon. Pour les entrées d'archives privées les entrées s'élèvent à 24 mètres linéaires.

### Expositions temporaires

- « La Confluence, 15 ans déjà » du 18 avril au 20 octobre 2018, en coproduction avec la SPL Confluence : histoire de 15 ans de transformations du quartier, accompagnée de nombreuses actions de médiation (conférences, visites, ateliers),
- L'exposition « Cité Mignot » du 5 juillet au 27 octobre 2018, en coproduction avec la SR HLM Rhône-Alpes et avec l'aide de la DRAC et de la Région, a permis de retracer et d'illustrer la vie quotidienne dans cette cité d'habitat social, et d'engager une analyse sociologique de ce quartier de la Confluence,
- « Le clos Saint-Benoît », en partenariat avec l'association « sauvegarde et embellissement de Lyon », qui s'est déroulée du 26 novembre au 20 décembre 2018 dans le cadre des 20 ans du classement Unesco, a permis au public de découvrir l'histoire d'un ancien couvent, aujourd'hui préservé, qui faillit être transformé en parking après être devenu manufacture.

### Réalisation/coproduction de trois films documentaires

L'un sur l'histoire de Lyon, l'autre sur l'esprit de mai 68 à Lyon, le dernier sur les coulisses de l'Hôtel Dieu, ainsi que sur les liens entre le cinéma et la guerre de 14/18. Ces réalisations n'impliquent pas toujours un apport financier de la part de la ville, mais mettent en valeur des documents sélectionnés par les archivistes.

### Médiation

Les Archives municipales de Lyon ont mis en œuvre un programme d'ateliers pour les scolaires de la maternelle au lycée. Une attention particulière a été portée aux projets développés dans le cadre de la charte de coopération culturelle.

### Présence en ligne

Une réflexion sur la refonte du site des archives a commencé en 2018, elle devrait voir le jour à partir de 2019, avec une refonte en plusieurs étapes : portail de recherche en 2019, site institutionnel en 2020.

En 2018, la diminution de fréquentation (-9%) par rapport à 2017 prend en compte des résultats très contrastés : la salle de lecture (+4%), les actions pédagogiques (+42%) et les activités culturelles (+12%) sont en hausse, ce qui est dû notamment à un effort important de médiation. D'un autre côté, les expositions ont été moins fréquentées (-33%).

Notamment, les AML ont versé leurs instruments de recherche sur deux portails de recherche : France Archives ([francearchives.fr](http://francearchives.fr)) et le portail européen des archives ([www.archivesportaleurope.net](http://www.archivesportaleurope.net)). Ces deux portails contribuent à donner une visibilité internationale aux fonds conservés.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**149 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**22 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**32,5**

# Service archéologique

## Le contexte

Fort de son habilitation obtenue en fin d'année 2017, qui constitue une véritable reconnaissance de l'ensemble des actions entreprises comme du projet scientifique, le service a maintenu en 2018 une activité soutenue.

L'activité archéologique du SAVL s'est caractérisée par la finalisation de la majorité des études faisant suite aux interventions sur le chantier lié à la reconversion de l'Hôtel Dieu. Il a poursuivi la fouille du parking du quai St-Antoine, selon le calendrier de sa construction, et les études correspondantes. Il est en outre intervenu sur ce lieu emblématique qu'est l'esplanade de Fourvière, qui fait l'objet d'un important projet de réaménagement. Il a enfin mené plusieurs chantiers d'archéologie du bâti : sur la dernière maison-forte médiévale de Lyon (château la Motte), un petit immeuble d'habitat civil (St-Georges) ou la célèbre chapelle ND de l'Île Barbe.

Le SAVL a pris part à deux opérations de l'Inrap, dans le cadre de sa convention de collaboration.

La présence du SAVL dans le domaine de la recherche a été confirmée et son activité en matière de médiation particulièrement dynamique.

## Actions menées en 2018

### Opérations archéologiques

#### 15 diagnostics : 28% de l'activité opérationnelle

- 1<sup>er</sup> arrondissement: 1 rue Neyret (lycée J.-B. de la Salle),
- 2<sup>e</sup> arrondissement: Eglise Saint-Bonaventure (Ville), Place St-Nizier (Métropole), Rue Victor Hugo et place Ampère (Métropole), Rue Franklin (Métropole),
- 5<sup>e</sup> arrondissement: Ecole des Minimes, Ancien GS Joliot-Curie (OGIC), Maison carrée (Fondation Fourvière, 2 diagnostics), Abri du pèlerin (Fondation Fourvière, 2 diagnostics), 81 rue du Point du Jour (avec l'Inrap),
- 7<sup>e</sup> arrondissement: Parc Blandan - château Lamotte,
- 9<sup>e</sup> arrondissement: 57-59 rue de St Cyr (PRD Office), ZAC Vaise Industrie Nord (phase 5) (SERL).

#### 5 fouilles : 62% de l'activité opérationnelle

- 2<sup>e</sup> arrondissement: parking Saint-Antoine
- 5<sup>e</sup> arrondissement: 96 rue St-Georges (étages), 96 rue St-Georges -rez de chaussée, kiosque de Fourvière (Fondation Fourvière),
- 9<sup>e</sup> arrondissement: Chapelle Notre-Dame de l'Île-Barbe,

#### 12 surveillances de travaux

8% de l'activité opérationnelle. La plupart de ces opérations concernent des chantiers de voirie menés par la Métropole, en particulier dans le cadre des projets « Cœur Presqu'île » et « Rives de Saône ».

### Activités culturelles et pédagogiques, actions de médiation et d'insertion

Le SAVL est, au niveau national un acteur reconnu de la médiation culturelle. Outre sa participation active aux Journées européennes du Patrimoine (JEP) et aux Journées nationales de l'Archéologie (JNA), où il participe en particulier à un Village de l'Archéologie organisé au musée gallo-romain avec l'Inrap, le CNRS, les universités et les autres acteurs de la discipline, il est à l'initiative de la création du rendez-vous ArchéoLyon: accueilli en mars au musée des Confluences, il fait désormais partie des rendez-vous annuels attendus par le public.

L'activité de médiation a concerné 59 classes représentant 2 425 élèves. 550 enfants ont bénéficié d'actions extra et périscolaires.

Les autres événements conduits en direction du grand public ont rassemblé près de 7 000 personnes, dont une proportion spécifiquement destinée au public prioritaire.

### Recherche et communication scientifique

Les agents du SAVL ont maintenu en 2018 une activité soutenue dans le champ de la recherche scientifique (13% de leur activité):

- Publication de 5 articles en 2018,
- Participation à la rédaction de l'Atlas topographique de Lyon antique (Projet collectif de Recherche associant les acteurs de l'archéologie lyonnaise, piloté par un archéologue du SAVL),
- Participation au groupe de travail interinstitutionnel sur les aqueducs de la ville antique.

Egalement sollicité comme service ressource dans le champ de l'aide à la décision et du porter à connaissance par les services du patrimoine et de l'urbanisme de la Ville et de la Métropole, le SAVL collabore aux travaux des ateliers du Patrimoine et à la gestion du site UNESCO comme à la mise en place de grands projets urbains.

Partenaire engagé auprès des structures de recherche (Maison de l'Orient et de la Méditerranée, universités Lyon 2 et Lyon 3), il est l'un des acteurs praticiens du projet Hyper-Thésau, qui a pour but de développer l'interopérabilité des archives et des thésaurus archéologiques.

Il a par ailleurs développé en 2018 de belles collaborations avec les musées municipaux sur des expositions temporaires (Claude au musée des Beaux-Arts) ou la refonte du parcours permanent (musée Gadagne).

### Gestion des « archives du sol »

L'année 2018 a été marquée par la création d'un poste de gestionnaire des archives du sol, et le recrutement correspondant, qui permettra au service de commencer à mettre à niveau ses procédures de conservation du mobilier archéologique et de rendre plus efficient son accueil de chercheurs.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**126 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**381 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**26,3**

# Événements et animations

## Le contexte

Les événements d'été regroupent en 2018 la Fête de la Musique, la fête du 14 juillet et la 17<sup>e</sup> édition de « Tout l'monde dehors ! ». La direction des Événements et Animations (DEA) soutient, tant sur le plan financier (via des subventions) que sur le plan logistique, une trentaine d'associations organisant des événements et animations culturelles.

## Les chiffres clés

- **Fête de la musique: 21 juin**  
36 scènes sonorisées, 58 projets soutenus, 200 artistes, 20 institutions ou lieux partenaires, Boulevard Electro & Indie (10 000 personnes), Auditorium de Lyon, place des Terreaux : 10 000 personnes, Grand Hôtel-Dieu : 2 000 personnes,
- **Le Festival « Tout l'monde dehors ! »: 300** manifestations gratuites et de proximité, 86 lieux, 72 associations soutenues, plus de 2 000 bénévoles, 100 000 spectateurs (hors Fête de la musique),
- **Quais du Polar: 120** auteurs français et étrangers, 53 lieux associés, 250 professionnels, 3 000 scolaires, 200 rendez-vous culturels, 300 bénévoles, 90 000 festivaliers,
- **6<sup>e</sup> Continent: 36 000** personnes,
- **Festival Lyon BD: 270** auteurs, 850 professionnels accrédités, 170 rendez-vous, 50 lieux associés, 80 000 visiteurs.

## Actions menées en 2018

### Fête de la musique: 21 juin

La Direction des Événements se charge de la programmation, la gestion administrative et financière, la coordination logistique et technique, la communication, pour sa 7<sup>e</sup> édition.

Cet événement permet la mise en lumière des pratiques amateurs et nombreux talents émergents, la découverte de divers styles musicaux; journée consacrée à des scènes acoustiques et ouverture des scènes amplifiées en soirée dans les neuf arrondissements, sur des sites sécurisés anti intrusion véhicules, ainsi que 3 périmètres de sécurité plus larges (Terreaux, Cordeliers, Vieux Lyon, Gerland Boulevard Electro).

Les nouveautés de 2018 ont été:

- La continuité du lien avec des dispositifs de la Direction des Affaires Culturelles via des scènes avec les acteurs labellisés « scènes découvertes »,
- Une scène exceptionnelle sur la place des Terreaux par l'Orchestre National de Lyon,
- Deux scènes chorales sur la place de la Bourse et au Musée de l'imprimerie et de la communication graphique,
- La formule « Boulevard Electro & Indie » - avenue Jean Jaurès: qui met en avant les artistes émergents en musiques électroniques et actuelles avec une scène découverte Indie live, une scène des labels de musique électroniques locaux et 3 scènes pour les associations lyonnaises,
- Des scènes avec les médias musicaux lyonnais: le magazine Zyva & la radio Nova Lyon,
- Une scène dédiée aux étudiants du Conservatoire à Rayonnement Régional avec participations des écoles signataires de la charte de coopération culturelle.

### Le Festival « Tout l'monde dehors ! »

Cette 17<sup>e</sup> édition des « rendez-vous d'été » à Lyon du 22 juin au 2 septembre a enregistré quelque 300 manifestations culturelles, festives et participatives, gratuites en plein air: cinéma, théâtre et cirque, danse et bals, concerts balades, fêtes de quartier, jeux...

L'objectif est d'offrir une programmation artistique, festive, participative, diversifiée et originale durant la période estivale pour les Lyonnais et les touristes de passage.

Les « Temps Forts » du Festival ont été:

- Scène dédiée aux chorales le 21 juin: 6 chorales participantes, 200 choristes, plus de 1 000 spectateurs,
- Jeudis des musiques du monde: 6 jeudis / 27 000 spectateurs,
- Été en cinémascope: 6 projections / 8 000 spectateurs,
- Cinéma sous les étoiles: 4 projections / 4 500 spectateurs,
- Dimanches de l'Île Barbe: 3 jours / 8 000 spectateurs,
- La Guill' en Fête: 3 jours / 5 000 spectateurs.

### 14 juillet

- Bals populaires du 14 juillet: 3 ambiances, 3 scènes sur les quais de Saône, 6 000 personnes,
- Le feu d'artifice du 14 juillet: feu tiré par la Société Ruggieri: « Les maîtres de la Lumière », un voyage pyrotechnique dans les univers de la pyrotechnie des grandes nations de l'artifice (14 tableaux de 20 minutes), 15 000 personnes (estimation).

### Autres événements culturels

Les animations culturelles ont été soutenues tout au long de l'année sur les thématiques suivantes:

- Fêtes de Quartier: 13 fêtes de quartier soutenues dans 8 arrondissements,
- Livre: Lyon BD Festival, Paroles en festival, Quais du Polar, Belles Latines,
- Cirque: Eclats de cirque,
- Cinéma: Les Intergalactiques,
- Musique: 6<sup>e</sup> continent, Chants de Mars, Jazz sur les places, Jazz à cours et à jardins, Woodstower Open Air,
- Pluridisciplinaire: La grande Côte en Solitaire, Quand les souris dansent, Gypsy Lyon Festival, Made in Friche, Novembre des canuts.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT\*

**639** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**0** k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**10,4**

# Bibliothèque Municipale

## Le contexte

Les grands projets structurants se sont poursuivis en 2018 :

- Ouverture avec succès des 3 nouvelles bibliothèques : Gerland, Bossuet, et Lacassagne,
- Fin des chantiers automatisés avec mise place des trieurs à la Part-Dieu,
- Le schéma directeur de la Part-Dieu = chantier Silo, phase 1, fin de préparation du déménagement des collections à Corbas et aux archives Départementales,
- Mise en œuvre du projet lecture publique avec la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Les RV culturels : Jeu, Martin Luther King,
- Préparation fibrage des annexes,
- Dématérialisation des pièces comptables,
- Poursuite du projet Bibliothèque Numérique de Référence.
- Perception d'une subvention DGD liée au financement de l'opération bibliothèque numérique de référence (BNR) : 164 584 €,
- Placement du Legs Perrin : 4 521 412,29 €.

## Les chiffres clés

- **2597518** entrées,
- **125410** inscrits,
- **4 174 899** prêts,
- **3497000** visites web,
- **3500** manifestations culturelles,
- **3802053** documents,
- **353** postes informatiques publics,
- **43 331 m<sup>2</sup>** d'équipements.

## Actions menées en 2018

### Développement des services et des publics : 66 k€

Ce programme a permis de couvrir l'ensemble des dépenses liées à l'accueil du public : gestion des prêts (cartes et autres fournitures telles que les badges, les rouleaux TPE) ainsi que des travaux de reprographie graphisme et vitrophanie. A noter une légère augmentation des dépenses liées à l'ouverture des bibliothèques et la poursuite de l'automatisation.

### Action culturelle et communication : 404 k€

Ce programme a permis de couvrir les dépenses liées aux expositions, activités culturelles et éducatives de l'ensemble des bibliothèques du réseau. Il comprend en outre les dépenses liées à la communication institutionnelle et celle liées aux événements de la Bml.

En 2018, plusieurs événements culturels ont été organisés : Jeux, Martin Luther King, Université Ouverte, l'Automne des Gones, le mois du film documentaire, le Tremplin poétique, le Printemps des petits lecteurs et le Vif d'Or. On note également :

- 4 publications du magazine TOPO,
- Dépliants horaires, l'heure de la découverte, l'automne des gones, guide abonné, Printemps des petits lecteurs, guide bienvenue,
- Campagnes de communication aux événements cités ci-dessus, projet Lecture Publique,
- Vente de la Revue Gryphe à hauteur de 529,30 €,
- Vente de catalogues / affiches / sacs : 2 333,70 €.

### Gestion des collections : 924 k€

Ce programme a couvert l'ensemble des dépenses liées à la gestion des abonnements (électroniques, papiers et périodiques).

Un effort financier a de nouveau été réalisé pour élargir les abonnements électroniques pour prendre en compte le développement de l'édition dématérialisée.

Ce programme a assuré également les dépenses liées à la gestion des collections (équipement des documents, fournitures pour la reliure, prestations de rechapage, conditionnement des collections en vue du prochain déménagement dans le cadre des travaux du Silo).

A noter également :

- Dépenses liées à l'acquisition des collections du réseau (livres cd-audio, dvd),
- Perception d'une subvention émanant de la Bibliothèque Nationale de France pour le Dépôt Légal : 82 560 €,
- Subvention de Fonctionnement pour Projet Lecture publique : 76 336 €.

### Support aux bibliothèques : 1 735 k€

Ce programme a couvert l'ensemble des dépenses venant en appui aux missions de la Bml, qu'elles soient de nature « administratives » (achat de fournitures, adhésions, location de matériel...) ou techniques, telles que la maintenance informatique (Bibliomondo, MondoPC, développement Portfolio...), ainsi que la maintenance technique et les fluides pour 3 établissements : Vaise, Bachut et Part Dieu. A noter également :

- 2<sup>e</sup> année de dépense pour la maintenance des premiers automates installés,
- Perception de recettes liées à l'occupation du domaine public (MIWAM : 17 049 €, distributeurs de boissons : 32 622 €).

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**3 134 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**1 238 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**430,0**

# Musée d'Art Contemporain

## Le contexte

L'année 2018 marque la fin d'un cycle pour le MAC avec le départ à la retraite de son Directeur, la création d'un pôle des Musées d'Art de Lyon sous la houlette de Sylvie Ramond et la nomination d'Isabelle Bertolotti comme Directrice de l'établissement et de la Biennale d'Art Contemporain, secondée par Mathieu Lelievre.

## Les chiffres clés

- **Fréquentation: 75 613** visiteurs (dont 24 % de visiteurs en groupes),
- **Dépenses d'investissement:** acquisition d'œuvres **136 k€**.

## Actions menées en 2018

**Du 9 mars au 9 juillet 2018, le musée a accueilli :**

- Une exposition inédite, intitulée L'ANTIDOTE d'ADEL ABDESSEMED, artiste franco-algérien, sur deux étages, a proposé des sculptures monumentales et notamment l'œuvre « Shams » sur la totalité du 3<sup>e</sup> étage (plusieurs tonnes d'argile ont été sculptées en représentation de la souffrance humaine, des dessins, des bas-reliefs, des vidéos en prise avec l'actualité et avec l'histoire de l'art, offrant une vision « en direct » de notre monde),
- Les œuvres de la Collection sélectionnées en complément de cette exposition invitaient le public à une promenade poétique inédite.

En seconde partie d'année, l'exposition rétrospective consacrée à BERNAR VENET a présenté un ensemble exceptionnel de plus de 170 œuvres, des performances, dessins, peintures jusqu'aux photographies, diagrammes, œuvres sonores, films et sculptures les plus récents, retraçant ainsi 57 ans de création. Dès le vernissage, le ton a été donné par l'artiste qui a performé à plusieurs reprises tant avec ses œuvres des premières années que les plus récentes en créant notamment une sculpture au 1<sup>er</sup> étage en direct lors du vernissage.

Le service des publics a organisé, autour des expositions, des animations telles que :

- Des conférences (dont un cycle sur l'histoire de l'art contemporain autour de l'émergence de l'art minimal) et des rencontres (master class, performances), un programme de danse en partenariat avec le CNSMD, une collaboration avec l'Université de Lyon 1,
- Des partenariats avec des collèges, le Lycée du Parc, l'ITTEP Antoine Chevrier, l'ITTAC/Vinatier, les HCL, la Maison Lyon pour l'emploi : visites spécifiques, cycle de sensibilisation, workshop, l'Ecole Centrale de Lyon, la Compagnie Yuval Pick (Centre National Chorégraphique de Rillieux la Pape),

- Une série de répétitions-concerts dans les espaces d'exposition en partenariat avec le Chœur Spirito (saison 3),
- Des stages pratiques entre arts et sciences pour les 11/15 ans,
- Dans le cadre de la Charte de Coopération Culturelle, le musée poursuit son engagement à la rencontre des publics peu familiers de l'art contemporain ou en incapacité de se déplacer,
- Des visites « Théma », le dimanche matin à 10 h 45, ont été très bien accueillies par le public (« les mathématiques, c'est systématique », etc ...).

Enfin, le Musée d'art contemporain a acquis l'œuvre de TUDOR, intitulée « Rainforest » : la 1<sup>ère</sup> opération de crowdfunding lancée sur la plateforme KissKissBankBank a atteint puis dépassé l'objectif espéré de 20 000 € pour atteindre 24 442 €. L'Etat et la Région Rhône Alpes ont également participé à cette acquisition en la soutenant chacun à hauteur de 30 000 €.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**1 184 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**540 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**34,7**

# Théâtre des Célestins

## Le contexte

L'année 2018 a été une année particulière pour le théâtre qui a vu sa petite salle, la Célestine, inondée en janvier, engendrant sa totale indisponibilité toute l'année et la nécessité de présenter des spectacles hors les murs.

La présentation délocalisée des spectacles dévolus à la Célestine a nécessité de nouvelles habitudes à créer pour le public et le théâtre a tout mis en œuvre pour accompagner le public vers ces autres lieux.

En tenant compte du gel de la participation de la ville jusqu'en 2020 et en faisant le choix du maintien du même niveau de tarif, le théâtre des Célestins a affiché cette année encore une programmation ambitieuse et internationale, et a maintenu ses recettes de billetterie et de ventes de spectacles.

## Les chiffres clés

- 28 spectacles proposés (hors ceux présentés dans le cadre d'Utopistes),
- 230 levers de rideaux,
- 102 235 spectateurs (dont 12 647 pour les 5 productions en tournée),
- Taux de fréquentation : 78 %,
- 68 dates de tournée pour les créations de Claudia Stavisky (dont 16 au théâtre du Rond-Point) et les productions déléguées (dont Belgique et NL),
- 37 % de part d'autofinancement.

## Actions menées en 2018

Les Célestins, théâtre de Lyon ont poursuivi leur mission artistique de production, création, coproduction, d'accueil de spectacles et de médiation culturelle avec une forte volonté d'orientation internationale, tant par les textes choisis que les metteurs en scène invités.

### Les créations

*Tableau d'une exécution*, mis en scène par Claudia Stavisky, a été repris à Lyon, au Théâtre du Rond-Point à Paris et en tournée lors de la saison 17-18. Christiane Cohendy a été nommée pour le Molière de la comédienne d'un spectacle de théâtre.

### Les accueils

#### Au titre des textes du répertoire

- *George Dandin* de Molière mis en scène par Jean-Pierre Vincent,
- *Les fourberies de Scapin* de Molière mis en scène par Denis Podalydès et joué par la troupe de la Comédie française,
- *La fuite de Mikhaïl* Boulgakov, mis en scène par Macha Makeïeff.

#### Au titre des textes contemporains

- *Le pays lointain*, de Jean-Luc Lagarce mis en scène par Clément Hervieu-Léger,
- *Festen*, d'après le film réalisé par Thomas Vinterberg, mis en scène par Cyril Teste,
- *Actrice*, de et mis en scène par Pascal Rambert,
- *Le Quat'sous* de Annie Ernaux mis en scène par Laurence Cordier,
- *Botala Mindele* de Remi De Vos, mis en scène par Frédéric Dussenne.

#### Au titre des maîtres internationaux

- *Thomas Ostermeier* avec Professeur Bernhardt de Schnitzler, joué par la troupe de la Schaubühne de Berlin,
- *Elvira*, d'après Molière et la Comédie classique de Louis Jouvet, mis en scène par Toni Servillo.

#### Au titre de la programmation des arts du cirque ou assimilés

- *Scala* de Yoann Bourgeois,
- *Bells and spells* de Victoria Thierrée.

### Les soutiens, accompagnements et coproductions

La programmation des Célestins est fortement empreinte d'un soutien aux compagnies, auteurs, metteurs en scène, artistes, jeunes régionaux ou futurs grands maîtres français ou internationaux: 11 co-productions sur l'année 2018 pour des spectacles accueillis au théâtre des Célestins.

Au titre des activités de producteur délégué, 3 spectacles ont été soutenus et coordonnés en 2018:

- *La famille royale* du metteur en scène lyonnais Thierry Jolivet,
- *Je n'ai pas commencé à vivre* de la metteur en scène russe Tatiana Frolova reprise avec une tournée en France et en Europe avant 12 dates à Lyon en fin d'année,
- *Soleil blanc* de Julie Berès, création et tournées en France pour 25 dates, avant une exploitation à Lyon en janvier 2019.

Les Célestins sont le partenaire principal et coorganisateur du festival Utopistes dédié aux arts du cirque contemporain, depuis sa création en 2012: du 31 mai au 9 juin 2018 des artistes de la piste, virtuoses du geste et du mouvement, se sont appropriés la grande salle du théâtre mais aussi des espaces extérieurs comme la place des Célestins. 16 représentations sur les 38 prévues lors du festival ont eu lieu aux Célestins.

### Activités annexes

Fidèles aux projets inscrits dans le cadre de la politique de la ville, Claudia Stavisky et les équipes ont initié pour la saison 2018-2019 un autre projet de médiation culturelle proposé par le théâtre, soutenu par le Rectorat et la DRAC, sur la question de l'éloquence par son projet Ô parleurs. 10 classes concernées pour 8 lycées dont l'aboutissement sera présenté le 4 avril 2019 au théâtre.

### Les Célestins en réseau

Engagés au service du développement culturel de son territoire, les Célestins ont développé leur réseau de partenaires culturels, économiques (partenariat avec les Acteurs de l'économie - La Tribune Auvergne-Rhône-Alpes) et touristiques (avec OnlyLyon et les acteurs du tourisme, inscrit dans la «Route des Théâtres historiques de France»).

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

8 032 k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

8 134 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

43,4

# Les Subsistances

## Le contexte

Le site des Subsistances accueille, dans ses différents bâtiments :

- L'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts,
- L'Association les Nouvelles Subsistances,
- Le plateau NRV : projet d'arts numériques,
- Les PPA : Pratiques Plastiques Amateurs,
- L'Association SUPADOPE,
- Le restaurant le Quai des Arts.

Le service veille au maintien de l'outil mis à disposition des structures accueillies sur le site des Subsistances afin de permettre à chacun de se consacrer à son art et à ses missions dans le respect des contraintes économiques, tout en assurant la sécurité.

## Les chiffres clés

- 6 salles de spectacles,
- Capacité d'accueil du site : **6000** personnes,
- Effectif quotidien : **500** personnes,
- Fréquentation annuelle du public : environ **40000** spectateurs.

### Ecole Nationale des Beaux-Arts :

- Etudiants accueillis : **350**,
- Personnel : **150**.

## Actions menées en 2018

Des réunions communes régulières avec l'École Nationale des Beaux-Arts de Lyon, l'Association des Nouvelles Subsistances et le Restaurant « Quai des Arts » ont été organisées, afin d'évoquer les activités programmées sur le site et gérer les aspects logistiques et sécurité dans les espaces communs.

Les nouvelles installations de ventilation et aspiration centralisée destinées à la conformité des ateliers de l'École Nationale des Beaux-Arts : Menuiserie, Pôle Impression, pôle résine, ont été mises en place.

Sur le plan du développement durable, des travaux ont été menés concourant à la réduction des dépenses d'énergie et confort à l'usager : installation d'isolants thermique sur les réseaux de chauffage, et remplacement d'éclairages fluorescents par des appareils à technologie LED.

En collaboration avec la Direction Sécurité et Prévention, l'accueil de 3 jeunes condamnés via le dispositif de Travaux d'Intérêt Général a été assuré en 2018, totalisant 175 heures en divers petits travaux d'entretien du site. De même, 2 Jobs d'Eté ont été accueillis pour des travaux de peinture, nettoyage et de désherbage.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**970 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**736 k€**

# CHRD

## Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

### Le contexte

L'année 2018 a été marquée par la célébration du centenaire de la Grande guerre, fin du cycle mémoriel engagé en 2014. A Lyon, le choix a été fait de mettre l'accent sur la notion de paix à travers une programmation convergente dans différentes institutions culturelles.

Le musée a par ailleurs poursuivi son travail en faveur de l'élargissement des publics par des actions diverses :

- Offres nocturnes,
- Visites commentées chaque week-end,
- Renforcement des actions en direction des enfants (hors temps scolaires) avec des animations les mercredis et durant les vacances scolaires,
- Attention particulière accordée aux publics empêchés avec notamment une offre régulière de visite en Langue des signes française (LSF) et en direction des adhérents de Culture pour tous.

### Les chiffres clés

- 2018 : **60 772** visiteurs (contre **64 437** en 2017),
- Le centre de documentation a accueilli en 2018, **631** visiteurs et a reçu **22** dons d'archives.

### Actions menées en 2018

#### Expositions temporaires

« Les Jours Sans », avril 2017-février 2018

Ce projet sur l'alimentation en temps de guerre conçu comme le pendant de l'exposition Pour vous, Mesdames !, qui explorait tout un pan de la vie quotidienne des Français à travers l'étude de la mode a permis d'explorer et d'analyser les effets réels et symboliques de la privation de nourriture dans une société où l'on manque progressivement de tout. Les processus de ravitaillement, la mise en place de mesures réglementaires et leur détournement, l'apparition de nouveaux aliments, le développement des sciences de la nutrition, la notion de « famine lente », le rapport au corps dans cette période ont été les thèmes abordés.

« Génération 40 », 15 novembre 2018 - 26 mai 2019

A travers la présentation d'objets et documents issus de ses propres collections, dont de nombreux témoignages audiovisuels, le CHRD a dressé un portrait collectif de la jeunesse des années de guerre dans sa profonde diversité mais aussi dans ses aspirations communes qui pour beaucoup résonnent avec celles des adolescents d'aujourd'hui. Encadrés par des organisations datant de l'avant-guerre, soumis à la dangereuse sollicitude du gouvernement de Vichy et de l'occupant, les jeunes seront cependant nombreux à s'engager dans différentes formes de résistance et parfois à payer de leur vie la défense de leurs idéaux. Ils subissent également, comme les adultes, pénuries de toutes natures et bouleversements de leur vie quotidienne. Ainsi à la Libération, c'est bien un nouveau groupe social à part entière qui émerge et deviendra progressivement vecteur d'une culture spécifique.

#### Autres actions

L'année 2018 a permis de renforcer l'amélioration de la qualité des visites à l'attention du public groupes (qui représente environ 40 % du public), notamment en favorisant la médiation directe (visite commentée, atelier...). En 2017-2018, 54 % du public groupe a bénéficié d'une action de médiation directe). A été proposée une offre multiple et adaptée aux besoins et attentes des différents types de publics : création de visites thématiques, d'ateliers et développement des parcours urbains en portant attention aux publics spécifiques : ALAE (jeunes enfants sur temps périscolaires), publics handicapés, publics Charte de coopération culturelle...

On enregistre également :

- La mise en oeuvre du projet de l'inventaire des collections grâce à l'acquisition d'un logiciel libre (Collective Access) et à la numérisation du fonds de témoignages audiovisuels, menée avec l'INA depuis l'été 2017,
- L'enrichissement des collections, liées à la période de la Seconde Guerre mondiale, s'appuyant sur des dons gracieux consentis en faveur du musée ou des achats ponctuels en salles des ventes (affiches pour 2018),
- La restauration et conditionnement de sa collection d'affiches, restauration des carnets et cahiers de l'Amicale lyonnaise des prisonniers de guerre de Rawa-Ruska, ainsi que d'un jeu de tirages argentiques des témoins du CHRD par Frédéric Bellay,
- L'aménagement d'une nouvelle réserve par réquisition d'une salle pédagogique,
- La poursuite des opérations de numérisation des collections.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**343 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**229 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**21,6**

# Opéra de Lyon

## Le contexte

Inscrit dans un réseau national et international de collaborations artistiques et culturelles, l'Opéra national de Lyon est un pôle de création, de production et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical. Se situant parmi les grands théâtres d'opéra français et internationaux, il bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996 du label d'Opéra national accordé par le ministère de la Culture.

Une convention d'objectifs a été signée pour les années 2016 à 2018 avec ses quatre partenaires publics (Etat, Ville de Lyon, Métropole, Région).

L'Opéra de Lyon exerce ses missions d'excellence artistique avec une exigence d'ouverture et de diversité, tant des publics accueillis que des répertoires abordés.

## Les chiffres clés

- 216000 spectateurs pour l'ensemble de la saison,
- 349 postes au total,
- Mise à disposition du personnel de la Ville (chiffres 2017): 10 M€,
- Contribution des financeurs publics: environ 29,4 M€,
- Recettes propres: 9 M€ environ, soit 23,6% du budget,
- Loyer versé à la Ville pour l'occupation du Grand Théâtre: 798 843 € HT.

## Actions menées en 2018

Honoré par les deux prix prestigieux qui lui ont été décernés en 2017, l'Opéra de Lyon a placé au cœur des œuvres de la saison 2017-2018 des histoires de guerre, de pouvoir et d'oppression. En mettant en scène les grands thèmes qui fondent la condition humaine, l'Opéra démontre sa capacité à déchiffrer, à donner à voir le monde d'hier et d'aujourd'hui.

Le festival annuel, dirigé par Daniele Rustioni, jeune chef italien et chef principal de l'Opéra de Lyon, a rendu un hommage au compositeur Verdi. Le festival a bénéficié d'une couverture médiatique très importante.

La programmation, comprenant de nombreuses coproductions internationales, a également proposé des grands titres du répertoire: *La Cenerentola* de Rossini; *Don Giovanni* de Mozart (en vidéo-transmission dans 14 villes).

La série de spectacles intitulés «*Les Spectacles de poche*» (formats courts et accessibles à tous) a été renouvelée.

La saison 2017-2018 a aussi été marquée par le lancement d'Opéra Underground. Un nouveau programme avec des musiques venues de tous bords à explorer à l'Amphithéâtre, en Grande Salle, aux Muses et lors du Festival du Péristyle.

Pour la danse, la programmation 2017-2018 proposait un répertoire éclectique, avec des créations et des reprises de pièces, signées par de jeunes chorégraphes et de grands noms de la danse contemporaine. Jiri Kylian a poursuivi son parcours avec le *Ballet de l'Opéra* en tant qu'artiste associé.

Les concerts n'ont pas été en reste, avec une programmation symphonique qui a varié les tempos, des récitals et des concerts de musique de chambre nichés au sommet de l'Opéra.

Avec la volonté de s'adresser à tous, l'Opéra de Lyon a réalisé un important travail d'éducation artistique et d'action culturelle auprès de publics variés en coopération avec plus de 250 structures partenaires.

L'Opéra met également en œuvre tout au long de la saison des actions de médiation des œuvres (gratuites) et d'ouverture avec en point d'orgue ses journées portes ouvertes qui permettent aux spectateurs (près de 17500 en 2018) d'accéder aux coulisses de l'Opéra, de découvrir et de s'initier aux plaisirs de la musique et de la danse.

Egalement, chaque saison 3000 jeunes assistent à des spectacles dans le cadre du dispositif Lycéens et Apprentis à l'Opéra de la région Auvergne-Rhône Alpes. Enfin, l'année 2018 a marqué l'instauration par les ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale d'un Pôle de ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle Opéra / expressions vocales, dont la coordination est confiée à l'Opéra de Lyon.

L'Opéra de Lyon est partenaire des institutions culturelles de proximité. Il sort ainsi de ses murs à Lyon, dans la Métropole et la Région, aussi bien dans le cadre de sa programmation lyrique que chorégraphique (*Le journal d'un disparu* de Leos Janacek, au TNP Villeurbanne, *L'Histoire du soldat* de Stravinsky et *le Ballet de l'Opéra* avec une soirée mixte au Radiant-Bellevue de Caluire...).

Il s'aventure aussi au-delà du territoire local grâce à son activité de tournées (lyrique, chorégraphique et concerts) en France et à l'étranger (Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Oman...).

L'activité audiovisuelle contribue elle aussi au rayonnement de l'institution en France et à l'étranger et à l'élargissement de son audience. La saison 2017-2018 compte notamment 4 opéras diffusés sur Radio France, 5 télédiffusions, et la publication d'un album avec l'Orchestre de l'Opéra de Lyon sous la direction de Pierre Bleuse. L'Orchestre a été mis à l'honneur lors de la 25<sup>e</sup> édition des Victoires de la Musique Classique retransmise en direct sur France 3 et France Musique en février 2018.

BUDGET TOTAL  
OPÉRA DE LYON

**38 M€**

SUBVENTION  
VILLE DE LYON

**7 521 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN\*

**211,7**

\*MIS À DISPOSITION  
PAR LA VILLE DE LYON

7

Petite  
Enfance



# Petite enfance

## Le contexte

2018 est marquée par la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre l'Etat et la CNAF, qui décline opérationnellement les orientations de la politique familiale. L'impact sur le développement de chaque domaine d'intervention, sera précisé dans les mois à venir.

Toutefois, les grands axes annoncés concernent la réduction des inégalités dès le plus jeune âge, le soutien aux publics fragile est réaffirmé au travers de la création des bonus mixité et handicap.

Dans cet esprit, l'action municipale en direction des jeunes enfants et de leurs familles a conservé son ambition en faveur de la qualité d'accueil et de l'accompagnement des publics et des professionnels au travers des projets structurants. Il s'agit de continuer à répondre aux défis d'une ville attractive comme Lyon. Pour adapter de manière pertinente l'offre proposée, les outils de pilotage permettant une analyse fine des territoires ont été renforcés.

## Les chiffres clés

- 1 945 places en gestion municipale (52 établissements),
- 2 950 places en gestion associative subventionnée (105 établissements),
- 1 693 places en gestion privée,
- 18 RAM,
- 9 LAEP,
- 4 ludothèques.

## Actions menées en 2018

### Entretien des équipements

L'année 2018 a permis de rénover des locaux pour une amélioration de la qualité d'accueil et des conditions de travail des professionnels, dans les structures municipales et associatives : les Petits Thou, Farandole (1<sup>er</sup>), Hénon, Saint Bernard (4<sup>e</sup>), Créqui (6<sup>e</sup>), St Lazare (7<sup>e</sup>), Viviani (8<sup>e</sup>), Saint Rambert (9<sup>e</sup>).

Une attention particulière a été portée sur la santé des tout-petits avec la mise en place de brasseurs d'airs, de films UV, de climatiseurs mobiles permettant autant que possible une continuité d'accueil durant les fortes chaleurs.

### Gestion de l'activité et des services (16 951 k€ de dépenses)

Les dépenses pour la gestion des structures municipales (139 k€) concernent exclusivement les actions transversales et représentent le fonctionnement des 2 Services d'Accueil Familial (SAF), les travaux menés sur l'optimisation de l'organisation des structures, l'achat des vêtements de travail et le fonctionnement des EAJE ouverts en août.

Les budgets d'exploitation des 52 EAJE municipaux (1,8 M€) sont portés par les 9 mairies d'arrondissements. La masse salariale dépend du service central (29 M€).

La part la plus importantes du budget (16 812 k€) est destinée au soutien de 114 structures associatives actives dans le domaine de la petite enfance : EAJE, RAM, LAEP... Cette année, l'ouverture du LAEP Laënnec Mermoz renforce l'accompagnement à la parentalité dans le 8<sup>e</sup>.

L'augmentation du taux de financement de la CAF (COG 2014-2017) a assuré un meilleur équilibre du modèle économique de ces structures et les dialogues de gestion ont favorisé un ajustement adapté des soutiens nécessaires.

Les dépenses des 21 équipements gérés par les centres sociaux ou maisons de l'enfance sont dans le budget de la Direction du Développement Territorial.

### Actions transversales

2018 a permis de renforcer la dynamique nationale au travers des réseaux tels que l'AMF et le RFVE. Lyon a ainsi participé à l'élaboration d'un VadeMecum sur la transparence pour l'attribution des places en crèches.

Cela a également été l'occasion de :

- Créer une synergie autour des crèches parentales se traduisant par la co-conception d'un document de communication,
- Travailler la valorisation de l'accueil individuel au travers de rencontres avec les gestionnaires des RAM et du lancement d'un appel à idées sur les évolutions de ce type de dispositif. La Ville s'est saisie de la semaine des assistant.es maternel portée par la Métropole pour recenser et mettre en lumière l'ensemble des initiatives du territoire. Elle a sensibilisé les assistantes maternelles du SAF municipal aux enjeux d'une forme de neutralité bienveillante à l'égard des jeunes enfants dans leurs pratiques à domicile,
- Prendre de la hauteur sur les pratiques professionnelles lors des Biennales de l'Enfance en choisissant le thème de l'observation comme outil incontournable dans la prise en charge adaptée du jeune enfant et l'accompagnement à la parentalité,
- Renforcer les PAIPE des 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements dans le cadre de l'accompagnement du parcours du parent.

### Recettes

La politique petite enfance est financée à la fois par les participations des parents et l'appui de la CAF, soient 26 968 k€ de recettes :

- 4 967 k€ de participations parentales perçues pour les équipements municipaux gérés en régie,
- 12 154 k€ de Prestation de Service Unique (PSU) versée par la CAF,
- 9 770 k€ de Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ), versée par la CAF aux 147 structures en gestion municipale et associative inscrites au CEJ,
- 78 k€ grâce aux appels à projet pour des dispositifs spécifiques : projet de classe passerelle, soutien au projet Parler Bambin, projet de rééquilibrage territorial du 8<sup>e</sup> arrondissement, livret de valorisation de l'accueil individuel.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**16 960 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**26 968 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**807,9**

■ ■ 8

Éducation



# Éducation

## Le contexte

Le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire à Lyon (38011 en sept 2018) est en augmentation de 0,56 % par rapport à 2017. 2018 est une année de transition entre deux organisations, largement concertée avec le monde éducatif et les familles:

- Jusqu'en septembre 2018, des temps de classe sur 3 jours pleins et deux demi-journées; des activités périscolaires le vendredi après-midi.
- A partir de septembre 2018, des temps de classes sur 4 jours; des activités périscolaires en fin d'après-midi et le mercredi matin. L'accueil du matin a été généralisé et la pause méridienne organisée en accueil de loisirs a été augmenté d'un quart d'heure.

Le développement des activités périscolaires traduit la volonté de la Ville de répondre aux besoins des familles et des enfants par une offre de qualité.

## Les chiffres clés

### Effectifs rentrée 2018

- Ecoles publiques **38011** élèves (**37800** en 2017),
- Ecoles privées **8293** élèves résidant à Lyon (**8175** en 2017).

### Restauration scolaire:

- **28000** repas servis / jour
- Prix d'achat du repas: **2,76 €**
- **40%** de produits bio.

### Nombre d'inscrits:

- Accueil du Matin: **9000**,
- Après La Classe: **11000**,
- Fin d'Aprèm': **2500**,
- Les Ateliers du Mercredi Matin: **6500**.

## Actions menées en 2018

### Environnement scolaire

Ce programme (1/3 des dépenses de fonctionnement du secteur) comprend le fonctionnement des écoles primaires publiques, tant du point de vue de l'entretien et de la maintenance des équipements que de celui des moyens pédagogiques mis à disposition (livres scolaires et de BCD, fournitures, transports, ...). Il comprend également les dotations réglementaires aux écoles privées.

Pour les écoles publiques, les enveloppes de crédits et subventions par école sont calculées sur la base de forfaits par élève fixés par délibération annuelle et dont le montant a été reconduit en 2018.

Pour les écoles privées, le calcul des dotations est adossé au nombre d'élèves lyonnais par le biais d'un forfait élève de 571,50 € en maternelle et de 625,50 € en élémentaire, montants également stables en 2018.

### Projet éducatif

La mise en œuvre de ce programme (1/5 des dépenses de fonctionnement du secteur) se traduit par le financement d'activités et de projets qui se déroulent sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire en référence aux axes et priorités du Projet Educatif de Territoire. Il s'agit par exemple du soutien aux classes de découverte, aux animations des bibliothèques-centres de documentation des écoles, aux actions d'éducation artistique et culturelle, mais ce programme comprend aussi le financement d'accueils avant/après la classe, études surveillées, aides aux devoirs, ... Le renforcement de l'offre périscolaire à partir de septembre 2018 se traduit par un fléchage de crédits dévolus au projet éducatif vers les temps périscolaires. Le montant de ces crédits est calculé sur la base de forfait/enfant fréquentant les différentes activités.

Il comprend en outre le Programme de Réussite Educative et diverses opérations comme le soutien à des initiatives particulières en faveur des droits de l'enfant.

NB: les subventions associées aux accueils de loisirs associatifs sont incluses dans le budget de la Direction du Développement Territorial, et

une partie de la masse salariale des animateurs municipaux, correspondant à environ 426 agents (Directeurs d'Accueil de Loisirs et Animateurs) en contrat annualisé, est incluse dans le budget de la DGRH.

Le budget de la direction de la direction de l'éducation intègre quant à lui le financement de vacations assurant des remplacements ponctuels ou apportant leur concours à la surveillance de restaurant, aux garderies et études... Ces vacations concernent plus de 1300 personnes.

### Restauration scolaire

Ce programme (1/2 des dépenses de fonctionnement du secteur) correspond à l'organisation de la restauration scolaire depuis l'achat des repas jusqu'à leur distribution dans les restaurants scolaires en incluant les dépenses de fonctionnement de la cuisine centrale municipale et la surveillance des élèves durant la pause méridienne (voir paragraphe ci-dessus pour les vacations).

En 2018, la fréquentation de la restauration scolaire hors grève progresse de +2,0% en 2018 par rapport à 2017. Cette progression est principalement portée par les derniers mois de l'année, en lien avec l'allongement de la durée de la Pause Méridienne et le retour à une journée d'école complète le vendredi, mis en œuvre dans le cadre de la nouvelle organisation des temps périscolaires.

Le pic de repas servis s'établit à 27 867, comparable au pic constaté en 2017.

La rentrée 2018 a été marquée par le développement du bio dans les menus (40% de produits bio, contre 32% les années précédentes).

### Prévention santé enfant

Ce programme, pleinement intégré aux missions de la direction de l'éducation, correspond principalement au financement d'actions de prévention, de sensibilisation au handicap et de soutien technique aux équipes médico-sociales scolaires (ex. analyse de la pratique professionnelle).

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT\*

**28 116 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**25 557 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**1 694,2**

\*DONT 5,9 M€ DE MASSE SALARIALE

■ ■ 9

Sports



# Sports

## Le contexte

La direction des Sports a maintenu en 2018 son engagement dans la mise en œuvre d'actions permettant le développement de la pratique sportive, pour l'ensemble des usagers, scolaires, clubs, et associations.

Elle a assuré la mise à disposition de plus de 300 équipements et sites, 7 jours sur 7, de 8h à 22h, en saison sportive, et en période estivale, sur tous les champs de la pratique sportive : loisir, amateur, professionnelle, d'élite, également dans le cadre d'animations ou d'actions éducatives.

L'année 2018 a été marquée par des ouvertures ou rénovations d'établissements, tels que le réaménagement et l'extension des vestiaires du Stade Marc Vivien Foe, la rénovation du terrain de football du Stade Edgar Quinet en gazon synthétique, la tenue d'événements au sein d'équipements, et par le déploiement de nouveaux parcours de santé de l'application « enfom@Lyon ».

## Les chiffres clés

- **400 000** heures d'entraînements sportifs attribuées à + de **450** clubs et sections sportives et **150** établissements scolaires.
- **10 000** enfants ont bénéficié d'un enseignement de la natation
- **4 500 000** entrées dont **932 000** dans les piscines, **(275 000)** l'été, et **238 000** dans les patinoires.

## Actions menées en 2018

### Exploitation des équipements sportifs

La direction des Sports a la charge d'exploiter : 50 gymnases, 40 salles spécialisées, 35 terrains de foot, rugby, 160 terrains de proximité, 10 piscines, 2 patinoires, le Palais des Sports, la Halle Diagana. L'enquête satisfaction 2018, menée auprès des associations sportives et des établissements scolaires, en matière d'accueil, hygiène, entretien, et sécurité, a révélé un taux de satisfaction globale proche de 80%.

En 2018, avec la mise en œuvre des nouveaux temps scolaires et le retour à la semaine de 4 jours, la direction des Sports a adapté son organisation à destination des usagers, scolaires, et clubs.

### Piscines et patinoires

Les opérations d'animations événementielles en piscines, telles que « les 6 heures de Vaise », ou les soirées thématiques en patinoires, se sont poursuivies. Diverses compétitions et meetings de natation ont été accueillis à la Piscine de Vaise, tandis que le Centre Nautique Tony Bertrand (CNTB) recevait l'Open d'Apnée, les « mini-sonores », et proposait des nocturnes durant la Fête des Lumières.

Les piscines d'été ont enregistré des records de fréquentations, avec plus de 44 000 entrées supplémentaires, soit une progression des recettes globales pour l'ensemble des piscines de 175 k€.

En janvier et février, la crue du Rhône a occasionné d'importants dégâts au CNTB entraînant une fermeture de 27 jours.

### Salles et stades

En mai 2018, le tournoi de tennis ATP 250 « Open Parc » sur terre battue, organisé par la société « Open Parc » au Parc de la Tête d'Or, a accueilli plus de 35 000 spectateurs, et apporté des retombées médiatiques significatives pour la Ville.

Le Palais des Sports a accueilli de multiples événements, dont le championnat d'Europe de roller (4 000 spectateurs) et la Finale du top 12 de gymnastique.

A la Halle Diagana s'est tenu le Championnat de France des épreuves combinées de marche en salle, et au gymnase Mado Bonnet, les matches de coupe d'Europe de basket féminin disputés par Lyon ASVEL Féminin.

Le Centre Technique des Sports a planifié à ce titre 1 700 interventions sur l'année : contrôles de 1 000 buts de football, basket-ball, handball et rugby, 70 modules de skates, murs d'escalade, 600 ancrages d'agres de gymnastique, et appareils de musculation.

### Clubs sportifs

La Ville a apporté un soutien financier à plus de 200 clubs sportifs pour 4,9 M€ soit :

- Associations sportives amateur, dont le handisport : 1,3 M€,
- Associations sportives d'élite, dont 17 clubs de haut niveau conventionnés, et 18 sportifs de haut niveau individuels soutenus pour la préparation des JO de Tokyo : 1,7 M€,
- Sport professionnel : Olympique Lyonnais, LOU Rugby, ASUL Lyon Volley-Ball, Lyon Hockey Club les lions, Lyon ASVEL Féminin : 1,8 M€,
- Lions du Sport (attribués sur proposition des arrondissements) : 36 k€,
- Manifestations sportives de proximité : 45 k€.

### Animation autour du sport

- Des interventions sportives éducatives en temps scolaire, sur la base du projet d'école, dont l'action « vélo » sensibilisant au mode de déplacement doux,
- Les accueils de loisirs « Divertisport », ouverts durant les vacances scolaires, permettent aux enfants de découvrir différents sports (plus de 2 800 enfants),
- Des interventions sont organisées au niveau du temps périscolaire le mercredi matin, sous forme de cycles thématiques (activités nautiques, motricité pour les maternelles),
- « enfom@Lyon » : application gratuite pour smartphone. Depuis 2017, on dénombre 28 000 téléchargements et 70 000 ouvertures de l'application. Le dispositif poursuivra son déploiement jusqu'en 2020 pour mailler tout le territoire.
- La 4<sup>e</sup> édition du « raid famille », dénommé « Relyon-nous » s'est déroulé le 10 juin. Cet événement a rassemblé 5 000 personnes.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**7 561 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**5 389 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**434,2**

# Événements et animations

## Le contexte

Le programme « Événements sportifs » correspond au soutien accordé à l'ensemble des événements sportifs organisés sur le territoire lyonnais, qui participent à la promotion du sport dans la ville et au rayonnement de la ville au plan national et international.

L'ensemble des événements soutenus ont ainsi vocation à être accessibles à tout niveau et tout public.

## Les chiffres clés

- Soirée des Lions du Sport: **1 000** personnes invitées, **11** nommés, **3** sportifs récompensés, **1** trophée coup de cœur,
- Tournoi de tennis Open Sopra Steria: **30** joueurs, **22 500** visiteurs,
- Euro Roller Hockey: **11** équipes internationales, **1 500** spectateurs,
- Tournois boulistes de Pentecôte: **6 380** compétiteurs,
- Trophée des Clos Boulistes: **24** clos boulistes,
- Trophée Béraudier: **600** spectateurs,
- Nordic Walkin Lyon: **2 200** participants et **3 036** visiteurs,
- Open Sport Lyon: **5 000** participants,
- Boucle d'Or: **1 500** visiteurs.

## Actions menées en 2018

### Subventions et participation à l'organisation de manifestations sportives

La Ville de Lyon apporte son soutien dans les thèmes suivants:

- Sports boules: le tournoi de Pentecôte de boules, les trophées des clos boulistes, le trophée Béraudier,
- Cyclisme: les Boucles d'Or et compétitions sur piste du Pignon Fixe organisées au Vélodrome,
- Courses à pied hors stade: Run in Lyon (28 147 coureurs au départ sur les 4 courses: 10 kms, 21 kms, 42 kms, 42 kms relais à 3), Lyon Urban Trail (7 937 participants), SaintÉLyon (17 000 participants), Lyon Urban Trail by night (6 000 coureurs), Ultra Boucle de la Sarra (438 participants),
- Disciplines émergentes liées au développement des sports urbains: Lugdunum Roller Contest (900 participants), Lyon Free Bike (6 700 participants), BMX Street Station (1 500 spectateurs),
- Disciplines permettant le rayonnement national et international de la ville: Tournoi de tennis Open Sopra Steria, Championnat de France D2 de tir à l'arc,
- Événements sur les fleuves: Lyon Kayak (2 500 participants), Traversée de Lyon à la nage avec palmes, Baby ski nautique,
- Sport et culture: Arts of dance,
- Sensibilisation à la pratique sportive: Open Sport Lyon,
- Sport, santé: NordicWalk'in Lyon, Cap Form' Senior.

### Événements sportifs organisés par la Ville de Lyon

La Ville de Lyon organise les événements sportifs suivants:

- Soirée de remise des trophées des Lions du Sport: soirée de gala permettant de récompenser les 3 meilleurs sportifs de l'année écoulée et de mettre à l'honneur le monde sportif lyonnais,
- Re Lyon Nous: 4<sup>e</sup> édition, événement gratuit proposant aux participants de parcourir la ville en alliant activités ludiques, sportives et culturelles en équipe dans différents lieux emblématiques. Il s'agit également pour les participants de résoudre une énigme qui constitue le fil conducteur de cette journée, dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans aucune obligation de performance et de classement.

### Événement exceptionnel

Euro Roller Hockey.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**454 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**110 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**10,4**

**10**

**Solidarités**



# Action sociale

## Le contexte

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en œuvre la politique sociale municipale sur le territoire lyonnais ; il est un établissement public rattaché à la commune.

Ses missions sont de deux ordres :

- Des missions qui relèvent de l'obligation légale (politique de prévention et de développement social),
- Des missions spécifiques lui ont été confiées par la majorité municipale : gestion de 16 foyers-logements et 4 EHPAD pour personnes âgées, animation en faveur des seniors, veille et suivi des publics spécifiques, cellule de prise en charge des personnes sinistrées.

## Les chiffres clés

- Solidarités : **1 425 k€** (dont **6 k€** cotisations),
- Personnes âgées : **429 k€**, (dont **2,4 k€** cotisations),
- Soutien au CCAS : **11 390 k€** (Subvention équilibre + Taxe sur les spectacles + FAJ).

## Actions menées en 2018

### Aides à la Famille et à la Personne

En 2018, la Ville a versé au C.C.A.S. une subvention de 37 500 €, afin d'abonder le Fonds d'Aide aux Jeunes, et elle a subventionné des associations d'aides ménagères (pour un montant de 122 900 €), et des associations de foyers restaurants (173 250 € versés) dans le cadre de ses actions en faveur des personnes âgées.

### Développement des initiatives locales

Une enveloppe de subventions gérée via le secteur « personnes âgées », est destinée au financement des acteurs associatifs dans le cadre du développement des réseaux gérontologiques (54 250 €). Elle intervient en complément du soutien aux associations lyonnaises, dont les associations de résidents dans les structures d'hébergement pour personnes âgées, afin de leur permettre d'organiser des animations ou des spectacles tout au long de l'année (72 850 €).

### Accès aux loisirs

Une enveloppe de subventions est destinée à soutenir les associations qui proposent des activités (visites, excursions) aux personnes âgées durant la période estivale (3 900 €).

### Aides aux structures sociales

L'enveloppe « F.I.A.S. » (Fonds d'intervention pour l'Action Sociale) permet d'attribuer des subventions aux associations dont l'objet social est d'apporter un soutien aux personnes en grande difficulté présentes sur le territoire lyonnais, pour des actions conduites tout au long de l'exercice.

Celles-ci correspondent aux différents champs d'intervention d'action sociale en direction de divers publics (SDF, familles en difficulté, personnes seules, etc.).

Le crédit consommé s'élève à : 791 480 €.

### Veille sociale

Ce programme regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des opérations réalisées dans le cadre de la Veille sociale :

- Le montant total de l'enveloppe « Veille sociale renforcée » correspondant au financement par la Ville de Lyon d'actions spécifiques conduites notamment durant la période hivernale, a été transféré pour un montant de 160 000 € vers l'enveloppe « FIAS » et 15 000 € vers l'enveloppe « Aide Alimentaire », et 15 000 € vers l'enveloppe « Accueil de Jour »,
- L'enveloppe « Accueil de jour » permet de financer les structures dont l'activité principale est l'accueil et l'orientation de personnes sans résidence stable, afin de leur fournir des services de base : collations, douches, vestiaire, lavage du linge etc. : 386 740 €,
- L'enveloppe « Opération été » est destinée au financement d'actions spécifiques et estivales au bénéfice de personnes en situation précaire 19 000 €,
- L'enveloppe « Santé SDF » soutien les associations dispensant une action dans le domaine de la santé, auprès de personnes en situation de grande précarité 37 000 €,
- L'enveloppe « Aide alimentaire » concerne les subventions allouées par la Ville de Lyon aux associations intervenant dans ce domaine : 184 905 €.

### Participation de la Ville de Lyon au CCAS

La Ville de Lyon apporte son soutien à son Centre Communal d'Action Sociale par le biais de subventions : la première dite d'équilibre s'est élevée à 11 020 000 € ; la seconde correspond à la compensation du non versement de la taxe sur les spectacles pour 332 356 €.

Le CCAS prend en charge directement la rémunération de ses agents.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**13 245 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**0 k€**

# Développement territorial

## Le contexte

Le contexte s'est caractérisé par :

- Mise en œuvre des nouvelles modalités d'organisation des activités périscolaires, la grande majorité des associations locales d'éducation populaire assurant plus de la moitié de cette offre de loisirs éducatifs dans le cadre de leur partenariat avec la Ville de Lyon et en cohérence avec leurs projets associatifs,
- Mise en œuvre du protocole de préfiguration du nouveau programme de renouvellement urbain concernant la Duchère (Château/Sauvegarde) 9<sup>e</sup>, ainsi que Mermoz-Sud et Langlet-Santy (8<sup>e</sup>).

## Les chiffres clés

- Accompagnement de : **15** centres sociaux, **11** MJC, **8** maisons de l'enfance et plusieurs structures assimilées (Arche de Noé, association Com'Expression, Ka Fête ô Mômes, Fédération Léo Lagrange et Centre Pierre Valdo),
- Soutien aux initiatives associatives : **400** associations subventionnées, **800** actions bénéficiant à plus de **8000** personnes,
- Ateliers santé-ville : **6** ateliers mis en place, **19** groupes ou commissions de travail, une vingtaine d'associations et structures partenaires, **148000** personnes bénéficiaires,
- **250** jeunes qui participent aux « chantiers jeunes ».

## Actions menées en 2018

### Politique de la ville

- Mise en œuvre du contrat de ville 2015/2020 et des projets territoriaux de développement global avec un renforcement des démarches participatives dans le cadre notamment des conseils citoyens,
- Poursuite des travaux de bilan/évaluation d'étape de la politique de la ville,
- Renforcement des actions articulant développement économique et emploi.

### Egalité et droits des citoyens

- Renforcement de l'articulation avec les politiques publiques en matière de cohésion sociale, d'emploi et d'insertion professionnelle, d'éducation et d'animation socio-éducative, d'habitat, de santé, de sécurité/prévention et d'action culturelle,
- Accompagnement de la mise en œuvre du plan d'action égalité femmes hommes dans le cadre de la charte européenne signée par la Ville de Lyon.

### Jeunesse

Lancement du projet « ressources numériques et accès aux droits » proposé dans le cadre de la programmation ITI-FEDER.

### Vie associative

- Bilan d'étape des conventions-cadres 2015/2020 signées avec les centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance, dans le contexte de fortes contraintes sur les finances publiques et de désengagement de certaines collectivités publiques,
- Accompagnement de la Maison Pour Tous-Salle des Rancy pendant la durée des travaux d'agrandissement et de restructuration partielle des locaux,
- Accompagnement des maisons de l'enfance dont les subventions de fonctionnement général ont été calculées pour tenir compte des réserves financières importantes que certaines d'entre elles ont réalisées ces dernières années, et plus globalement accompagnement de ces associations pour les rapprocher progressivement de la fédération des centres sociaux et de la fédération des MJC afin d'en conforter le développement et mieux répondre aux besoins sociaux de la Ville de Lyon,
- Renouvellement des forums de la vie associative dans les arrondissements.

### Santé/prévention

- Bilan/évaluation intermédiaire du contrat local de santé 2015/2019 avec l'agence régionale de santé,
- Lancement d'une démarche de valorisation des performances socio-économiques des ateliers santé-ville dans les quartiers prioritaires du contrat de ville 2015/2020.

### Handicap

Ce programme regroupe les crédits permettant d'apporter un soutien aux actions des associations (une cinquantaine de partenaires) ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie quotidienne et d'accès aux droits des personnes handicapées.

### Projet éducatif

Mise en œuvre des nouvelles modalités d'organisation des activités périscolaires, la grande majorité des associations locale d'éducation populaire assurant plus de la moitié de cette nouvelle offre de loisirs éducatifs dans le cadre du PEDT, avec notamment la mise en place d'accueils de loisirs éducatifs après 16h30 à partir de la rentrée scolaire de septembre 2018.

### Prévention/sécurité

- Mise en œuvre de la STSPD de Lyon avec les services partenaires de l'Etat et les bailleurs sociaux,
- Renforcement des actions de médiation sociale mises en œuvre par l'agence lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM),
- Renforcement de la coordination des actions de prévention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en relation avec la Mission locale de Lyon,
- Poursuite de l'accompagnement de la mise en place des zones de sécurité prioritaires (ZSP) à la Duchère et dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Enfin, la Direction a poursuivi son soutien aux associations de jardins collectifs d'habitants et aux associations d'anciens combattants.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**22 443** k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**610** k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN\*

**51,3**

\*CHIFFRE POUR L'ENSEMBLE DE  
LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL

11

**Espaces  
Publics**



# Cimetières

## Le contexte

Après un an de fonctionnement au 01/01/2018, le nouveau service « Pôle décès » a atteint un rythme de production important puisqu'il reprend toutes les déclarations de décès et les démarches funéraires pour les 9 arrondissements. En outre, depuis mai 2018 de nouvelles dispositions légales ont transféré la compétence des rectifications d'actes autrefois gérées par le Procureur vers les communes.

En octobre, un appel d'offre de 350 k€ a été notifié pour la construction de 170 caveaux autonomes dédiés à l'inhumation des personnes isolées et/ou dépourvues de ressources au cimetière de la Guillotière.

Le marché de réfection des allées et circulations des cimetières lyonnais est en cours d'exécution avec des travaux de reprises des enrobées sur les secteurs identifiés comme sensibles. La prestation doit être finalisée pour le second semestre 2019.

## Les chiffres clés

La vente des concessions d'une durée de 15 ans représente environ **43,9%** des recettes facturées.

En volume, les concessions vendues se répartissent entre :

- Achats initiaux : **606** (2017 : **631**),
- Renouvellements : **1321** (2017 : **1436**).

## Actions menées en 2018

Pour la première année de fonctionnement, le Pôle décès avait traité 6801 actes de décès contre 6525 en 2018. Par ailleurs 134 dossiers de personnes isolées et/ou dépourvues de ressources, ont été traités en 2018, en légère baisse avec 145 dossiers traités en 2017. A noter une baisse de la mortalité en 2018 par rapport à 2017 où un pic de mortalité avait été enregistré en début d'année suite à l'épidémie de grippe.

### Concessions, réglementation

Ce programme intègre les dépenses et les recettes relatives à la gestion des concessions et à la réglementation funéraire.

### Gestion des concessions

Le reversement au CCAS et les vacations de police perçues par les entreprises de pompes funèbres ne sont plus inscrites en 2018 au budget de la Ville. Le niveau de crédits de fonctionnement est ramené à 386 k€. Il sera reconduit en 2019, pour la part consacrée à la gestion des concessions. La contribution annuelle versée au syndicat intercommunal PFIAL s'est élevée à 325 k€. Suite à une alerte de son Président militant pour revoir à la hausse la contribution, une étude est conduite avec les Finances, et le PFIAL déléguant et le pôle funéraire public délégataire, sur le prix de revient réel des prestations de fossoyage administratif. Par ailleurs, les recettes de vente de concessions ont été réalisées à hauteur de 85% pour un montant de 1 074 k€.

### Réglementation

Par ailleurs, les recettes liées à la perception des taxes funéraires (convois, inhumations) ont augmenté de 41% pour atteindre 61 k€.

- Depuis le 7 mai 2017, date de transfert de la compétence du Procureur vers les collectivités, le pôle Décès a la charge des rectifications d'erreurs matérielles. Au total 172 rectifications sur les actes ont été effectuées en 2018.

- Les mairies et le pôle Décès sont raccordés à la plateforme COMEDDEC depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, comme l'exige la loi. Cette plateforme permet d'envoyer les actes en dématérialisés aux notaires. Cette obligation de raccordement génère aux communes une dotation de 0.50 cts d'€ par acte.

Les statistiques (nombre d'actes envoyés) sont faites par le SMA depuis l'application Cityweb.

### Gestion des sites

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses courantes pour l'entretien des cimetières, la gestion des déchets, le gardiennage et la maintenance des sites.

### Gestion des déchets

La part consacrée à l'évacuation des déchets a peu variée et s'est élevée à 40 k€ constant. Le volume de déchets évacués de type « assimilés aux ordures ménagères » est quasi stable.

Fin de la prestation location des bacs roulants suite renouvellement du parc en investissement.

### Entretien des cimetières

La dotation relative à l'entretien des sites a diminué suite à la mise en place du pacte Etat collectivité pour la réduction des dépenses de fonctionnement. La part des prestations d'entretien des espaces paysagers (taille de végétaux et désherbage) représente plus de 75% de ces dépenses.

Il a été fait appel également à des entreprises d'insertion pour la réalisation de travaux d'espaces verts pour un montant de 30 k€ sur une enveloppe de 75 k€.

Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux redevances perçues dans le cadre de l'occupation du domaine public, pour un montant de 23 k€.

### Gardiennage

La part consacrée au gardiennage des cimetières en 2018 est constant à 35 k€. Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées de fournitures et nettoyage de vêtements de travail pour environ 24 k€ ainsi que du nettoyage des locaux d'accueil des cimetières.

### Aménagement

Les dépenses liées à l'aménagement des sites et au fonctionnement du pôle technique ont été revue à la hausse en 2018 pour un montant avoisinant les 30 k€.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**600 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**1 556 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**66,6**

# Déplacements urbains

## Le contexte

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre opérationnelle de la décentralisation du stationnement, de la nouvelle politique de stationnement et des transformations des processus pour les usagers.

En parallèle, les projets structurants transversaux dans le domaine des outils de gestion du stationnement ont été réalisés.

## Les chiffres clés

- **1 621** horodateurs en service,
- **39 000** places payantes (pas d'évolution),
- Recettes 12 mois de stationnement sur voirie: **24 358 k€**,
- **1 000** arrêtés de circulation et de stationnement en moyenne.

## Actions menées en 2018

### Promotion des déplacements durables

Ce programme regroupe l'ensemble des actions menées, subventions et cotisations versées aux associations ou à des organismes, sur des thématiques liées aux déplacements, modes doux ou à la sécurité routière dans l'agglomération.

La Ville participe également au financement de navettes TCL, organisées par le SYTRAL, dans des quartiers nécessitant des dessertes spécifiques comme les Penthes de la Croix Rousse, le quartier Saint Rambert. En 2018, cette subvention s'élève à 60 k€ (+ 19% par rapport au CA 2017). Cette forte augmentation est due à l'évolution du périmètre de la ligne S10 du quartier Saint Rambert.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement de ce programme s'élèvent à 82 k€ en 2018 (+ 9% / CA 2017).

### Gestion du stationnement sur voirie

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la gestion du stationnement payant sur voirie, compétence de la Ville, dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police spéciale du Maire. L'ensemble des dépenses de fonctionnement de ce programme s'élèvent à 1 641 k€ en 2018 (- 4% / CA 2017).

Leur majeure partie est consacrée aux coûts d'exploitation du stationnement payant sur voirie (marché LPA) ainsi qu'au financement du système de gestion centralisée des horodateurs. Ces dépenses s'élèvent à 1 421 k€ (- 9,4% / CA 2017) et ont diminué de manière significative compte tenu de l'absence d'opérations de poses/déposes/mises en service d'horodateurs. Cette diminution est suite à la diminution des coûts dans le marché de connectivité des horodateurs.

Les recettes de stationnement payant sur voirie de décembre 2017 à novembre 2018 (12 mois) s'élèvent à 24 358 k€, soit une augmentation de + 47% / + 7 779 k€ par rapport à l'année 2017 (réalisé 16 579 k€). Cette progression forte des recettes de stationnement en 2018 s'explique par la mise en œuvre de la nouvelle politique de stationnement, et la dépenalisation du stationnement permettant l'application de FPS dissuasifs.

### Jalonnement urbain

Les dépenses de fonctionnement qui relèvent de ce programme sont principalement liées à des opérations d'entretien, de réparation et de nettoyage du jalonnement directionnel local.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement de ce programme s'élèvent à 28 k€ en 2018 (- 29% / CA 2017).

Cette diminution significative est la décision de la Ville de Lyon de ne plus s'occuper du jalonnement hôtelier, compte tenu qu'il s'agit d'une compétence de la métropole. La participation financière de la Chambre de l'Industrie Hôtelière au titre de la mise en place, de la maintenance, de l'entretien et de la mise à jour du dispositif de signalisation n'a pas été versée (46 k€ en 2017).

### Plan de déplacement d'administration

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses relatives au stationnement des véhicules de service (abonnements, tickets, chèques et autres moyens de stationnement) dans les parcs de stationnement LPA et PARC OPERA, dans le cadre de deux marchés publics.

Ces dépenses de fonctionnement en 2018 s'élèvent à 225 k€, soit un réalisé en diminution de - 9% par rapport au CA 2017. Depuis 2014, la Ville gère les titres de stationnement de façon de plus en plus rationalisée.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**1 981 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**24 423 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**15,2**

# Cadre de Vie

## Le contexte

L'année 2018 a été marquée par :

- La rationalisation et la modernisation des sanitaires publics (démolition, remplacement ou réfection des plus anciens) pour maintenir le parc lyonnais à environ 170 unités,
- L'évolution de certains sanitaires du parc de la Tête d'Or pour augmenter la capacité d'accueil du public,
- La poursuite du développement de la politique des Contrats Façades Nettes auprès des particuliers et du renforcement des interventions en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune,
- La mise en place de la collecte sélective des papiers / cartons dans de nouveaux bâtiments ville de Lyon (environ 200 sites collectés en 2018),
- La rationalisation des actions d'ouverture / fermeture des parcs et jardins.

## Les chiffres clés

- Nombre de contrats façades nettes : **4351**,
- **13928** demandes d'interventions confiées aux prestataires ou à la régie directe soit **244712 m<sup>2</sup>** traités,
- **200** tonnes de papiers et cartons collectées dans **181** bâtiments municipaux,
- **987300** usagers des **4** toilettes publiques surveillées sur une amplitude horaire de 8h à 20h.

## Actions menées en 2018

### Respect du cadre de vie et propreté urbaine

- Poursuite du développement de la politique des contrats façades nettes auprès des particuliers et renforcement des interventions en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune,
- Consolidation des opérations de détagage renforcées au sein des territoires ciblés en lien avec les mairies d'arrondissement (opérations « bas des pentes », Secteur Sauvegardé, Gabriel Péri),
- Augmentation du nombre de bâtiments qui bénéficient d'une collecte sélective des papiers / carton (Centre de Résistance et de la Déportation),
- Enlèvement de dépôts sauvages et nettoyage d'espaces ville de Lyon.

### Les équipements publics

- Rénovation de 10 sanitaires publics à entretien automatique vieillissants,
- Rénovation du sanitaire « Pelouse des ébats » au parc de la Tête d'Or,
- Pose de sanitaires autonomes sur les berges du Rhône durant la période estivale (mai / septembre),
- Rationalisation des aires canines (suppression des aires pas ou peu utilisées, rénovation de certains aires canines).

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**2 788 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**883 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**19,6**

# Éclairage urbain

## Le contexte

Le tarif éclairage public («tarif bleu») continue d'augmenter régulièrement avec des hausses significatives en 2018 de +2% pour la fourniture d'électricité et de +4,8% pour les taxes.

Régulièrement, la Commission de régulation de l'énergie propose des hausses tarifaires, pour compenser la hausse du prix des marchés de gros et assurer la sécurité de l'approvisionnement par le mécanisme des capacités.

Dans ce contexte et pour limiter l'impact sur le budget de fonctionnement, seul un programme pluriannuel des investissements orienté sur la réduction des consommations d'énergie permet de rétablir une certaine marge de manœuvre. Les opérations d'investissement lancées avec cet objectif, ont commencé à porter leurs fruits sur le terrain, comme en témoigne l'évolution des consommations électriques.

## Les chiffres clés

- 76 832 lampes gérées,
- 496 branchements pour festivités (2017).

### Eclairage fonctionnel :

- Coût de fonctionnement par lampe : **104 €**,
- Dont consommations électricité : **64 €**,
- Coût de revient par habitant : **10,95 €**.

### Plan lumière :

- Coût de fonctionnement par lampe : **31 €**,
- Dont consommations électricité : **17 €**,
- Coût de revient par habitant : **1,37 €**.

## Actions menées en 2018

### Eclairage des terrains de sport

La plupart des terrains de sport extérieurs sont équipés en éclairage. Cela représente 57 stades et 1 414 lampes servant à l'éclairage des aires de jeux et des cheminements d'accès.

### Electrification des marchés alimentaires

Une grande partie des marchés alimentaires est électrifiée. Cela représente 38 sites et 1 247 prises. En 2018, des interventions de maintenance ont eu lieu notamment sur les marchés Tête d'Or et Bellecombe.

### Eclairage public

#### Eclairage fonctionnel

Activité récurrente par définition, l'éclairage fonctionnel contribue à la fois au confort de la vie nocturne, à la sécurité au sens large et représente à ce double titre un enjeu urbain important. Actuellement, le dispositif lyonnais comporte 53 232 lampes installées. Une large part des crédits de fonctionnement est consacrée à l'entretien préventif, comme le changement systématique des lampes.

La technologie led, commence à arriver à maturité. La pertinence de son déploiement est analysée au cas par cas en fonction des projets et notamment lorsqu'il est possible d'avoir une exploitation d'éclairage intelligent (gradation, détection). Les installations avec du matériel led ont été poursuivies en 2018 sur des petites rues, passages et jardins, comme la montée Neyret ou le passage Ypres-Chazière. Ce nouveau matériel fait l'objet d'un suivi approfondi pour en tester sa fiabilité avant de l'étendre progressivement. En 2018, la certification ISO 14001 a été renouvelée pour l'ensemble des services.

#### Plan Lumière

La mise en lumière de notre Ville, notamment au travers de ses éléments patrimoniaux culturels ou naturels principaux contribue également au rayonnement de Lyon. Il est donc nécessaire de consacrer une attention particulière à ce secteur d'équipement.

Actuellement, 22 186 lampes sont installées pour la mise en valeur de la Ville.

En 2018, plusieurs installations ont été remises à niveau en régie: la passerelle de l'île Barbe, la bas-port du quai Gailleton, les fontaines Jacobins, République, Célestins.

Par ailleurs, l'illumination de l'église Saint-Denis a été rénovée.

L'utilisation de diodes électroluminescentes permet de contenir les coûts de fonctionnement.

### Consommations électriques de la DEP

Ce poste qui constitue une part de plus en plus importante du budget de fonctionnement (58%) fait l'objet d'un suivi particulier et d'une politique volontariste afin d'en maîtriser l'évolution.

Les efforts d'investissement ont permis pour la 3<sup>e</sup> année consécutive d'avoir une baisse de la facture énergétique.

Cette année, le tarif bleu a augmenté deux fois, pour une hausse totale de 2% et les taxes ont connu une hausse de 4,8% en début d'année.

Les tarifs jaune et vert sont passés en offre de marchés et ont connu une évolution de leur structure tarifaire (baisse de la partie abonnement et création de nouvelles composantes tarifaires liées à l'utilisation du réseau).

Les objectifs du protocole de Kyoto (-20% par rapport à 1990) ont été atteints dès 2017 avec trois ans en avance.

### Festivités assurées par la DEP

Le nombre de manifestations organisées sur le territoire de la Ville est stable.

Pour la fête des lumières édition 2018, la Direction de l'Eclairage Public a produit une intervention sur le parc de la Tête d'Or. La Direction est aussi sollicitée pour le parcours lumineux traditionnel, le branchement électrique des illuminations et le raccordement des totems, chalets d'information et des panneaux directionnels interactifs.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**6 589 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**130 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**82,1**

# Espaces verts

## Le contexte

Depuis 2005, la Direction des Espaces Verts (DEV) s'est impliquée dans une démarche de gestion environnementale, reconnue par la labellisation ISO 14 001.

La Direction développe également des économies de gestion permanentes grâce à un entretien plus naturaliste, mais aussi par la réduction des intrants (diverses fournitures) et des consommations d'eau et d'énergie.

En 2018, 2,5 hectares d'espaces verts ont été repris en gestion directe.

## Les chiffres clés

- **432** hectares de surfaces en gestion,
- **227** aires de jeux,
- **110** bassins et fontaines et **6** systèmes de brumisation,
- **280** bornes fontaines assurant une distribution d'eau potable,
- Plus de **58 000** arbres gérés sur la Ville,
- **332 500** plantes produites au centre de production horticole,
- Un jardin botanique offrant une collection de plus de **12 700** espèces différentes et détenant **872** plantes extrêmement rares,
- Un jardin zoologique comptant **62** espèces, pour plus de **300** animaux,
- Plus de **2 000 000** de visiteurs dans le Parc de la Tête d'Or par an,
- Plus de **40 000** personnes participant annuellement aux visites et animations pédagogiques.

## Actions menées en 2018

### Événementiel, animations

Ce programme regroupe l'ensemble des activités pédagogiques autour du développement durable et de la biodiversité menées par le service Lyon Nature, ainsi que la réalisation d'expositions.

Des événements tels que les weekends de la conservation, le festival des courges, la participation aux 48H de l'agriculture urbaine, à la fête de la nature, aux « rendez-vous aux jardins », aux plantations citoyennes dans les quartiers, se sont déroulés en 2018. Par ailleurs, l'offre d'animations au sein du jardin Rosa Mir a été enrichie par des visites payantes de groupes.

### Gestion du patrimoine paysager

Ce programme regroupe les activités de maintenance et de gestion des espaces verts (entretien, propreté,...) ainsi que celles des équipements dits « associés » (fontaines, arrosage, jeux, mobilier urbain...).

En 2018, ce sont 2,5 hectares de surfaces nouvelles qui ont été reprises en gestion horticole :

- Rives de Saône secteur Confluence (6 700 m<sup>2</sup>),
- Croix Barret (PUP Gerland) (1 600 m<sup>2</sup>),
- Garibaldi tronçons 1 et 2 (4 200 m<sup>2</sup>),
- Matmut Stadium (13 000 m<sup>2</sup>).

La réflexion sur les niveaux d'entretien (classes de gestion) des espaces verts, engagée depuis 2016, permet de concilier les contraintes budgétaires et le désir légitime des lyonnais à avoir encore plus de nature en ville.

Dans un souci d'amélioration de la performance et de recentrage sur son cœur de métier, la direction des Espaces Verts a poursuivi en 2018 son effort d'optimisation des dépenses de propreté. Les prestations antérieurement effectuées pour le compte des bailleurs/copropriétés sur le secteur de la Duchère ont été arrêtées.

2018 a marqué la fin du chantier de restauration de la fontaine Bartholdi (place des Terreaux), l'ouverture du Parc Zénith sur l'ancien site RVI Feuillat (3<sup>e</sup> arrondissement - 8 000 m<sup>2</sup>) et le réaménagement des 2 aires de jeux principales du parc de la Tête d'Or.

Lyon est détentrice depuis 2017 du label « Ville fleurie 4 fleurs », une 1<sup>ère</sup> en France pour une collectivité de cette envergure. C'est un label global de cadre de vie.

La labellisation « Ecojardins » du parc Clos Layat et de Confluence - parc de Saône, ainsi que de la certification ISO 14001, ont été renouvelées en 2018.

La Direction des Espaces Verts confirme ainsi son action environnementale engagée depuis plus de 17 ans.

### Gestion des collections végétales et animales

Ce programme comprend l'ensemble des activités liées aux jardins zoologique et botanique (gestion des collections animales ou végétales, recherche scientifique et conservation).

Le jardin zoologique héberge aux fins de reproduction des espèces en danger d'extinction. En 2018, il a soutenu la campagne « Silent Forest » qui met en valeur les oiseaux chanteurs des forêts d'Asie du Sud Est, dont le zoo héberge 3 espèces phares menacées. La phase d'études du grand projet « forêts d'Asie », sur le site de l'ancien enclos des éléphants, s'est poursuivie.

Le jardin botanique de Lyon contribue à la conservation des espèces menacées de la flore française. Dans une perspective d'amélioration de ses équipements, une étude de rénovation des petites serres a été initiée en 2018.

### Support

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui à l'activité d'entretien et de gestion des espaces verts, qu'elles soient de nature administratives, horticoles ou techniques.

La production en floriculture du Centre Horticole de Cibeins permet ainsi d'obtenir des plantes annuelles et biennuelles nécessaires au fleurissement d'été, d'automne et de printemps de la Ville, mais aussi des plantes vivaces et les végétaux ligneux pour la rénovation et le remplacement de plantes dans les jardins.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**4 576 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**124 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**355,9**

# Aménagement urbain

## Le contexte

En 2018, la Ville de Lyon a enregistré le dépôt de 2584 logements collectifs neufs, un chiffre un peu en deçà de la moyenne des 10 dernières années.

Le nombre de logements collectifs neufs autorisés en 2018 connaît un net fléchissement (1327, soit 1100 de moins que la moyenne annuelle des 10 dernières années). Seulement 15 % de ces logements sont situés dans des projets urbains.

Ce faible volume de logements autorisés s'explique en partie parce que 2018 est une année qui précède l'entrée en vigueur du futur PLUH. Il s'agit d'une période « d'attente » marquée par une baisse des volumes de dépôts et d'autorisations.

Par ailleurs, 2018 fait suite à une année 2017 qui fut exceptionnelle en termes de nombre de logements collectifs autorisés (3782).

1216 logements sociaux ont été financés à Lyon en 2018.

## Les chiffres clés

- **723** permis de construire déposés,
- **2584** logements collectifs déposés,
- **1327** logements collectifs autorisés,
- **6977** demandes d'autorisations d'occupation du domaine public,
- Taux SRU au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : **21,48 %**.
- **1216** logements sociaux agréés en 2018,
- **57 466** logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Actions menées en 2018

### L'aménagement et le partenariat associatif

#### Les dépenses

Ce financement a permis de soutenir les associations qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme, l'architecture et la ville pour un montant total de 198 k€. Ainsi, une subvention de 175 k€ a notamment été versée à l'agence d'urbanisme pour le développement de l'aire métropolitaine lyonnaise.

### La gestion du droit des sols

#### Les dépenses

- Gestion des autorisations d'urbanisme: il s'agit principalement des dépenses induites par une application informatique de gestion du droit des sols (Cart@ds) mise à disposition de la Ville par la Métropole de Lyon et de la maintenance des classeurs rotatifs, pour un montant total de 30 k€.

- Expertise/conseil: en 2018, le coût des missions d'architecte-conseil, coloriste et paysagiste conseil, s'est élevé à 81 k€. Le Prix de la Jeune Architecture a été attribué à de jeunes architectes pour un montant de 6 k€.

#### Les recettes

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public induites par la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme délivrées et comportant une occupation privative du domaine public, lorsqu'elle est nécessaire à l'organisation des chantiers de construction ou de réhabilitation.

En 2018, ces redevances ont généré une recette de 3789 k€.

### L'habitat parc privé

Conjointement avec la Métropole de Lyon, la Ville poursuit à travers les PIG (Programme d'Intérêt général) une politique de requalification du parc privé. A ce titre, elle cofinance les dispositifs opérationnels destinés à la coordination des actions de réhabilitation. En 2018, ce cofinancement a été de 77 k€.

### L'habitat parc public

- Une participation annuelle a été versée à l'association de gestion du fichier commun de la demande de logement social pour un montant de 7,9 k€,

- Une subvention annuelle de 19 k€ a été versée à l'ALSR, permettant à cette association de soutenir un nouveau contrat de développement qui a pour but de favoriser l'accès au logement locatif privé de personnes à faibles revenus, voire à revenus précaires,

- Une subvention annuelle de 25 k€ a également été versée à l'ALPIL, permettant à cette association d'œuvrer pour favoriser l'accès au logement de tous ceux qui en sont exclus,

- Pour la mise en œuvre d'opérations de renouvellement urbain (Mermoz et la Duchère), une stratégie de relogement et de peuplement est mise en place et a entraîné en 2018 une dépense de 32 k€. Par ailleurs, en 2018, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a financé cette même prestation pour les années 2016 et 2017 à hauteur de 25 k€.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**530 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**3 825 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**63,0**

**12**

**Développement  
économique  
& rayonnement  
international**



# Université, recherche

## Le contexte

En 2018, pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, le Magazine l'Étudiant classe Lyon 1<sup>ère</sup> métropole étudiante de France, des villes où il fait bon étudier, avec 2 atouts majeurs : son attractivité et la qualité des formations proposées, dans un cadre de vie agréable et dynamique, dont bénéficient 155 000 étudiants, dont 20 000 internationaux.

L'Université de Lyon réunit 36 établissements d'enseignement supérieur. L'excellence des formations et la notoriété de la recherche sont des enjeux majeurs du développement économique, social et culturel de Lyon et de son rayonnement international.

Depuis 2016, le partenariat entre la Ville de Lyon et la Métropole pour un service Universitaire commun, optimise les moyens des 2 collectivités dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante.

## Les chiffres clés

- **Maison des Étudiants** : 66 associations,
- **lyoncampus.fr** : 828 visites / jour. 19071 abonnés à la newsletter,
- Subventions à 29 associations étudiantes : 13 associations étudiantes côté VDL pour 14 k€ et 16 côté Métropole (entrant dans la participation VDL) pour 22 k€, 1 à UNIPOP, 1 au CROUS et 1 à l'UDL.

## Actions menées en 2018

### Ville d'accueil et d'intégration citoyenne de l'étudiant

#### Maison des Étudiants

La MDE a accueilli 66 associations en résidence en 2018, dont 18 nouvelles, sur cet espace de co-working de 450 m<sup>2</sup> ouvert du lundi au samedi de 9h à 22h, entièrement rénovée en 2017.

Toute l'année, 962 réservations ont été faites, dont 420 dans la salle événementielle avec 219 ateliers, 45 conférences-débats, 3 expositions, 131 animations dont : concerts, documentaires, formations, cours de danse, langues, photos, couture..., avec un taux d'occupation de 94,4%.

La MDE accueille aussi différents partenaires avec 403 événements ouverts sur l'extérieur : agence nationale du service civique (jury), Alliance française, Crous, Beelys, Anciela, Unicef, Maison de l'Europe...

#### Partenariat Crous et 5e édition du « Forum des Initiatives Étudiantes »

Dans le cadre du partenariat avec le Crous pour le Cycle Annuel des Activités d'Animation de Vie Étudiante, la MDE a accueilli en 2018 le « Tremplin musical », « Soirée Incroyable talent », la soirée « crêpes » et participé à la 5<sup>e</sup> édition du Forum des Initiatives étudiantes qui a eu lieu du 12 au 18 novembre 2018. 36 associations étudiantes et 8 structures extérieures ont participé à cet événement à travers 53 animations pour 2 soirées thématiques.

#### « Commerce ami des étudiants »

Ce projet est lancé en 2018 sur le quartier étudiant du 7<sup>e</sup> arrondissement afin de valoriser le commerce de proximité et inciter à réduire le coût de la vie des étudiants.

#### Pass Culture

Vente de 5000 Pass Culture 2017/2018, avec 10981 places de spectacle et 2869 places de cinéma consommées : un abonnement pluri établissements à 18 € pour 4 places de spectacle dans 60 structures culturelles, dont les festivals « Nuits Sonores » et « Woodstower », et 31 cinémas du GRAC. Il est mis en vente à la MDE, au CRIJ, aux services culturels de Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, l'INSA et le CROUS, soit 7 points de vente, et en prévente avec les BDE et BDA

des Universités. 368 places gratuites de spectacle ont aussi été offertes aux étudiants toute l'année sur le site [www.lyoncampus.fr](http://www.lyoncampus.fr).

En septembre 2018, la saison 2018/2019 s'étend à 66 établissements, dont « Les Nuits de Fourvière » et 31 cinémas du Grac, avec 3 coupons de spectacle vivant et un coupon de cinéma, toujours à 18 €.

#### Nuit des Étudiants du Monde

La 16<sup>e</sup> Nuit des Étudiants du Monde (NEM) le 18 octobre 2018, en partenariat avec la Ville de Villeurbanne a réuni près de 2 200 étudiants internationaux

Plus de 20 associations étudiantes ont animé le village associatif, complété d'un stand Onlylyon avec 1 photomaton, de 2 plates-formes de jeux du monde.

#### Web Lyonicampus.fr

Ce web complet : site, facebook, twitter poursuit son développement, avec la refonte du site en cours :

- Facebook : 11 965 likers en 2018, soit + 37,7 % par rapport à 2017,
- Twitter : 2 380 followers, soit + 15 % par rapport à 2017,
- Site [lyoncampus.fr](http://lyoncampus.fr) (guide/actus/services) : 828 visites/jour et 19 071 abonnés à la newsletter bimensuelle.,
- la page facebook MDE créée en 2016 a 2 380 fans, soit + 68,2 % par rapport à 2017.

#### L'exposition St'Art 2018 « Étudiants et Artistes »

Cette exposition a présenté 15 photos (1x2 m) de spectacle vivant : théâtre, musique, danse et arts plastiques, réalisés par les étudiants. Elle a été accueillie dans 8 lieux de vie étudiante, à travers une exposition itinérante de février à décembre 2018, et un décrochage lors de l'ouverture du studio le 27 février 2019.

#### Ville internationale de formation et de recherche

Le Prix du Jeune Chercheur (3 prix de 5 000 € chacun attribués à des jeunes chercheurs(es) de Lyon pour 15 candidats) a contribué au rayonnement international et à la valorisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

247 k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

# Économie, commerce et artisanat

## Le contexte

Si l'année 2018 présente une progression des dépenses consécutive à un élargissement du périmètre d'interventions, elle affiche, dans le même temps, une croissance des recettes. Par ailleurs, la Ville maintient l'appui aux associations de commerçants.

Les recettes d'occupation du domaine public ont connu, par rapport à l'année 2017, une hausse de +2,9 % (+269 k€).

Le montant des crédits alloués hors Fisac, en hausse de 7,7 % (+88 k€) par rapport à l'année 2017, a été utilisé de façon optimale puisque le taux de consommation des crédits s'établit au-dessus de 98 % proche du résultat de l'année précédente.

## Les chiffres clés

- 3194 terrasses, équipements de commerce, étalages, porte-menu,
- 38 associations de commerçants accompagnées,
- 77 marchés forains,
- 6 fêtes foraines, vogues et cirques,
- 5480 arrêtés.

## Actions menées en 2018

### Animations et événementiel

Les illuminations de fin d'année et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants, sont des événements qui participent au dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité.

La Ville de Lyon apporte son concours à ces opérations populaires, qui permettent de valoriser les quartiers commerçants. Le montant total des subventions attribuées pour le solde de la campagne 2017 et l'avance de la campagne 2018 s'établit à 201 k€, soit +10% par rapport à l'an passé. Cela traduit un engagement fort de la collectivité auprès des 30 associations qui participent au dispositif.

De plus, des subventions à hauteur de 39 k€ ont été versées dans le cadre des actions menées par 13 associations de commerçants durant l'année. Cela concerne des actions inter-arrondissements comme « un chef un marché » portée par l'association M'ton Marché ou, plus généralement, l'organisation d'actions d'animations et de promotion du commerce et de l'artisanat local.

Enfin, la Ville a accompagné la CCI Lyon Métropole dans le cadre de son opération « les Trophées du Commerce » qui a eu lieu le 19 novembre 2018.

### Développement

Les trois conventions FISAC mises en œuvre en 2015 sont arrivées à leur terme le 31 décembre 2018. Sur les secteurs du 4<sup>e</sup>, du 9<sup>e</sup> (Vaise) et du 7<sup>e</sup> (quartier de Gerland), les différentes actions définies par conventions signées avec les partenaires sont terminées.

D'autre part, le soutien aux managements de centre-ville portés par les associations Tendance Presqu'Île et Lyon7 Rive Gauche s'est poursuivi, ainsi que l'appui aux filières de la mode (Village des Créateurs), de la boulangerie (Maison de la Boulangerie) et de la coiffure (Union Départementale des Entreprises de Coiffure du Rhône) pour un montant global de 91 k€.

Le résultat 2018 porte en recette une opération exceptionnelle de 3,3 M€ relative à la résiliation des conventions de concessions des villages d'entreprises avec la SERL.

Par la signature de protocoles de liquidation, la Ville a rendu à la SERL la propriété des villages d'entreprises situés dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements avec engagement de cette dernière de maintenir la vocation de ces sites consacrés à la création et l'installation en tissu urbain de PME - PMI ou d'artisans.

### Gestion et exploitation

Les dépenses ont été grevées par le portage de la sécurité du périmètre de la Vogue des Marrons à hauteur de 64 k€. Cette dépense a cependant fait l'objet d'une compensation intégrale dans le cadre de la refacturation de cette prestation aux forains participant à cette manifestation.

Les dépenses d'électricité sur les marchés ont progressé de 21 k€ auxquels il convient d'ajouter une nouvelle dépense de fluides relative à la base de vie des forains pour 85 k€, qui entre dans le calcul de la redevance d'occupation payée par ces derniers.

D'autre part, la hausse des recettes sur ce programme s'établit à +272 k€ (+2,9 %) par rapport à 2017 et s'explique notamment par plusieurs facteurs :

- Progression des recettes provenant des terrasses : +151 k€, soit +4%. L'activité continue à progresser sensiblement avec des emprises en hausse,
- Augmentation des recettes des kiosques et concessions : +59 k€, soit +10,8%,
- Hausse des recettes sur les marchés forains, commerce ambulants, cirques et fêtes foraines : +175 k€, soit +8%,
- Mise en place d'une redevance d'occupation relative à la base de vie des forains (95 k€).

En revanche, une baisse globale de 4,3% (-102 k€) des recettes sur la publicité est constatée. Cette baisse s'explique notamment par l'important travail mené sur la qualité des devantures commerciales et traduit une réduction de la pollution visuelle, le nombre de dossiers instruits restant quant à lui identique.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**1 343 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT\*

**12 967 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**46,6**

\* DONT 3 339 K€ DE RECETTES  
EXCEPTIONNELLES

# Relations internationales

## Le contexte

Le service commun Ville et Métropole de Lyon est garant de la mise en œuvre de la politique européenne et internationale. Il contribue au développement de politiques publiques innovantes dans de nombreux domaines : culture, sport, planification urbaine, éclairage public, etc.

Le service a poursuivi son action en faveur du soutien aux acteurs locaux avec son dispositif d'appel à projets qui favorise l'émergence de nouveaux porteurs de projets internationaux, stimule l'engagement de la société civile et renforce la dynamique multi-acteurs.

L'année 2018 s'est concentrée autour de l'accompagnement des services sur les opportunités de financement européens et a consacré Lyon 1<sup>ère</sup> ville française lauréate du Prix européen de la ville accessible. Il a poursuivi son action en faveur du développement des partenariats prioritaires en Europe, Asie, Amérique du Nord et Afrique.

## Les chiffres clés

- 9 missions officielles mobilisant de nombreux acteurs du territoire lyonnais,
- 40 délégations étrangères accueillies sur le territoire,
- 50 porteurs de projets internationaux soutenus dont 6 par le biais de l'Institut Français.

## Actions menées en 2018

### Actions de coopération au développement et de solidarité internationale

- L'appel à projets internationaux Ville/Métropole de Lyon a permis de cofinancer 41 porteurs de projets dont 18 nouveaux sur 4 thématiques : éducation à la citoyenneté européenne et internationale; promotion de la francophonie; solidarité internationale; internationalité du territoire,
- Nouvelle convention avec Hô Chi Minh Ville sur l'éclairage public et la mise en lumière de bâtiments du patrimoine historique,
- Suivi de la coopération avec Ouagadougou en particulier dans le domaine de l'éclairage public en partenariat avec le réseau LUCI sur l'éclairage urbain dans les villes africaines,
- Mission du Maire à Addis Abeba dans la perspective d'une coopération tripartite avec la Métropole de Lyon,
- Organisation d'une mission du Maire à Erevan dans le cadre du 17<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,
- Suivi de la coopération avec Porto Novo en particulier dans le domaine de l'environnement. Accompagnement du projet de création d'une bibliothèque municipale,
- Suivi de la coopération avec Rabat dans le domaine de la lumière en lien notamment avec l'assemblée générale du réseau LUCI,
- Suivi de la coopération en Algérie avec Sétif et signature d'une convention entre la Wilaya d'Oran et la Ville pour la mise en lumière de sites patrimoniaux.

### Politique de rayonnement international de Lyon

- Plusieurs temps forts de la coopération Lyon-Chine et Canton pour la célébration des 30 ans du jumelage : mission du Maire dans plusieurs villes de Chine à l'occasion des sélections Asie du Bocuse d'Or à Canton; organisation du 2<sup>e</sup> Forum franco-chinois dans le cadre du salon Pollutec; course de vélos solaires SunTrip entre Lyon et Canton sur les routes de la soie; installation d'une œuvre cantonnaise à la Fête des lumières,
- Mission du Maire à Copenhague sur le thème des innovations urbaines : mobilité verte; lieux d'innovation; politique du logement. Ces échanges se

sont poursuivis sur les thèmes de la petite enfance; l'éclairage; les espaces publics dans le cadre de l'accueil d'une délégation d'élus de Copenhague,

- Mission du Maire à Turin à l'occasion des sélections Europe du Bocuse d'Or,
- Mission à Leipzig du Maire dans le cadre de la tournée en Allemagne de l'Orchestre National de Lyon,
- Dans le cadre de la coopération avec Boston, installation d'un artiste lumière lyonnais sur la place de la mairie à l'occasion du Festival de l'innovation Hubweek.

### Réseaux et Affaires Européennes

- Organisation d'une mission du Maire de Lyon à Bruxelles sur les opportunités et politiques européennes dans le domaine de la culture et de l'économie sociale et solidaire. Remise du Prix européen du commerce équitable et éthique à la Ville de Lyon,
- Obtention du Prix européen de la Ville accessible 2018. Organisation et accueil de la conférence Access City Award 2018 qui a permis des échanges de pratiques en matière d'aménagement urbain et d'accès aux services publics pour une dizaine de villes européennes,
- Accueil à Lyon du Commissaire européen P. Moscovici,
- Participation aux rencontres du réseau DELICE, qui compte désormais 27 villes membres, et notamment à l'AG qui s'est déroulée à Göteborg et organisation du Lyon Street Food festival,
- Organisation du Lyon Light Festival Forum, en partenariat avec le réseau LUCI, a permis d'accueillir près de 80 délégations étrangères parmi lesquelles le Maire de Francfort,
- Participation aux réunions Eurocities liées notamment à la culture et aux affaires sociales.

### Évènements internationaux à Lyon

- 31<sup>e</sup> édition des Entretiens Jacques Cartier,
- 18<sup>e</sup> édition des Fêtes consulaires, en présence de 13 ambassadeurs, 54 consulats et 11 associations internationales,
- Organisation du Festival des Solidarités qui a rassemblé de nombreux acteurs de la solidarité internationale du territoire.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

937 k€

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

# Développement territorial

## Le contexte

- Amélioration de la situation économique nationale tout comme celle de l'agglomération lyonnaise : le taux de chômage au sein de la zone d'emploi de Lyon est légèrement plus faible que dans les autres territoires de référence.
- Transformation du groupement d'intérêt public « Maison Lyon pour l'emploi » (MLPE) en outil de mise en œuvre de la politique métropolitaine d'emploi et d'insertion, avec adhésion d'une vingtaine de communes et des principaux bailleurs sociaux de l'agglomération : la « Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi » (MMIE), la Ville de Lyon restant membre constitutif obligatoire au même titre que l'Etat, la Métropole de Lyon et Pôle Emploi.
- Non reconduction à fin 2018 du protocole relatif au plan local d'insertion et d'emploi (PLIE) de Lyon qui sera progressivement remplacé par le plan territorial d'insertion pour l'emploi en partenariat notamment avec la Métropole de Lyon.

## Les chiffres clés

- Près de **700** entreprises signataires de la charte d'engagement, + de **2200** actions emploi dans le cadre de la MMIE,
- **60** entreprises accompagnées sur la gestion RH,
- **5** datings emploi, **80** rencontres métiers, coordination des recrutements.

## Actions menées en 2018

Le programme « emploi » regroupe les moyens affectés par la Ville de Lyon à la réalisation d'actions ayant pour finalités l'accès à l'emploi et à la formation ainsi qu'à l'insertion professionnelle.

Ces actions sont conduites dans le cadre de la « Maison Lyon pour l'emploi », devenue en cours d'année la « Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi » constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public réunissant, aux côtés de la Métropole de Lyon, de la Ville de Lyon, de l'Etat et de Pôle emploi, la Région Auvergne/Rhône-Alpes, une vingtaine de communes et les principaux bailleurs sociaux de l'agglomération, ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône.

Dans la continuité de l'année 2017, les actions conduites en 2018 ont consisté à :

- Augmenter les mises en situation de travail en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par le code des marchés publics, ainsi que le soutien aux structures d'insertion par l'emploi du secteur intermédiaire,
- Mieux coordonner la prospection des postes vacants auprès des entreprises, développer les forums pour l'emploi avec les entreprises,
- Renforcer l'anticipation des besoins des entreprises et des salariés dans le cadre d'une démarche de gestion territoriale des emplois et des compétences,
- Développer l'offre de service à la création d'activités,
- Renforcer la communication et l'information en direction des demandeurs d'emploi, des entreprises et des salariés, grâce notamment au portail internet,
- Renforcer l'accompagnement à l'emploi et à la formation professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, notamment grâce à la mise en place de la « Garantie jeunes ».

Les subventions de fonctionnement général attribuées à la Mission locale de Lyon, à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon et à l'association ALLIES (gestionnaire du PLIE de Lyon) sont restées en 2018 au même niveau global qu'en 2017.

Ces actions ont conduit aux chiffres suivants :

- 22000 personnes accueillies dans les antennes de proximité, dont la moitié de jeunes de moins de 26 ans,
- 3000 jeunes ont bénéficié d'une mesure d'accès à l'emploi, dont 300 en contrats aidés et 230 en formation en alternance,
- 850 lyonnais embauchés grâce aux clauses d'insertion dans les marchés publics,
- 2400 personnes accompagnées dans le cadre du plan local d'insertion et d'emploi (PLIE), dont les deux tiers ont bénéficiés d'un contrat de travail (la moitié d'entre elles ayant accédé à un emploi pérenne et/ou une formation qualifiante).

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT

**2 534 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**0 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN\*

**51,3**

\*CHIFFRE POUR L'ENSEMBLE DE  
LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL

# Halles de Lyon Paul Bocuse

## Le contexte

Le service des Halles de Lyon est géré en budget annexe depuis 2012, sans autonomie financière ni personnalité morale, compte tenu de l'ancienneté de son existence.

L'année 2018 est pour les Halles de Lyon la 7<sup>e</sup> année de gestion en budget annexe, marquée par la contrainte d'équilibre entre les recettes et les dépenses.

## Les chiffres clés

- Dépenses de personnel : **319 k€**,
- **56** commerces et restaurants, **400** employés.

## Actions menées en 2018

### Equilibre financier

Le maintien de l'équilibre financier du budget est obtenu puisque les dépenses de fonctionnement sont totalement couvertes par les recettes provenant de la même section. Il en va de même s'agissant des dépenses et recettes d'investissement.

### Recettes et dépenses de fonctionnement

Pour 2018, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse.

Parmi les redevances pour services rendus, cette hausse porte principalement sur les redevances pour charges communes qui représentent plus des deux tiers du total des recettes de fonctionnement. De plus, grâce à une évolution favorable de l'indice du coût de la construction et du dynamisme commercial du lieu, les recettes relatives aux droits de places, aux redevances des terrasses annuelles ou saisonnières ainsi qu'à l'occupation privative partielle ou totale des Halles, présentent une hausse de 9 k€.

Après deux années d'expérimentation, la présence d'un agent de sécurité supplémentaire en renfort en heures de nuit en semaine et le week-end semble ne plus être nécessaire depuis septembre 2018. En conséquence, les dépenses sont en baisse de -3,4%. Les charges de fluides, notamment d'électricité et de chauffage, présentent des hausses respectives de 12% et 9%.

Dans le cadre du respect de l'équilibre du budget annexe, ces dépenses supplémentaires ont été compensées notamment grâce à des économies effectuées sur d'autres postes du budget, tout en maintenant les opérations de vérifications et de prestations obligatoires, liées au statut d'établissement recevant du public.

Par ailleurs la fraction de TVA à la charge de la Ville a été en 2018 de 24%.

### Dépenses d'investissement

Pour l'année 2018, il convient de souligner une forte maîtrise des dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunt.

Après des travaux de réfection du bâtiment, comme la rénovation de la toiture, ou la réfection des réseaux d'eau, et des aménagements de confort du bâtiment comme l'installation des rafraichisseurs, travaux qui ont permis aux occupants de l'établissement de bénéficier d'un meilleur confort thermique, l'année 2017 a été axée sur la sécurité des biens et des personnes au sein de cet établissement recevant du public.

En effet, les travaux relatifs à la modernisation du système de surveillance ont été poursuivis au niveau du sol-sous du bâtiment. De plus, des caméras ont été ajoutées au rez-de-chaussée afin d'assurer une couverture de surveillance optimale.

En outre, toujours dans ce même contexte de sécurité, tout le système de sonorisation avait été rénové.

Pour 2018, un nouveau système d'extraction centrale des hottes installé au-dessus de l'accès « rue Garibaldi » a été mis en œuvre.

Cette nouvelle installation moderne vient remplacer le moteur de hotte situé auparavant sur le toit du parking Lyon Parc Auto, contigu au bâtiment des Halles.

DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT\*

**1 871 k€**

RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT

**2 228 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS  
TEMPS PLEIN

**5,8**

\*Y COMPRIS MASSE SALARIALE

L'analyse du compte administratif 2018 présentée dans ce document confirme les résultats très satisfaisants dont la Ville peut se prévaloir. Ces résultats sont la traduction de la stratégie financière responsable que la Ville de Lyon a su développer, avec pour objectifs de répondre aux enjeux de territoire ainsi qu'aux besoins en équipements et services publics des lyonnaises et des lyonnais, tout en préservant des fondamentaux financiers sains et des capacités à agir sur le long terme.

Si le plan marges de manœuvre et les efforts fournis collectivement depuis le début du mandat ont ainsi permis d'absorber le choc de la baisse des dotations entre 2014 et 2017, ils continuent aujourd'hui de produire des effets, et contribuent désormais activement au respect des plafonds de dépenses de fonctionnement appliqués à la Ville à travers la nouvelle contractualisation avec l'État.

Cette contractualisation, qui s'appliquera sur les exercices 2018 à 2020 à raison d'un taux annuel maximum autorisé pour l'évolution de nos dépenses de fonctionnement de 1,15 %, constitue un nouveau défi pour notre collectivité dans un contexte de fort développement démographique et de besoins croissants de notre population.

Néanmoins, la forte acculturation de l'ensemble de notre collectivité aux efforts d'efficience et de saine gestion permettra de répondre aisément aux exigences de modération de la dépense publique.

Ainsi, et en dépit de ces contraintes exogènes fortes, la Ville restera-t-elle en capacité de préserver un endettement très mesuré à horizon 2020 tout en assurant la pleine réalisation de son plan d'équipement dont le montant a été porté de 600 M€ à 650 M€ sur le mandat, afin de renforcer les investissements opérés en matière de construction et entretien des groupes scolaires, gymnases, espaces publics ou encore pour accentuer la contribution à l'effort de production et rénovation de logements.

Lyon, le 15 avril 2019.

Le Maire de Lyon,  
Gérard Collomb

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Collomb', written over a faint circular stamp.

**MAIRIE DE LYON**  
1, place de la comédie  
69205 Lyon cedex 01

**LYON EN DIRECT**  
04 72 10 30 30